

# **Combattez la pauvreté – Syndiquez-vous!**

**Education ouvrière 2005/1-2  
Numéro 138-139**



# Sommaire

<b>Editorial</b>	V
<i>Un continent riche de pauvreté: le défi africain</i>	1
<i>L'action des syndicats dans la lutte contre la pauvreté en Amérique latine et aux Caraïbes</i>	13
<i>Asie: une croissance éclair et plus de 900 millions de pauvres</i>	25
<i>Europe: la pauvreté au cœur de l'abondance</i>	37
<b>Annexe: Conclusions du Colloque international des travailleurs sur «Le rôle des syndicats dans une économie mondialisée et dans la lutte contre la pauvreté» (Genève, 17-21 octobre 2005)</b>	47



## Editorial

**L**e grand leader syndical américain, feu A. Philip Randolph, qui fut président de la «Fraternité des employés des wagons-lits» et l'un des vice-présidents de la Fédération américaine du travail (AFL), puis de l'AFL-CIO (née de la fusion avec le Congrès des organisations industrielles), a dit un jour: «Il n'y a pas de places réservées à la table de banquet de la vie. Vous avez ce que vous pouvez prendre et vous gardez ce que vous pouvez tenir». Il a créé et dirigé un syndicat de «serviteurs», soumis à l'exploitation pour être travailleurs, et à la discrimination pour être Noirs. Personnage puissant, c'était aussi un homme d'une calme détermination et d'une grande dignité. L'œuvre de sa vie a été de transmettre cette dignité à des milliers de travailleurs, à les aider à réaliser qu'ils étaient des êtres humains méritant le respect, et à leur inculquer l'idée qu'ils étaient en droit d'obtenir la juste récompense de leur travail, plutôt que de compter sur «la bienveillance d'inconnus».

Ce concept du syndicalisme, dans lequel les travailleurs puisent la force de se libérer, explique que le message essentiel du colloque international des travailleurs sur «le rôle des syndicats dans l'économie mondialisée et la lutte contre la pauvreté», organisé à Genève du 17 au 21 octobre 2005 par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) du BIT, a été: «**Combattez la pauvreté – Syndiquez-vous!**» C'est aussi le titre de ce numéro d'*Education ouvrière*.

Pour beaucoup, le «pouvoir» est un mot exécration. Mais ceux qui ont connu l'impuissance savent que c'est un état bien plus affligeant. La dignité et le respect, qui cohabitaient si bien chez A. Philip Randolph, ont eu une résonance qui allait au-delà de sa personne. Ils avaient une dimension et une expression collectives. C'était la puissance du groupe qui libérait l'individu, comme elle lui permettait de regarder le patron droit dans les yeux au lieu de baisser la tête. Elle était aussi, pour les classes laborieuses, individuellement et collectivement, une raison de se montrer fiers d'être travailleurs et syndicalistes. C'est là que la formule «**Combattez la pauvreté – Syndiquez-vous!**» trouve son premier sens.

Plus importante que son rôle dans le monde de l'industrie ou dans la société civile, la fonction première des syndicats est d'être l'instrument des travailleurs pour se libérer et changer leurs sociétés. La question n'est pas de savoir ce que les syndicats font pour les travailleurs ou pour combattre la pauvreté, mais plutôt comment ces derniers se servent des syndicats pour être leur fer de lance dans la revendication de leurs droits, l'amélioration de leurs conditions et l'expression de leurs points de vue.

C'est de cette façon que, dans le monde industrialisé ou en développement, d'innombrables travailleurs ont échappé à la pauvreté. Et, s'ils ne sont plus en marge de la société, ce n'est pas seulement parce qu'ils ont eu le pouvoir de demander une juste compensation et des conditions

équitables pour leur travail, mais aussi parce qu'ils ont obtenu la reconnaissance de leur dignité d'êtres humains.

Le message le plus révolutionnaire de l'OIT, essentiel entre tous, reste l'idée de la démocratie industrielle, qui s'exprime par l'exercice de la liberté syndicale et du droit à s'organiser et à négocier collectivement. Ce ne sont pas des patrons paternalistes – quand bien même ils s'appuieraient sur des intermédiaires recourant à des politiques et des techniques sophistiquées de ressources humaines – qui protégeront les travailleurs. Ce ne sont pas non plus des groupes de soutien (souvent avec les largesses des gouvernements), aussi bien intentionnés soient-ils, qui représenteront les travailleurs. C'est à eux, et à eux seuls, qu'il revient de définir et de défendre leurs intérêts. Ce pouvoir ne leur est pas dévolu par le haut, mais plutôt par la base, ce qui différencie l'organisation et la mobilisation syndicale d'autres types d'approches et d'acteurs.

Il existe, bien sûr, des exemples de pauvres devenus riches grâce à leur esprit d'entreprise, mais la plupart des riches sont partis dans la vie sur des positions privilégiées. Ils ont simplement fait fructifier leurs richesses. Henry David Thoreau écrivait, au XIX<sup>e</sup> siècle, dans *Walden* que «la majorité des hommes menaient leur vie dans un désespoir muet». Désespoir et solitude sont encore le lot de la plupart des êtres humains sur cette planète. L'idée que des masses de pauvres pourront un jour passer de la misère à la richesse, ou même à un niveau de vie décent, sans un esprit de solidarité, au moins entre eux, relève plus de la foi que de l'expérience. De fait, se hisser hors de la pauvreté, c'est ce que font ensemble les travailleurs quand ils forment un syndicat.

Le pouvoir des travailleurs et de leurs syndicats émane de nos rangs, ni du dessus, ni d'à côté. Il vient de nos membres et de leurs idées; il est, de fait, la combinaison de la force de nos arguments et de l'argument de notre force.

C'est dans ce contexte que nous devons nous pencher sur les problèmes de l'égalité des genres. Il ne faut pas simplement y voir une bonne chose à faire ou un additif à la liste de nos autres activités et engagements. C'est une obligation, de première importance, si l'on veut donner plus de force au mouvement syndical et le faire progresser dans sa mission.

L'une des premières et plus cruelles formes de l'exclusion est la pauvreté. Nombreux sont ceux qui restent en marge de la société, et, parmi eux, surtout des femmes. Ce qui revient à dire que les syndicats sont pour elles une arme essentielle sur la voie de l'égalité et de la justice. Mais aussi que les femmes qui travaillent ont un rôle important à jouer pour bâtir un mouvement syndical plus puissant, à même de mieux servir les travailleurs et travailleuses et de mieux répondre à leurs aspirations. Il faut entendre par là qu'elles adhèrent, participent et entrent dans les instances dirigeantes du mouvement syndical.

Que les femmes viennent à s'impliquer davantage dans les activités syndicales ne devra pas être considéré, si cela arrive, comme une obligation à assumer avec réticence, une «bonne action» ou une notion abstraite. Il faudra y voir, bien au contraire, une manière pragmatique et efficace de renforcer et d'améliorer le mouvement syndical.

Le dialogue social donne un deuxième sens à la formule «**Combattez la pauvreté – Syndiquez-vous!**». Au-delà du processus des négociations collectives, qui allie les intérêts communs et la solution des conflits, le dialogue social sur les problèmes soulevés dans les sociétés, l'industrie et les

politiques nationales peut être un puissant élément de progrès dans un environnement qui permet l'existence d'organisations libres de travailleurs et d'employeurs.

La lutte contre la pauvreté est, en toute logique, un domaine où le bipartisme et le dialogue social peuvent et doivent se combiner, se compléter. Les syndicats de travailleurs et les fédérations d'employeurs, même s'ils sont faibles dans certains pays, restent les organisations les plus représentatives. Ils sont leur seule voix. Ils ne sont ni autoproclamés ni sacrés. Dans les sociétés libres, leurs représentants sont choisis de manière démocratique.

Les travailleurs qui n'ont ni représentation directe, ni droits, ni protection sociale sont légion. De fait, ils vivent dans la peur et s'évertuent à survivre dans des activités qui leur laissent peu de temps et d'occasions de faire autre chose. Aussi la présence et le soutien des syndicats s'étendent-ils aux travailleurs qui ne sont pas – ou pas encore – affiliés, ainsi qu'aux chômeurs et aux personnes sous-employées. En réalité, leur combat met au nombre des priorités diverses mesures, comme l'extension de la sécurité sociale et l'adoption de salaires minimums équitables, qui, dans nombre de cas, n'iront même pas au bénéfice de leurs adhérents.

Richesse et précarité semblent croître au même rythme. Et il n'existe ni solution simple, ni solution magique aux problèmes des très nombreux travailleurs qui vivent en marge de la société. Ce qui est clair, pourtant, c'est que leurs problèmes doivent être identifiés et définis de manière telle que l'on puisse s'atteler à les résoudre.

Il y a là plusieurs cas de figure: leurs relations d'emploi ne sont pas reconnues par la loi ou dans la pratique; il n'existe pas de couverture santé ou autres protections sociales; ni de possibilité d'éducation et de formation; ils sont dans l'incapacité d'exercer efficacement leurs droits; ou éprouvent des difficultés à s'engager dans des emplois productifs, économiquement et socialement viables. Il reste qu'il faut trouver des solutions adaptées et pratiques.

On ne saurait imaginer de solution aux problèmes communs des travailleurs sans protection ni de droits sans gouvernance. Prendre, sur ces points, des dispositions appropriées ne signifie pas grand-chose sans la volonté ou la capacité de les mettre en application. L'explosion de ce que l'on appelle l'économie informelle a de moins en moins l'excuse d'être l'expression de l'esprit d'entreprise. Elle est plutôt vue comme un signe de déliquescence de toute une société.

Les partenaires sociaux ne pourront jamais se substituer aux gouvernements pour édicter les règles et fixer les cadres qu'impose le respect de chacun. Ils peuvent pourtant, par l'indépendance de leur jugement et leur expérience pratique, contribuer à la recherche de solutions tripartites aux problèmes sociaux.

Que signifie donc **«Combattez la pauvreté – Syndiquez-vous!»**? D'abord et avant tout que les syndicats sont de plus en plus l'instrument affûté, efficace, pour aider les travailleurs à échapper à la pauvreté, à la peur, à l'exploitation et à la violation de leur dignité. Et qu'ils se dressent en force pour substituer le progrès et l'espoir à la misère et au désespoir.

Cela veut dire aussi organisation, négociations collectives et toutes autres formes de dialogue social créatif et d'engagement.

C'est enfin assurer la participation effective du mouvement syndical dans l'élaboration et la mise en application des politiques publiques, pour

qu'elles prennent en compte les priorités de ses adhérents, et des principes de politique sociale, pour qu'elle s'inspire des conventions de l'OIT. Il importe aussi que l'on s'engage dans la lutte pour l'avènement d'une gouvernance démocratique, pour l'emploi et des services publics de qualité à l'endroit des chômeurs, des sous-employés et des travailleurs pauvres, si l'on veut qu'ils sortent de la misère.

L'OIT est tripartite, mais son mandat n'est pas neutre. Elle cherche, sans contrition, à protéger les droits des travailleurs et à les aider à améliorer leurs conditions. Voilà pourquoi il est essentiel que les acteurs du monde du travail, gouvernements, travailleurs par le truchement de leurs syndicats et organisations d'employeurs, soient au cœur de tout ce que nous faisons.

Comme on peut en déduire de la synthèse des discussions et des conclusions qui figure en annexe de ce numéro d'*Education ouvrière*, le colloque d'ACTRAV a permis un riche échange d'idées. Il montre bien, comme l'ont souligné les participants, que l'on ne gagnera pas la bataille de la pauvreté par des proclamations, ni par des déclarations de bonnes intentions. On ne la gagnera pas non plus en laissant percer des sentiments de culpabilité propres à susciter la charité, mais bien en se battant pour la justice sociale. La solution ne viendra pas de l'assistance à la misère de ceux qui souffrent, mais de la création d'emplois décents. De l'organisation, au sens le plus large du terme. De la solidarité.

Et c'est bien là notre tâche commune. Une étincelle de solidarité existe en chacun de nous. La mission des syndicats est d'attiser cette étincelle pour que jaillisse la flamme d'un mouvement plus puissant, si puissant qu'il sera le levier actionnant le monde.

*Jim Baker*  
*Directeur*  
*Bureau des activités pour les travailleurs*  
*BIT*

---



# Un continent riche de pauvreté: le défi africain

*Seize des vingt pays les plus pauvres du monde sont en Afrique.  
Comment les syndicats font-ils face à ce redoutable défi?*

«**J**our après jour, des centaines d'entre eux se ruent sur les barbelés, munis d'échelles de fortune taillées dans des branches d'arbre, les mains couvertes de vêtements pour éviter d'être meurtris par des fils acérés comme des rasoirs»<sup>1</sup>.

En octobre 2005, des informations de presse en provenance des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla provoquaient un choc dans le monde. Ce sont là les seuls territoires de l'Union européenne frontalières de l'Afrique, et des milliers d'Africains risquent leur vie pour les atteindre et franchir une frontière d'Europe. Pourquoi? La réponse tient en un mot: «pauvreté».

«L'Afrique est un continent riche de pauvreté», note un nouveau rapport<sup>2</sup> du Bureau des activités pour les travailleurs du BIT (ACTRAV). «Le revenu moyen par tête d'habitant est inférieur à celui qu'il était à la fin des années soixante. Près de 49 pour cent de la population d'Afrique (quelque 323 millions de personnes) vivent sous le seuil de pauvreté, mesuré à l'échelle continentale.» Et cela empire: plus de 80 millions de personnes y ont sombré dans les années quatre-vingt-dix. Sans compter le sida et les changements climatiques qui poussent l'Afrique dans une misère encore plus profonde<sup>3</sup>.

La pauvreté est inégalement répartie sur le continent: elle est à son plus bas niveau en Algérie, où 15 pour cent de la population vit avec moins de 74 dollars par mois et par personne, tandis qu'à l'autre extrême, en Guinée-Bissau, 70 pour cent des habitants sont sous le seuil de pauvreté, évalué localement à 26 dollars par personne et par mois.

En Afrique subsaharienne prise dans son ensemble, 47 à 52 pour cent des populations vivraient sous ce seuil. On estime que 43 pour cent de la population des

zones urbaines et 59 pour cent de celle des campagnes souffrent d'une pauvreté extrême. «Le taux de scolarisation en Afrique subsaharienne, qui oscille en moyenne entre 67 et 70 pour cent, est l'un des plus bas du monde. Il en est de même de l'insuffisance criante des services de santé dans bien des pays de l'Afrique subsaharienne qui ne parviennent pas à satisfaire fût-ce une partie de la demande.

En résumé, constate le rapport d'ACTRAV, «l'Afrique aborde donc le XXI<sup>e</sup> siècle comme la région la plus pauvre, la plus en retard au niveau des technologies nouvelles, la plus endettée et la plus marginalisée du monde».

Le continent est souvent vu comme le symbole de l'échec le plus flagrant de la mondialisation. «Contrairement à ce qui se passe ailleurs dans le monde, les économies africaines n'ont connu que de peu de transformations structurelles à même de leur permettre des progrès suffisants pour sortir du borbier de la pauvreté. Une des principales illustrations de cette réalité est la faible diversification de leurs exportations. La plupart des pays d'Afrique restent très dépendants du produit primaire et de l'exportation.» De fait, «compter sur une ou deux matières premières agricoles de faible valeur laisse les économies africaines à la merci de la volatilité des prix de ces matières».

Pourtant, un espoir subsiste. En dépit de statistiques décourageantes, les peuples africains et la communauté internationale considèrent que le défi de la pauvreté n'est pas insurmontable. Le rapport économique de 2004, publié par la Commission économique pour l'Afrique, l'antenne régionale de l'ONU, souligne qu'en 2003 le continent s'est remis du résultat médiocre de l'année précédente, accusant un taux de

croissance du PNB de 3,8 pour cent (contre 3,2 pour cent en 2002). Cette reprise encourageante reflète les progrès réalisés dans un certain nombre de domaines sensibles: le continent a continué de montrer de bons fondamentaux macroéconomiques, les déficits budgétaires sont restés sous contrôle, l'inflation a été largement stabilisée, et le déficit des balances de paiement de la région a baissé.

Il n'en reste pas moins qu'«une croissance plus rapide est nécessaire si l'Afrique veut espérer atteindre l'objectif, inscrit dans la Déclaration du Millénaire, de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Seuls cinq pays, l'Angola, le Burkina Faso, le Tchad, la Guinée équatoriale et le Mozambique, ont connu, en 2003, une croissance de 7 pour cent, une étape nécessaire vers cet objectif».

## L'action syndicale

Il est clair que s'attaquer à la pauvreté en Afrique est une tâche redoutable. Les syndicats du continent sont à l'avant-garde du mouvement. Ils n'ont pas seulement à affronter la pauvreté, mais aussi les préjugés sur leur rôle dans ce combat. Selon l'étude d'ACTRAV, les syndicats africains doivent faire face à une attitude très répandue qui considère que la lutte contre la pauvreté est l'apanage des hommes politiques, des gouvernements et des ONG. Ce qui implique que les syndicats en Afrique doivent aussi porter la lutte contre la pauvreté sur le front politique. Nombre d'entre eux le font, sollicitant parfois, à cette fin, une assistance internationale appropriée. Aussi examinerons-nous d'abord la manière dont les syndicats abordent ce problème de caractère hautement politique, avant d'entrer dans le détail de certaines initiatives qu'ils prennent pour faire reculer la pauvreté sur le terrain.

## Influer sur la politique

Le mouvement syndical africain «est convaincu que la meilleure approche pour éradiquer la pauvreté passe par le dialo-

gue social», note un des rapports d'ACTRAV. «Les syndicats estiment que la relance des secteurs productifs de l'économie et la création d'emplois constituent l'amorce d'une solution durable à ce problème. Et il y a lieu, pour commencer, de fixer à l'organisation du marché de l'emploi un cadre adapté à celui de la politique macroéconomique dans son ensemble.»

Certes, de nos jours, ce cadre prend de plus en plus une dimension mondiale, et les syndicats doivent y répondre à la même échelle. «Les dirigeants syndicaux africains, de concert avec leurs homologues des pays industrialisés, ont toujours insisté sur la nécessité, pour les gouvernements, d'entreprendre une action concertée plus énergique pour assurer le redressement et réformer le système économique et social international. Et cela, afin de réduire les risques de futures récessions. Dans le même temps, le monde syndical a attiré l'attention des institutions financières internationales sur le besoin d'imprimer une dimension sociale plus marquée au processus d'intégration internationale des marchés», indique le rapport d'ACTRAV.

## Stratégies de réduction de la pauvreté: une responsabilité nationale

Abondamment critiquées pour leurs conséquences sévères sur les pays en développement, les politiques d'ajustement structurel imposées par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont cédé la place, en 1999, aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Depuis le début de la décennie quatre-vingt, quand a surgi la notion des ajustements structurels, les centrales syndicales nationales d'Afrique n'ont cessé de réclamer l'institutionnalisation de structures groupant, à un haut niveau, les parties concernées et au sein desquelles seraient débattues, dans la clarté, les grandes questions économiques et sociales. L'austérité imposée par les ajustements structurels a frappé de plein fouet les syndicats et leurs adhérents. Le coût de la vie a augmenté et les infrastructures socia-

les se sont détériorées, alors que, dans le même temps, les privatisations et la compression des dépenses réduisaient les adhésions aux syndicats.

Aussi les syndicats d'Afrique et le mouvement syndical international dans son ensemble ont-ils accueilli avec faveur l'engagement pris en septembre 1999 par le FMI et la Banque mondiale d'ajuster tous leurs prêts à taux réduit aux stratégies de réduction de la pauvreté menées par les pays concernés.

Cet engagement impliquait, entre autres, que les institutions financières internationales cessaient d'avoir pour intérêt exclusif la croissance économique. Elles avaient à charge, parallèlement, de traiter de la distribution et de l'accès aux ressources et services dans le but d'élever le niveau de vie des membres les plus déshérités de la communauté internationale. Pour leur part, les syndicats étaient particulièrement satisfaits de l'invitation lancée au mouvement syndical et autres organisations de la société civile d'œuvrer avec les gouvernements à la préparation et à la mise en application des DSRP.

Mais comment les choses ont-elles évolué dans la pratique? Pour l'Afrique anglophone, l'étude d'ACTRAV se penche sur les cas du Ghana et de la Zambie.

Le Congrès syndical du Ghana (Trades Union Congress – TUC) a traditionnellement été actif dans les réformes de la politique sociale et économique et s'est posé en partenaire important dans l'élaboration des DSRP. Il a en particulier mis l'accent sur les normes du travail, l'équité, la politique fiscale et les nouveaux investissements à réaliser à l'intention des déshérités, des paysans et des femmes. De fait, le Ghana «est probablement le seul à avoir explicitement prévu dans ses DSRP un rôle pour les syndicats», explique l'étude. Cette participation y est ainsi définie: «Evaluation du rôle des organisations syndicales, évaluation des effets sur les niveaux d'emploi, problèmes de revenus».

En Zambie, les syndicats ont considéré que les questions de gouvernance ont été peu abordées dans la mise en application des DSRP, ce qui, du même coup, allait à l'en-

contre de la démocratie. Les syndicats et les autres parties impliquées devaient se montrer d'accord avec les positions du gouvernement s'ils voulaient être partie prenante dans l'élaboration finale des décisions. «On a ainsi relevé, souligne l'étude d'ACTRAV, que les pauvres n'avaient pas été consultés sur les DSRP, comme le confirme l'absence de mesures en leur faveur.» Les syndicats de Zambie établissent à présent des contacts avec les organisations de la société civile pour s'assurer d'une réelle participation populaire à ce processus. Le réseau ainsi mis sur pied a produit ses propres DSRP, proposant une alternative aux solutions préconisées par le gouvernement. C'est là une technique qui a de plus en plus les faveurs des syndicats africains, qui ne cachent pas leur frustration face au processus de «consultations» proposé.

En Afrique francophone, les syndicats ont vécu ce débat de manière diverse. L'insistance et la contribution des structures du BIT ont, dans une large mesure, aidé à la prise en compte des préoccupations des organisations syndicales dans certains pays dont, par exemple, la Côte d'Ivoire. Mais, dans d'autres, la participation des syndicats au processus des DSRP n'a été que symbolique. «Les gouvernements de ces pays, pour se conformer à la règle d'implication des partenaires sociaux, les invitent aux séances de travail pour l'élaboration du DSRP sans trop s'intéresser ni au contenu ni à la qualité de leur contribution si elle existe, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas», déplore l'étude d'ACTRAV<sup>4</sup>.

Dans certains pays africains, les accords intervenus entre gouvernement et syndicats restent encore soumis à l'approbation des bailleurs de fonds internationaux (voir plus loin l'encadré intitulé «Une aide peu utile»).

### **Négocier contre la pauvreté et pour la productivité?**

Sur la pauvreté comme sur d'autres questions, les syndicats peuvent tenter d'influencer la politique gouvernementale, mais cela ne saurait être leur unique ou

## Une aide peu utile: le Niger et le FMI

«Les accords avec le FMI ont été un échec. En 2005 encore, la population ne mange pas à sa faim.»

Calmement, mais avec une pointe d'amertume, Sako Mamadou nous raconte son histoire. En sa qualité de président de la Confédération nigérienne du Travail (CNT), il a été le témoin direct des terribles effets d'une politique économique imposée de l'extérieur sur un des pays les plus pauvres du monde. Et il dispose d'une nouvelle preuve que, au-delà de toute rhétorique, les relations avec les institutions financières internationales sont restées les mêmes. Toute modification dans l'orientation économique, pour modeste et nécessaire qu'elle soit, requiert encore le feu vert de l'autre rive de l'Océan. Et il le sait parce qu'il vient d'être sollicité pour plaider la cause du gouvernement nigérien.

«Depuis 2001, quand la stratégie de réduction de la pauvreté a été lancée au Niger, nous n'avons pas ressenti une amélioration des conditions de vie de la population», souligne Mamadou. «Pire, suite à un accord avec le FMI, l'Etat s'est dégagé des produits marchands, de l'industrie textile, du secteur agroalimentaire. L'Etat a également cédé une bonne part des capitaux dans les secteurs stratégiques – les télécommunications, l'eau, l'électricité et bientôt les hydrocarbures.» L'impact sur le peu d'emplois rémunérés qui existent dans le pays a été dévastateur. «Dans tous ces secteurs, nous avons perdu des milliers d'emplois. Or, au Niger, au moins dix personnes dépendent de chaque salarié.»

C'est le FMI qui a demandé au gouvernement de ne plus engager de fonctionnaires et d'employés dans le secteur public, et cela a conduit à un gaspillage de l'aide au développement: «On crée des écoles sans enseignants, des hôpitaux sans infirmières. Le gouvernement reconnaît que, en ce qui concerne le recrutement, il y a un blocage avec le FMI. Il nous demande donc, à nous les syndicats, de plaider auprès du FMI pour qu'il permette à l'Etat de recruter!»

Pour nombre de Nigériens, une dernière goutte a fait déborder le vase en mars 2005 quand «le FMI a imposé au gouvernement d'appliquer la TVA sur les produits de première nécessité – la farine, le sucre, le lait». Le taux a été fixé à 19 pour cent dans un pays où une grande partie de la population vit au bord de la famine et où très nombreux sont ceux qui y ont déjà succombé.

Aussi, d'un commun accord avec les consommateurs, commerçants et autres composantes de la société civile, les syndicats ont réussi à imposer un arrêt de travail pendant un jour. Pas de magasins, pas de transport. L'activité industrielle et l'aéroport étaient paralysés. Rien n'était ouvert, rien ne bougeait, une «ville morte». Et cela a marché, même si le premier réflexe a été d'arrêter et de jeter en prison les dirigeants syndicaux, avant que le gouvernement n'opte pour le dialogue. Il a donné son accord pour supprimer la TVA sur les produits de première nécessité, mais il fallait auparavant passer par une petite formalité. «Le gouvernement a été obligé de prendre langue avec le FMI pour promulguer une loi de finances rectificative.»

Parallèlement, le dialogue s'est poursuivi entre les syndicats et le gouvernement, et, le 16 septembre 2005, ils ont signé un protocole d'accord, accordant, entre autres, une augmentation de salaire de 10 pour cent, la première en vingt-cinq ans. Le salaire minimum courant est d'environ 30 dollars par mois, précise Mamadou. C'est le prix d'un sac de riz, que l'on consomme en deux à quatre semaines en fonction de l'importance de la famille. Et, au Niger, les familles ont tendance à être nombreuses.

La deuxième clause du protocole entraînait l'abrogation d'une ordonnance retirant aux fonctionnaires le droit de prendre leur retraite après trente ans de service. Les syndicats se sont félicités de cette mesure, qui aurait réduit, plus encore, les faibles chances que les jeunes ont de trouver un travail décent. Mais la clause est curieusement rédigée:

- *le gouvernement marque son accord sur le principe de l'abrogation de l'ordonnance;*
- *à cette fin, un plaidoyer auquel prendront part les représentants des centrales syndicales sera engagé à l'endroit des partenaires au développement.*

Ainsi, une fois de plus, le gouvernement dit: «D'accord, si vous arrivez à convaincre les institutions internationales.»

Mamadou en tire une conclusion évidente: «Nous demandons au FMI, avant de signer un nouvel accord avec le gouvernement, qu'ils viennent nous voir, nous, pour qu'on leur dise ce que le peuple pense.»

Il y a là aussi, estime-t-il, une leçon à tirer pour tous les pays en développement: «Du moment qu'on n'est pas indépendant économiquement, on ne l'est pas politiquement. C'est le constat amer que nous faisons.»

principal objectif. La négociation collective reste essentielle. Les travailleurs pauvres d'Afrique sont au nombre des affiliés des centrales syndicales, et compte tenu de la notion de famille, particulièrement large, un salaire en secteur formel – même médiocre – peut contribuer à aider de nombreux foyers. Aussi la négociation collective, en vue d'obtenir des augmentations de salaire liées à la productivité, est-elle la contribution la plus directe des syndicats à la réduction de la pauvreté.

Mais la négociation doit prendre la mesure du moment. Les syndicats d'Afrique de l'Est et du Sud ont résolument tenté de présenter des solutions mûries localement, en regard des défis de la mondialisation, sur les processus de négociation collective. Dans une large mesure, les syndicats se sont efforcés de former les travailleurs en général et leurs adhérents en particulier aux nouvelles données imposées par la mondialisation en matière de négociations collectives.

Au-delà de la défense des salariés, il revient à l'action collective des syndicats d'obtenir de meilleures conditions de logement, de santé et de sécurité, d'éducation pour les enfants et de distribution des revenus.

Dans la plupart des pays d'Afrique francophone, les cahiers de revendications des syndicats incluent les demandes suivantes:

- apurement des arriérés de salaires;
- augmentation des salaires;
- revalorisation du SMIG;
- augmentation des allocations familiales;
- valorisation de la pension;
- révision à la baisse du taux de l'impôt;
- mise en place d'un mécanisme d'appui à la création d'emplois nouveaux pour les jeunes et les femmes.

Mais est-ce là seulement le plaidoyer d'une élite salariée?

Dans les pays où l'économie formelle ne comprend qu'une minorité de salariés, la

négociation collective peut-elle réellement faire reculer la pauvreté? La réponse est «oui», à en croire l'étude d'ACTRAV. «A y regarder de près et partant du fait qu'un travailleur salarié africain a, à sa charge, en moyenne une dizaine de personnes, la satisfaction des revendications salariales et de celles qui s'y apparentent profiterait de façon directe ou indirecte à une bonne partie de la population, et partant, même aux plus démunis», confirme le document.

La négociation collective n'est certes jamais chose aisée en Afrique. Sur un continent où l'emploi formel est restreint et les nouveaux investissements peu nombreux, la marge de manœuvre des syndicats est souvent limitée. Aussi abordent-ils fréquemment le problème de la pauvreté en ramenant l'équation à la défense du consommateur et en organisant des manifestations contre les hausses de prix des produits de première nécessité. Là encore, «les retombées de telles actions sont profitables à tous les membres de la société» (voir l'encadré «Une aide peu utile»).

Une autre approche récente, qui n'est pas exempte de critiques, suggère que les syndicats africains jouent un rôle actif pour favoriser le développement de la productivité sur le continent.

En Afrique francophone, quelques organisations syndicales ont entrepris ces dernières années une redéfinition de l'orientation de leurs actions pour justement, disent-elles, prouver qu'elles ne sont pas que revendicatrices mais aussi bâtisseuses et capables d'être des contre-pouvoirs crédibles. Ainsi l'on entend ça et là au sortir des congrès des slogans tels que «syndicalisme de développement» ou «syndicalisme responsable» qui sont censés préconiser le renforcement du pouvoir d'achat des travailleurs par l'amélioration de la productivité dans les entreprises ou l'économie sociale et solidaire.

Tout cela serait parfait si les fruits d'une productivité accrue étaient effectivement répartis de manière suffisamment large pour toucher les pauvres. Mais c'est rarement le cas. Bien des structures syndicales croient fermement au rôle important qu'elles peuvent et doivent jouer pour une amé-



lioration de la productivité des entreprises, pour une meilleure distribution des gains de la productivité. La volonté existe certes, mais on relève très peu de résultats dans l'amélioration de la qualité de vie, des conditions de travail et du mieux-être des travailleurs, de leurs familles et des consommateurs de façon générale, à la suite d'actions entreprises par les syndicats, seuls ou de concert avec les employeurs, pour améliorer la productivité. En revanche, les actions à mener par les syndicats pour un accroissement de la productivité susceptible d'entraîner une augmentation du nombre d'emplois doivent être lancées et soutenues.

### Générer des revenus: l'«économie sociale»

Nombre d'expériences ont montré que les activités non marchandes des syndicats communément appelées «économie sociale» sont plus aptes que l'Etat ou le marché à réduire l'exclusion sociale et la pauvreté d'une manière progressive et durable. Pour lutter contre le chômage et l'exclusion et pallier des secteurs publics en constante dégradation et incapables de répondre à des demandes croissantes, les travailleurs – ceux de l'économie informelle avec des revenus précaires ou sans revenu, comme ceux de l'économie formelle vivant avec des salaires de misère – doivent s'organiser et se constituer en réseaux pour subvenir à leurs besoins vitaux de logement décent, de nourriture, de soins, de santé, d'éducation ou de transport.

Certains de ces efforts sont déjà payés de retour. Sous l'égide du BIT, par le biais des projets de coopération technique, des organisations syndicales se sont engagées dans la création de coopératives de crédits et d'épargne, et de mutuelles de santé, au profit des travailleurs de l'économie formelle et informelle.

En Afrique francophone, par exemple, on trouve des structures coopératives et mutualistes fonctionnelles mises en place grâce à l'action syndicale au Sénégal, au

Burkina Faso et au Niger. Des initiatives du même genre sont en cours au Bénin.

Un lien important existe aussi entre les projets socio-économiques et les efforts faits pour organiser les travailleurs du vaste secteur informel en Afrique. A côté de ces structures coopératives et mutualistes, les organisations syndicales des travailleurs du Burkina Faso et du Niger, regroupées autour d'un projet de coopération du BIT soutenu par les syndicats danois et norvégiens, ont organisé plusieurs catégories de travailleurs de l'économie informelle de leurs pays en syndicats nationaux, aujourd'hui reconnus et opérationnels. Ce sont généralement les mêmes acteurs de l'économie informelle qui militent au sein de ces syndicats et que l'on retrouve dans les structures coopératives et mutualistes.

L'éclosion de ces syndicats de salariés de l'économie informelle va renforcer l'action syndicale dans les pays où ils se trouvent. Ils vont constituer une véritable pépinière et une force potentielle pour les syndicats des travailleurs de l'économie formelle, qui peuvent tisser et nouer avec eux divers types de relations pour mieux influencer les politiques de leurs pays en matière de développement. Et c'est justement en fonction de leur force et de leur poids sur l'échiquier national que les organisations syndicales parviennent à faire aboutir leurs actions revendicatives contribuant du même coup, directement ou indirectement et de manière substantielle, à la lutte contre la pauvreté.

Les syndicats de Zambie ont, par exemple, développé une nouvelle stratégie en créant un centre pour la promotion de l'emploi dans le secteur informel (CISEP). Aujourd'hui, ce centre a mis sur pied neuf filiales qui opèrent à Lusaka et dans plusieurs provinces, et il est prévu d'en ouvrir d'autres en différents points du pays. Elles fournissent aux associations du secteur informel des informations et des conseils sur les relations de travail, une évaluation des besoins, des cours accélérés en matière technique et de gestion, et une assistance sur le terrain de l'organisation. Les principaux bénéficiaires en sont les travailleurs,

licenciés économiques, et les retraités. Le CISEP a été créé par le Congrès des syndicats de Zambie (Zambia Congress of Trade Unions – ZCTU), en coopération avec l'administration chargée des affaires techniques, éducatives, professionnelles et d'entrepreneuriat (Technical, Education, Vocational and Entrepreneurship Authority – TEVETA). Il a bénéficié de l'assistance technique allemande à la Zambie (GTZ) et de l'appui de la Fondation Friedrich Ebert (FES).

Des activités génératrices de revenus peuvent aussi être une autre forme d'expression de l'activité syndicale. En Namibie, près d'un tiers des travailleurs domestiques sont déjà syndiqués, et l'affilia-

tion se poursuit au sein du syndicat des travailleurs domestiques (Namibian Domestic Allied Workers' Union – NDAWU). Celui-ci aide ses membres à négocier avec leurs employeurs et les initie à la formation syndicale. Plus récemment, il a créé, avec le soutien du syndicat finlandais SASK et de l'organisation humanitaire britannique Oxfam, un service de restauration, devenu une source de revenu pour les gens de maison au chômage.

## Des campagnes pour le progrès

Les syndicats d'Afrique sont activement engagés dans un certain nombre de campagnes pour le progrès de la société: pour combattre le travail des enfants, promouvoir l'égalité des sexes, assurer l'éducation et la formation des adhérents, améliorer la notion de responsabilité nationale du gouvernement, lutter contre la corruption, dénoncer la prolifération des armes, aider à la solution des conflits et prémunir leurs membres contre les dangers du sida. Ils sont aussi un instrument de pression sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des politiques économiques favorisant l'emploi et des systèmes adéquats de protection sociale. Les centrales syndicales africaines n'ont cessé de réclamer l'institutionnalisation de structures, groupant à un haut niveau les parties concernées et au sein desquelles seraient débattues, dans la clarté, les grandes questions de politique économique et sociale. C'est là que les points de vue des syndicats, avec ceux des autres parties intéressées, peuvent, par le consensus et le dialogue, trouver un aboutissement. Ce dispositif serait également à même de mettre en évidence les cas de corruption, versement de pots-de-vin et népotisme.

## Se battre contre le travail des enfants, c'est lutter contre la pauvreté

L'Afrique détient le record mondial d'enfants contraints, par les circonstances, d'avoir une activité économique. Le travail des enfants résulte de la pauvreté, mais il

### Rwanda: épargner avec les syndicats

Défendre les intérêts socio-économiques des travailleurs du Rwanda est la raison d'être de l'Union des Caisses des Travailleurs (UCT), coopérative d'épargne et de crédit.

Instituée en 1993 par la Centrale des syndicats des Travailleurs du Rwanda (CESTRAR), cette coopérative s'est donné pour objectif de:

- promouvoir l'épargne;
- faciliter l'accès au crédit dans des conditions plus souples;
- renforcer l'autonomie de gestion des caisses des travailleurs dans les entreprises, en assurant l'encadrement et la formation des membres;
- encourager l'esprit d'entreprise par l'étude des projets et leur financement;
- réduire le chômage par la création d'emplois générateurs de revenus et renforcer la solidarité des travailleurs.

Quelque 110 000 travailleurs sont affiliés à l'UCT, qui étend ses ramifications au secteur informel, où nombre de salariés sont des survivants du génocide. Des prêts sont mis à disposition par l'Union pour acquérir de l'équipement et faciliter la réhabilitation et la réinstallation.

La CESTRAR a ouvert des pharmacies dans cinq provinces, permettant aux travailleurs de se procurer des médicaments à bas prix, dans un pays où il n'existe pas de régime général d'assurance maladie.

## Ouvriers-patrons: une initiative du LET (Ghana)

En février 1997, le TUC du Ghana a entériné la création d'une Société de gestion d'entreprises, le Labour Enterprises Trust (LET) Company Limited, dont la mission était de créer des emplois en lançant (et en veillant au fonctionnement) des entreprises, de caractère durable, productif et profitable, de toutes tailles et dans tous secteurs. Le succès a été immédiat puisque 99 000 adhérents du syndicat se sont portés actionnaires. Ce chiffre ne répondait cependant pas aux espoirs entretenus au moment du lancement, et le capital initial – 5,7 milliards de cedis – ne correspondait qu'à 20 pour cent de la capitalisation nécessaire.

Mais le TUC a décidé d'aller de l'avant et les 99 000 travailleurs qui se sont engagés auprès de la société en sont actionnaires et tirent le bénéfice financier des retours sur investissement. La direction du LET est assurée par un conseil d'administration de neuf membres, dont cinq, y compris son président, sont des représentants du TUC, les quatre autres venant du secteur privé et des milieux universitaires.

Le secrétariat du LET a été constitué en août-septembre 1999, et s'est engagé, depuis, dans un certain nombre de projets d'investissement à long terme:

- Une compagnie d'assurance, la «Unique Insurance Company Limited», appelée à exercer son activité dans le monde des affaires. Le LET en est le principal actionnaire (86 pour cent des actions) avec une contribution de 2,1 milliards sur un capital social de 2,4 milliards de cedis. Le TUC est l'autre actionnaire avec 10 pour cent des parts. En août 2002, le Fonds des enseignants a acquis 10 pour cent des parts du LET.
- Une société de parking, la «City Car Parks Limited», qui gère un parc de stationnement, d'une capacité de 545 voitures, au cœur du quartier des affaires d'Accra. Le LET détient 20 pour cent des parts, avec une mise de fonds de 1,78 milliard de cedis. La construction du parc a coûté 5 millions de dollars.
- Un service de distribution d'eau, la «Water Tanker Service», contribution sociale du LET au bien-être des travailleurs. Bien que l'initiative soit d'inspiration commerciale, un sérieux effort est fait pour réduire au minimum la marge bénéficiaire. Quatre citernes distribuent en moyenne 30 000 gallons (environ 120 000 litres) d'eau par jour dans diverses villes satellites qui en sont privées comme Adenta, Ahalley Botwe ou Ofakor. Le prix facturé est inférieur à celui pratiqué par les opérateurs privés. Le LET y a investi 552,3 millions de cedis.
- Un service de radio taxis. Le LET a réussi à réintroduire dans le pays le taximètre qui équipe 17 voitures et deux minibus opérant depuis l'aéroport international de Kotoka. L'initiative a été prise pour encourager les déplacements vers l'aéroport par la route et donner aux voyageurs un confort et une sécurité acceptables. Le LET a investi 781 millions de cedis dans ce projet.
- Plan d'acquisition de biens durables. Il a été lancé en juin 2004 pour permettre aux travailleurs l'achat de biens ménagers durables en les payant un mois plus tard. Un capital initial de 150 millions de cedis y a été consacré.

Depuis 1999, le LET a créé 186 emplois:

- Siège: 6 emplois à plein temps.
- Compagnie d'assurance: 40 emplois à plein temps, 50 à temps partiel.
- Parc de stationnement: 55 emplois à plein temps.
- Service de distribution d'eau: 10 emplois à plein temps.
- Service de radio-taxis: 25 emplois à plein temps.

en est surtout une des causes. La participation des enfants à l'activité économique aggrave la pauvreté en portant atteinte au réservoir de capital humain nécessaire au développement économique, dans la mesure où, du même coup, elle accroît le chômage et le sous-emploi chez les adultes. Les syndicats ont conscience que le travail des enfants est source d'exploitation, de domma-

ges, de dangers et d'abus, portant atteinte à leur développement physique, mental, spirituel, moral et social. Il est discriminatoire et contraire à la démocratie, aux droits de l'homme et à la justice sociale, dans la mesure où il alourdit le fardeau et les préjudices de tous ceux qui sont déjà socialement exclus, alors qu'il avantage les privilégiés. En Afrique, comme ailleurs, combattre le



travail des enfants, c'est contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté (voir l'encadré sur l'Ouganda).

## Les ravages du sida

Plus de 29 millions de personnes sont atteintes du sida en Afrique subsaharienne. Près de 3,5 millions de nouveaux cas ont été dénombrés en 2002, alors que l'épidémie a déjà fait quelque 2,4 millions de victimes. En outre, dix millions de jeunes (entre 15 et 24 ans) et près de trois millions d'enfants de moins de 15 ans sont séropositifs. La pandémie se développe dans le sud de l'Afrique, où, dans quatre pays, la prévalence du VIH a crû à un rythme imprévisible dépassant aujourd'hui 30 pour cent chez les adultes.

Les tranches d'âge les plus affectées sont comprises entre 15 et 49 ans, c'est-à-dire essentiellement la population active. Il n'est pas étonnant, dès lors, que l'action contre cette pandémie soit devenue une autre préoccupation majeure dans la bataille engagée par les syndicats africains contre la pauvreté. Au titre des initiatives et mesures prises pour y faire face, les syndicats d'Afrique ont donné aux pauvres la possibilité d'acquérir, à peu de frais, les médicaments nécessaires, et fait campagne dans deux directions: d'une part, l'éducation et la sensibilisation des travailleurs, hommes et femmes; d'autre part, des campagnes pour l'accès aux traitements génériques beaucoup moins chers.

Au Burundi, par exemple, les travailleurs et leurs syndicats ont créé, sur les lieux de travail, des fonds de solidarité

### Négociateur contre le travail des enfants: les syndicats ougandais montrent l'exemple

Le travail des enfants est à la fois une cause et un effet de la pauvreté. En Ouganda, l'Organisation nationale des syndicats (NOTU) a décidé de mettre la lutte contre le travail des enfants au centre de sa campagne contre la pauvreté. Elle a tiré avantage, pour ce faire, de l'initiative sur la formation des travailleurs, coordonnée par ACTRAV dans le cadre d'un programme intitulé: «développer les stratégies du syndicalisme national et international pour combattre le travail des enfants». La présence de l'IPEC (Programme international du BIT pour l'abolition du travail des enfants) en Ouganda était un autre atout. Avec 17 syndicats affiliés, la NOTU a suscité beaucoup d'enthousiasme et d'intérêt auprès des travailleurs, soucieux d'en apprendre plus et de partager les expériences menées.

L'action syndicale contre le travail des enfants a plusieurs facettes: enquêtes, campagnes de sensibilisation et d'opposition, négociation collective et recours aux normes internationales du travail.

La première démarche consiste à informer les adhérents et, au-delà, l'ensemble de la communauté, de l'exploitation et des abus dont sont victimes les enfants. Avec l'aide du BIT, la NOTU a entrepris une série d'études permettant une évaluation rapide et la constitution d'un dossier unique d'informations sur les principaux problèmes touchant au travail des enfants et aux travailleurs en Ouganda.

On constate sans surprise que la négociation collective est l'une des principales armes des syndicats contre le travail des enfants. En fonction de l'état de la situation de l'emploi et du niveau auquel s'engage la négociation collective, les dispositions à inclure dans un accord sont le reflet des conventions de l'OIT et de la législation nationale sur l'âge minimum. Ainsi, l'accord entre les entreprises sucrières de Kakira, en Ouganda, et le syndicat national des ouvriers des plantations et de l'agriculture (NUPAW) stipule qu'aucune personne de moins de 18 ans ne peut être employée par la compagnie et qu'il est interdit aux ouvriers d'amener sur la propriété leurs enfants, s'ils n'ont pas cet âge, pour les remplacer à leurs tâches.

Les accords de négociation collective peuvent aller au-delà de l'abolition directe du travail des enfants pour s'attaquer à d'autres questions, comme l'assistance à l'éducation et la formation. L'accord entre l'Association des planteurs de thé d'Ouganda et le NUPAW prévoit que les employeurs doivent s'efforcer de mettre à la disposition des enfants du personnel une structure à même de dispenser un enseignement primaire sur la propriété.

## Un revenu minimum possible pour tous les Sud-africains

Un revenu minimum garanti peut-il vraiment bannir à jamais la pauvreté? Une Coalition pour l'octroi d'une allocation universelle (Basic Income Grant Coalition) répond par l'affirmative. Elle compte, en son sein, le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU).

En 2002, une enquête diligentée par le gouvernement sur le système de sécurité sociale en Afrique du Sud a conclu à la nécessité d'une série de mesures, y compris l'octroi d'une allocation universelle nommée BIG (Basic Income Grant – Allocation de revenu minimum), qui devrait:

- être fixée initialement à 100 rands par mois (environ 15,34 dollars des Etats-Unis ou 12,77 euros);
- être versée à toute personne résidant légalement en Afrique du Sud, quels que soient son âge et son revenu;
- venir en complément des allocations déjà versées aux familles, de manière à ne pas réduire le montant de l'assistance sociale consentie aux ayants droits;
- être essentiellement financée par l'impôt.

Cette proposition a surgi dans un contexte de réelle pauvreté affligeant l'Afrique du Sud post-apartheid. Fin 2003, la Coalition a convoqué une réunion de sa commission financière. Dans ses principales conclusions<sup>1</sup> celle-ci relevait que «près de la moitié de la population, parmi laquelle deux tiers d'enfants, continuait à vivre dans la pauvreté, en dépit d'une augmentation significative des aides sociales». Le régime actuel de sécurité sociale, poursuivait la coalition, «a montré l'efficacité des transferts de recettes fiscales dans la lutte contre la pauvreté», mais «la structure de ce régime, héritée de l'apartheid, a été conçue sur le modèle des pays industrialisés, qui connaissent un chômage limité et qui sont censés traiter des imprévus et des fluctuations spécifiques dans le cycle économique». Au niveau où elle se situe, la pauvreté en Afrique du Sud peut aussi entraîner des réactions en chaîne: «En menaçant la stabilité sociale à long terme, l'extrême pauvreté et l'inégalité découragent les investissements et empêchent la croissance économique. L'incapacité à inverser la tendance à une aggravation de la pauvreté pourrait accélérer la spirale du déclin économique et les conflits sociaux».

Dans la société civile, le mouvement en faveur des propositions de BIG, vues comme une contribution au système global de protection sociale, s'amplifie, mais il a été relevé au cours de la réunion que le gouvernement doit encore adopter une position officielle sur le sujet. Au centre des préoccupations exprimées: l'impact potentiel de l'augmentation de l'allocation et la capacité de l'Etat à octroyer une allocation universelle.

La capacité de financement constituait, de toute évidence, un problème majeur. La coalition a réuni pour examiner la question quatre éminents économistes du pays qui avaient déjà été chargés de se pencher sur la viabilité du BIG et avaient proposé de puiser les fonds nécessaires à différentes sources: impôts sur le revenu, taxe à la valeur ajoutée (TVA), impôts sur les sociétés et impôts indirects. Sur la base de leurs recherches et de leurs échanges, ils sont parvenus à un large accord sur le financement du BIG.

Ces économistes ont unanimement conclu que l'Afrique du Sud en avait les moyens et que cette initiative stimulerait davantage la croissance. Le coût net de l'allocation universelle représente 2 à 3 pour cent du revenu national. L'analyse des données fiscales sur l'ensemble du territoire a montré que l'Afrique du Sud pouvait se permettre un prélèvement d'impôts représentant, à tout le moins, 5 pour cent de ce revenu. La structure budgétaire du pays est en mesure de financer l'intégralité de ce programme sans encourir un déficit. Les effets de l'impact de la croissance à long terme sur le développement soutiennent davantage la stabilité macroéconomique et la stabilité budgétaire. L'octroi d'une allocation universelle est sans aucun doute finançable.

<sup>1</sup> «Briser le piège de la pauvreté»: financer l'octroi d'une allocation universelle en Afrique du Sud, Commission financière du BIG, mars 2004.

pour aider leurs camarades, malades du sida ou séropositifs, et encourager la prévention. Sensibilisation sur le VIH/sida auprès de l'ensemble du personnel, dépistage volontaire et anonyme, promotion et disponibilité des préservatifs, conseils,

traitement, groupes de soutien psychologique, conception de projets générateurs de revenus et soutien financier aux malades, autant d'activités désormais quotidiennes pour les organisations syndicales africaines.

## Les femmes, premières victimes de la pauvreté

En Afrique comme partout ailleurs, ce sont les femmes qui, en nombre disproportionné, sont victimes de la pauvreté, et il y a, à cela, diverses raisons. Dans certaines sociétés, les femmes sont exclues de nombreux emplois rémunérés. Dans d'autres, elles tendent à être confinées dans des emplois mal payés, quand elles ne sont pas moins payées que les hommes pour le même travail. En conséquence, nombre de femmes et leurs familles comptent sur l'homme pour être leur gagne-pain. Si, pour quelque raison que ce soit, cette source de revenu vient à disparaître, il en résulte rapidement un appauvrissement, et de nombreux foyers peuvent être affectés en raison même de l'ampleur traditionnelle de la structure familiale, quand il n'y a pas, comme dans certains pays, polygamie. Enfin, même lorsque la sécurité sociale existe, les femmes n'ont pas toujours accès à la couverture médicale.

Le secteur informel emploie une proportion particulièrement élevée de femmes, notamment des employées de maison. Là encore, elles tendent à être reléguées aux emplois les moins payés.

En Afrique francophone, un nombre important de femmes participent désormais aux projets générant des revenus élaborés par les syndicats à l'intention des travailleurs des secteurs formel et informel. Des résultats palpables ont été enregistrés au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso, au Niger et au Bénin. Ces actions syndicales ont été appuyées par le BIT dans certains pays. Les résultats concluants enregistrés dans ces pays doivent inciter à la poursuite et au développement de telles initiatives, qui améliorent radicalement les revenus des ménages et aident certaines catégories de citoyens à échapper à l'extrême pauvreté. En Afrique anglophone aussi, les femmes ont vu leur situation s'améliorer en raison de leur adhésion à des syndicats. Ceux-ci ont pris l'initiative d'impliquer les femmes à tous les niveaux de leur

organisation. Les programmes éducatifs et les activités assurant la participation des femmes au développement national sont partie intégrante du mouvement syndical. Il est notoire que les syndicats se battent pour les droits des femmes à tous les échelons de la société.

## Notes

<sup>1</sup> Chris Morris, BBC News, 8 oct. 2005.

<sup>2</sup> Le présent article est tiré essentiellement de deux documents: Actions syndicales contre la pauvreté et exclusion sociale en Afrique, par Mohammed Mwamadzingo, spécialiste régional de l'Education ouvrière, BIT, Pretoria (projet de texte, septembre 2005), et un rapport par Ibrahim Mayaki, Spécialiste régional en éducation ouvrière, centré sur l'action syndicale contre la pauvreté en Afrique francophone. Les deux documents ont été préparés pour le Colloque international des travailleurs sur «Le rôle des syndicats dans une économie mondialisée et dans la lutte contre la pauvreté» qui s'est tenu à Genève du 17 au 21 octobre 2005.

<sup>3</sup> En juillet 2005, au cours du Sommet de Gleneagles, les chefs d'Etat du G8 sont convenus d'intensifier leur aide à l'Afrique. Mais, trois mois plus tard, un éminent scientifique prévenait que «aussi longtemps que les concentrations de gaz à effet de serre continueraient d'augmenter, il y avait un risque réel de voir l'accroissement de l'aide décidé à Gleneagles entièrement consacré à faire face au fardeau supplémentaire des effets adverses des changements climatiques en Afrique». Dans une lettre ouverte aux ministres de l'Energie et de l'Environnement du G8, Lord May, Président de la Royal Society, citait 17 récentes études internationales sur l'impact des changements climatiques sur les récoltes. «Les documents soulignent que la pauvreté est la cause première de l'insécurité alimentaire croissante en Afrique, de pair avec les fréquentes et extrêmes variations de climat. L'Afrique est à présent dans une situation critique du fait de la sécheresse, alors qu'elle est aux prises avec une forte poussée démographique, des épidémies et des conflits. De manière générale, l'Afrique n'a qu'une capacité très réduite pour faire face aujourd'hui à une sécheresse de grande ampleur. Qu'en sera-t-il dans cinquante ou cent ans?» La Royal Society groupe des scientifiques du monde entier, parmi lesquels 42 prix Nobel. La lettre de Lord May est en ligne [www.royalsoc.ac.uk/page.asp?id=3834](http://www.royalsoc.ac.uk/page.asp?id=3834).

<sup>4</sup> Le rôle des syndicats dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les résultats, très mitigés, obtenus jusque-là sont analysés en détail dans *Education ouvrière* 2004/1-2, n° 134-135.



# L'action des syndicats dans la lutte contre la pauvreté en Amérique latine et aux Caraïbes

*Coopératives, formation de personnel qualifié, nouvelle organisation du secteur informel, sensibilisation au travail des enfants, récupération d'usines en faillite, alliance avec d'autres mouvements sociaux: les syndicats d'Amérique latine et des Caraïbes ont plusieurs cordes à leur arc pour faire face à la pauvreté, estime un nouveau rapport demandé par le BIT.*

La pauvreté a sans doute régressé en Amérique latine et aux Caraïbes au cours des dernières décennies, mais elle affecte encore plus de 40 pour cent des populations. Un rapport<sup>1</sup> préparé pour le Bureau des activités pour les travailleurs du BIT (ACTRAV) montre que les syndicats prennent très au sérieux le problème posé, et cite certains exemples de ce qu'il appelle la «bonne méthode» d'action qu'ils mènent contre la pauvreté.

L'étude a été réalisée sur une «base virtuelle»: les informations ont été puisées sur les sites Web des syndicats de la région et d'organisations d'entraide internationales ou tirées d'interviews avec des responsables syndicaux qui ont participé, en avril 2005, au congrès de l'ORIT, l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs de la CISL (Confédération internationale des syndicats libres).

Cette combinaison de sources, souligne le rapport, peut avoir conduit les syndicats de la région à légèrement surestimer le rôle joué par la coopération internationale dans la réalisation des projets conçus pour combattre la pauvreté. Il reste que l'importance de cette solidarité mondiale est, à n'en point douter, remarquable.

## Des niveaux de pauvreté variables

A en croire des statistiques de la Banque interaméricaine de développement (BID), citées dans le rapport, en 2004, quelque

222 millions de personnes vivaient dans la pauvreté en Amérique latine et aux Caraïbes, soit 42,9 pour cent de la population totale, un pourcentage qui traduit une légère hausse par rapport à l'an 2000 (42,5 pour cent). Il est peu probable de ce fait que la région atteigne l'objectif fixé pour 2015 de réduire de moitié la pauvreté.

Ce constat ne doit en rien minimiser les résultats obtenus au cours des dernières décennies. La plupart des pays de la région ont sensiblement réduit le niveau global de pauvreté. Entre 1990 et 2002, celui-ci a baissé de 9 pour cent, à un rythme plus rapide dans les villes que dans les campagnes.

Mais derrière ces chiffres se dissimulent de très importantes disparités nationales, en particulier en Amérique latine. Aujourd'hui, le Costa Rica et le Chili affichent des taux de pauvreté inférieurs à 20 pour cent de l'ensemble de la population, alors qu'ils sont de plus de 60 pour cent au Honduras, au Nicaragua, au Guatemala et au Paraguay. Et l'on relève deux exceptions à cette tendance à la baisse: au Venezuela, où le nombre de pauvres s'est accru de 22 pour cent entre 1990 et 2002 et en Argentine, jadis prospère, où il a grimpé de près de 100 pour cent.

Sur la relation entre pauvreté et travail, l'étude fait sienne l'hypothèse la plus commune, à savoir que les petits producteurs, agraires et urbains, les employés de microentreprises et le personnel domestique risquent plus de connaître la pauvreté que

les fonctionnaires, les salariés du secteur formel, les professionnels et techniciens. Dans les cas les plus extrêmes, le taux de pauvreté chez les travailleurs agricoles est de 170 pour cent supérieur à celui des fonctionnaires (51 pour cent contre 19). Dans le même temps, l'étude souligne que les salariés du secteur formel ne sont pas dans une situation si différente de celle des autres travailleurs en termes de dépendance. Cela tend à indiquer que la flexibilité et la dérégulation de l'emploi ont continué leur chemin, en provoquant une informalisation de plus en plus grande de l'économie formelle.

### Syndicaliser les travailleurs du secteur informel

Il n'en reste pas moins que, dans cette région comme ailleurs, les travailleurs du vaste secteur informel sont parmi les plus mal lotis. Aussi les efforts de syndicalisation des salariés de ce secteur peuvent-ils aider à mener le combat contre la pauvreté. Comme le souligne l'étude, l'action menée par le mouvement syndical international dans cette région s'est largement focalisée, depuis les années quatre-vingt, sur cette nécessaire organisation. Cela est souvent passé par une coopération accrue avec des mouvements qui n'étaient pas à proprement parler des syndicats mais qui représentaient des collectifs de travailleurs et qui, dans certains cas, ont servi de tremplin à la naissance de centrales syndicales nationales.

En de nombreux pays de la région, les fédérations nationales abritent désormais des syndicats du secteur informel ou des associations affiliées. L'étude donne sur ce point un certain nombre d'exemples dans 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Et l'on compte parmi ces travailleurs syndiqués des chauffeurs de taxi et des marchands ambulants aussi bien que des couturières et des artisans.

Les employées de maison constituent un cas particulier dans la mesure où elles sont souvent les plus pauvres parmi les pauvres. La plupart d'entre elles sont des

migrantes rurales. Traditionnellement, elles sont jeunes et d'origine indigène ou afro-américaine. La région dispose d'une structure de coordination spéciale pour les organisations syndicales ou non syndicales représentant ces travailleuses. Fondée en 1988, elle est connue sous le nom de CONLATRAHO, Confédération latino-américaine et caribéenne des femmes employées de maison. Certaines appellations, comme «servantes» ou «domestiques», ont été bannies dès le départ, dans la mesure où elles y voyaient une connotation féodale. De fait, leur principale revendication traduisait leur volonté d'être traitées sur un pied d'égalité avec les autres salariées. Mais, aujourd'hui encore, la législation les ignore souvent, faisant d'elles des victimes de la discrimination et de l'exploitation. Aussi, la Confédération demande-t-elle dans sa campagne:

- l'inclusion dans les codes du travail de lois spécifiques couvrant ce secteur et comportant des clauses sur les contrats de travail, le salaire minimum, la journée de 8 heures, les vacances annuelles de 30 jours et la protection des femmes enceintes (y compris les congés de maternité);
- la fin de la discrimination fondée sur la race ou l'âge;
- le dépôt de plaintes auprès de l'OIT – dans les cas d'entrave à la liberté syndicale – contre les pays qui refusent tout statut légal aux associations groupant ces salariées quand celles-ci décident de se constituer en syndicats;
- la dénonciation des abus sexuels;
- l'expression de leur solidarité avec les travailleuses du monde rural.

En résumé, la CONLATRAHO milite pour que ces salariées soient totalement reconnues et que, de ce fait, leurs employeurs ne soient plus maîtres de leur vie et de leur identité. Elle insiste dans le même temps pour que les confédérations syndicales nationales ne laissent pas les employées de maison «à la traîne» dans les négociations salariales.



## Pour une action syndicale plus ample

Bien que n'étant pas spécifiquement destinées à combattre la pauvreté, nombre d'activités syndicales dans la région s'exercent surtout en faveur des couches les plus déshéritées de la société. Projets de solidarité économiques, programmes d'assistance aux chômeurs et campagnes en faveur d'un salaire minimum font partie de cette action.

Le rapport cite les trois exemples qui suivent.

○ L'Agence pour un développement durable (ADS) a été instituée au Brésil en 1999 par la Centrale unique des travailleurs (CUT), avec la coopération des ministères du travail et du développement rural et le soutien de la Fédération des syndicats allemands (DGB), l'Association hollandaise des Eglises (ICO) et la Fondation Rosa Luxembourg d'Allemagne. Le projet vise à promouvoir la création d'entreprises autogérées, propres à créer des emplois procurant des revenus. Son travail passe par l'organisation économique, sociale et politique des travailleurs et leur insertion dans un processus de développement durable et fondé sur la solidarité. On y distingue trois aspects: la création de coopératives, l'octroi de facilités de crédit couplées avec la formation et l'évaluation des entreprises, et la promotion de la recherche, de la commercialisation et du développement technique. C'est là un exemple caractéristique des nombreux projets en cours dans la région sous le label d'«économie de la solidarité».

Cette approche, précise le rapport, trouve ses racines dans un concept démocratique et solidaire d'organisation de la production, concept qui permet aux travailleurs de prendre collectivement les décisions en fonction de leurs affinités. L'économie de solidarité peut aussi être source de création d'emplois et de revenus par le truchement de l'autogestion. Pour être durables, autonomes et capables d'innover, ces entreprises ont besoin de coopérer entre elles. C'est la raison pour laquelle ces ensembles coopératifs doivent s'ériger en concentrations locales d'entreprises écono-

miques fondées sur la solidarité, avec des affinités sectorielles. L'ADS s'est donné pour objectif de promouvoir ces ensembles et, en 2002, elle a soutenu l'instauration d'un Système national de crédit de solidarité (ECOSOL) qui ouvre des lignes de crédit aux entreprises autogérées contribuant au développement local. Le système se fonde sur des coopératives de crédit qui opèrent sur les mêmes principes: autogestion, viabilité économique et financière et solidarité. S'agissant d'entités à la fois urbaines et rurales, le système s'efforce d'intégrer les deux catégories de travailleurs. ECOSOL dispose à présent de 26 coopératives de crédit réparties dans 10 Etats du Brésil, avec des fonds totalisant plus d'un million de dollars. L'Agence œuvre également pour que les politiques gouvernementales, au niveau local et national, soient plus favorables à la solidarité économique. Et, de concert avec la Confédération des syndicats nationaux du Québec (Canada), la CSN, et diverses organisations non gouvernementales du Québec et du Brésil, elle a institué un Programme d'investissements de solidarité.

Au Brésil également, le Centre de solidarité des travailleurs lutte contre le chômage de quatre façons: l'octroi d'allocations chômage, l'aide au placement, l'apprentissage en vue d'emplois qualifiés et l'assistance aux petites entreprises qui n'ont pas accès à d'autres programmes. Géré depuis 2001 par la Fédération Força sindical (Force syndicale), ce centre dispose de filiales en divers points du pays. Une base de données permet d'informer les travailleurs, enregistrés auprès du centre, des emplois disponibles, tandis qu'un autre programme, conçu pour «générer emplois et revenus» aide les travailleurs désireux de lancer leur propre entreprise et contribue à leur formation. En 2004, le centre a placé 150 000 personnes à des postes divers, obtenu des allocations pour 180 000 autres et donné une formation à 375 000 travailleurs.

○ Un revenu minimum pour tous les Argentins, tel est l'objectif ambitieux d'une proposition formulée par la Centrale des travailleurs d'Argentine (CTA). Après

s'être assurée d'un soutien politique à cette revendication, la centrale a réussi à la faire figurer aujourd'hui dans un projet au parlement. Intitulée «Assurance pour l'emploi et la formation» (SEF), cette mesure garantirait, en dernier ressort, qu'aucun foyer ne resterait sous le seuil de la pauvreté (actuellement 500 pesos pour un foyer moyen) et que tout citoyen aurait accès, dans les meilleures conditions, aux soins, à l'éducation, à la retraite, à la pension invalidité, et sa famille au capital décès. Ainsi, la couverture sociale serait indépendante du statut de chacun dans le monde du travail.

En vertu de ce projet, tout chef de famille au chômage percevrait 380 pesos, et 60 pesos seraient alloués, par enfant mineur (moins de 18 ans), à tous les foyers. Cela se traduirait, pour un foyer moyen, par un apport total de 500 pesos, soit juste au-dessus du seuil de pauvreté, et l'allocation serait indexée à ce seuil. Pour la centrale syndicale, un tel transfert de revenus renforcerait du même coup le pouvoir de négociation des travailleurs en activité. C'est là une des raisons qui lui font préférer cette approche à celle qui tendrait à obtenir un salaire minimum légal. Cette innovation serait financée par la fin de certaines exonérations fiscales sur les bénéfices, mais aussi par le surplus de TVA (taxe à la valeur ajoutée) engrangé grâce à l'augmentation de la demande (la centrale estime que l'octroi de l'allocation universelle augmenterait la consommation de 7 pour cent). Joint à l'arrêt d'autres dépenses de caractère social qui pourraient être supprimées, le rétablissement des contributions patronales dans certains secteurs et une taxation plus importante des produits de luxe rapporteraient au total 20 milliards 170 millions de pesos. Si seulement 61 pour cent de ce montant étaient réalisés, estime la centrale, ils suffiraient amplement à financer l'assurance emploi/formation, et à mettre tous les foyers argentins au-dessus du seuil de pauvreté.

○ L'Uruguay est justement sur le point d'introduire une mesure un peu similaire, bien qu'à une moindre échelle. Le changement de gouvernement, en mars 2005, a été suivi du lancement d'un Plan natio-

nal d'assistance pour les situations sociales d'urgence (PANES). Son objectif est d'assurer un minimum vital aux 180 000 personnes les plus démunies du pays. Ce plan, d'un coût annuel de 100 millions de pesos, leur garantirait les soins élémentaires de santé, l'éducation et la formation, en retour de quoi elles travailleraient pour la communauté. Ce serait là un premier pas vers l'institution d'un Revenu minimum d'insertion. La Centrale syndicale nationale d'Uruguay (Plenario intersindical de trabajadores - Convencion nacional de trabajadores - PIT-CNT) soutient ce plan et prépare la participation active des syndicats des travailleurs de la santé, de l'éducation, de l'aide à l'enfance et des caisses de sécurité sociale.

### L'action directe contre la pauvreté

L'étude cite par ailleurs de nombreux exemples de l'action syndicale à inscrire dans la lutte directe contre la pauvreté.

Une formation bilingue est prodiguée aux artisans indigènes du Guatemala dans le cadre d'un projet animé par la Confédération de l'unité syndicale du Guatemala (CUSG).

La Confédération des travailleurs démocratiques (CTD) du Salvador participe aux distributions alimentaires des municipalités en faveur des familles de pêcheurs.

La formation des femmes aux pratiques des marchés dans les zones franches du Nicaragua est assurée par la Confédération d'unification syndicale-autonome (CUS-A). Les cours portent sur leurs relations avec les fournisseurs et sur l'amélioration de leurs médiocres conditions de travail.

La Centrale unitaire des travailleurs du Honduras (CUTH) participe à un programme d'aide du gouvernement en faveur d'une région rurale déshéritée. Ce programme a le soutien du gouvernement italien et des trois confédérations syndicales d'Italie. Les organismes italiens d'assistance ont également collaboré avec la CUTH dans son action contre la pauvreté,



notamment après le passage de l'ouragan Mitch (1999-2000) en aidant l'association des petits producteurs à se renforcer et en relançant l'activité des entités économiques de caractère familial.

Au Nicaragua, l'Association des travailleurs agricoles (ATC) apporte une aide alimentaire aux enfants des campagnes en coopération avec les syndicats italiens

La Confédération des travailleurs de la République de Panama (CTRP) projette d'aider les travailleurs des plantations de bananes, affectés par de récentes fermetures, à relancer des plantations en auto-gestion.

Des programmes d'activités autonomes, destinés aux familles frappées par le chômage, ont été lancés par la Confédération révolutionnaire des ouvriers et des paysans du Mexique (CROC), dans le but de rompre le cycle de la dépendance à la drogue et des violences domestiques. Le projet doit également les aider à trouver de nouveaux emplois.

Pour sa part, la Confédération des travailleurs du Mexique (CTM) prête un concours financier et une aide à la formation aux femmes soutiens de famille engagées dans la création d'une coopérative de production alimentaire.

Un centre destiné aux femmes employées dans le secteur informel est animé par la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) de Colombie avec le soutien de nombreuses organisations dans le monde, dont l'OIT. Au nombre de ses activités: des coopératives, des cours de formation rapides, une assistance aux pratiques de la comptabilité, un fonds de prêts renouvelables et une mutuelle. Les coopératives sont particulièrement actives dans le recyclage, le porte-à-porte, le travail domestique et la garde d'enfants.

Le recyclage est également au cœur d'un projet conduit par le Syndicat des travailleurs agricoles de Colombie (Sintrainagro/CUT), qui a installé une usine de recyclage des surplus de sacs de plastique provenant des plantations de bananes. L'usine emploie des veuves de guerre soutiens de famille et, en moyenne, mères de 4 enfants. Le projet a également prévu la construc-

tion d'écoles, en même temps qu'il a lancé des activités sociales et culturelles.

Les syndicats de blanchisseuses affiliés à la Confédération des travailleurs de Colombie (CTC) ont bénéficié d'un projet soutenu par l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (ORIT) et le Canadian Labour Congress. Il porte sur l'ouverture de blanchisseries, la création d'une coopérative de consommateurs et la construction de maisons.

Un Centre médical pour les travailleurs informels fonctionne dans la capitale équatorienne, Quito, sous le contrôle de la Confédération équatorienne des syndicats libres (CEOSL). Avec le soutien de l'Institut syndical de coopération pour le développement de l'Union générale des travailleurs d'Espagne (UGT), le centre a étendu ses activités à la population locale dans son ensemble, administrant à présent les premiers soins et fournissant des médicaments à bas prix.

Un projet lancé par la Confédération générale des travailleurs du Pérou (CGTP) vise à promouvoir une solidarité économique entre les productrices d'objets artisanaux. Généralement, ces femmes étaient persécutées par la police: aussi le projet demandait-il à la municipalité de leur délivrer une autorisation afin qu'elles se constituent en catégorie professionnelle et exercent ouvertement leurs activités. Une formation leur a également été prodiguée en matière de gestion financière, y compris la facturation pour les marchés d'exportation. Le projet avait à cœur de redonner à ces femmes l'estime d'elles-mêmes. Aujourd'hui, elles ont mis sur pied une fédération régionale des femmes artisans, et l'expérience tirée du projet est appliquée à une autre région.

Les travailleuses du secteur rural – parmi les plus pauvres – ont tiré profit d'un projet lancé par la Confédération nationale agraire (CNA), qui groupe des associations agricoles locales et régionales dans l'ensemble du Pérou. Depuis 2003, les intéressées reçoivent une formation sur les techniques agricoles et les questions sociales et d'organisation. Et leurs activités productives ont été soutenues par

un microcrédit et la constitution d'alliances de producteurs.

La couverture sociale et les conditions de travail des dockers sont au cœur d'un autre projet mené au Pérou par une branche de la CUT (Centrale unitaire des travailleurs), la FETTRAMAP. Ses 8 000 adhérents se considèrent travailleurs indépendants, et, avec l'aide du BIT, ont obtenu la création d'une commission technique multisectorielle, placée sous direction syndicale, pour statuer sur les fardeaux portés aujourd'hui par les dockers. L'objectif est d'en ramener le poids de 130-140 kg à 50 kg. Porter des charges excessives (souvent avec l'accord même du porteur, qui espère ainsi améliorer son maigre salaire) entraîne souvent une invalidité permanente. La FETTRAMAP se bat aussi pour obtenir l'application d'une loi, vieille de 15 ans, assurant aux dockers une couverture sociale, des salaires adaptés au temps de travail et des congés annuels. Pour l'instant, la FETTRAMAP a institué son propre système de sécurité sociale. Aujourd'hui, une de ses principales préoccupations est de mitiger les conséquences sur l'emploi de la mécanisation d'une partie du secteur, même si des pertes de postes de travail parmi les porteurs semblent inévitables. En attendant, le syndicat a élargi son activité aux conducteurs de tricycle, une initiative qui a reçu le soutien des syndicats hollandais (FNV) et espagnol (UGT).

La création de services pour les travailleurs du secteur informel est au centre de divers projets lancés par la Centrale unitaire des travailleurs du Pérou avec l'aide de l'UGT. Un des projets pilotes a été d'instituer la Maison des travailleurs informels (CATIC) et, depuis 1998, elle a été en mesure de leur donner des cours de formation, des soins, des conseils de caractère juridique et économique, des programmes alimentaires et un savoir-faire en matière de communications.

En Argentine, un syndicat membre de la CTA a monté une série de coopératives réservées aux travailleurs en chômage, membres du syndicat. Elles sont au nombre d'une centaine, conçues pour faciliter la participation syndicale aux projets de

logements sociaux gérés par l'Etat. Vers la fin des années quatre-vingt-dix, l'initiative s'est élargie pour devenir un mouvement nommé Piquetero qui s'est illustré par le blocage des voies urbaines pour faire avancer ses revendications. Celles-ci allaient de la défense des chômeurs et de revendications syndicales à la gestion du transfert des recettes fiscales. Depuis 2002, les Piqueteros sont devenus un des canaux de distribution de revenus dans le cadre du nouveau programme gouvernemental destinés aux «chefs de famille».

Dans ses efforts pour créer des emplois et éradiquer la pauvreté, le syndicat des métallurgistes de la CUT brésilienne a constitué un fonds à la formation alimenté par un certain pourcentage des salaires consentis par les travailleurs. Ce fonds sert aussi à l'ouverture de services de placement et à la création de coopératives autogérées pour les chômeurs.

Une association de trieurs de papier et de spécialistes du recyclage de matériel est affiliée à la centrale brésilienne CAT. Elle a créé une coopérative de recyclage et conçu une structure de coordination avec des entreprises similaires dans d'autres parties du pays.

Suite à l'affiliation d'une association de résidents de la communauté déshéritée de Villa Madrid, la CUT du Paraguay s'est lancée à présent dans la construction de logements sociaux à leur intention, par le biais d'un accord signé avec la Commission nationale du logement.

En Uruguay, le syndicat des employés de banque et la centrale nationale PIT-CNT ont eu à faire face à un certain nombre de situations sociales d'urgence. A la suite d'importantes inondations en 2001, ils ont pris la tête d'une campagne de collecte de fonds en faveur des victimes. Dans le même temps, ils ont lancé une campagne d'informations sur les risques encourus par ceux qui vivent sur les rives des fleuves. Et, quand une crise financière a frappé de plein fouet le secteur de la construction, les syndicats ont aidé les ouvriers au chômage à monter de petites entreprises agricoles, auxquelles le syndicat des employés de banque a financièrement contribué. Face à

la crise économique, le PIT-CNT s'est aussi lancé, sur une plus large échelle, dans la récupération des usines et propriétés foncières contraintes à la liquidation.

### **Bannir le travail des enfants, un aspect de la lutte contre la pauvreté**

Mettre un terme à l'exploitation du travail des enfants est un aspect important des campagnes menées contre la pauvreté par le mouvement syndical sur le continent. Le mouvement, indique l'étude, «a pris un nouvel élan dans les années quatre-vingt-dix du fait du lancement du Programme de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), programme qui désigne les organisations syndicales comme l'un des acteurs directs dans des initiatives prises en faveur de cette cause, comme le stipulent la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999».

L'IPEC a signé des accords d'assistance technique et financière avec les structures syndicales nationales de la plupart des pays de la région pour développer les interventions directes sur le travail des enfants. Il s'agit, dans le même temps, de favoriser la participation syndicale dans les commissions nationales chargées de la prévention et de l'élimination du travail des enfants. A cet égard, l'IPEC estime qu'en diverses occasions l'action des syndicats a directement contribué, au plan national, à la ratification de la nouvelle convention n° 182 et de la convention n° 138.

Les organisations syndicales régionales, l'ORIT et la CLAT (Centrale latino-américaine des travailleurs affiliée à la Confédération mondiale du travail) ont été fortement impliquées dans l'élaboration des programmes de l'IPEC. Elles ont favorisé l'adoption de législations nationales sur le travail des enfants et la ratification des conventions pertinentes de l'OIT. Elles ont également préparé les dirigeants syndicaux et les militants à intervenir concrètement sur la question et à la porter au cœur même de l'action syndicale.

Au Honduras, une garderie a été aménagée par les syndicats locaux pour s'occuper des enfants des travailleurs du secteur informel. En évitant de les livrer à la rue, cette garderie fait rempart contre le recrutement d'enfants pour le travail. Et, grâce à une formation inscrite dans le projet et dispensée par l'IPEC, les syndicats ont pu constituer un réseau de travailleurs habilités à relever les cas d'enfants au travail au sein de leurs entreprises et à en faire état.

Sur l'ensemble du continent, nombre de syndicats contribuent à dispenser une éducation aux enfants de travailleurs défavorisés, en mettant à leur disposition des instituteurs ou en les aidant à acquérir le matériel scolaire.

### **Quelques «bonnes recettes»**

Comment les syndicats de la région peuvent-ils endiguer efficacement le fléau persistant de la pauvreté? L'étude a choisi neuf exemples de «bonnes recettes» et les explique en détail.

Veiller à la bonne santé des travailleurs ruraux est l'objet d'une initiative prise en République dominicaine par la Confédération syndicale nationale (CNTD) et la Fédération locale des travailleurs agricoles (FALY), avec le soutien de l'UGT espagnole. Dans la région choisie pour la mise en œuvre du projet, se posent de sérieux problèmes de santé, notamment une forte prévalence du paludisme. De mauvaises conditions sanitaires, une utilisation excessive de pesticides et un niveau hydrostatique proche de la surface ont entraîné une sérieuse pollution des sources d'eau. Entre 1995 et 2000, le projet a d'abord consisté à renforcer l'organisation et l'administration du syndicat agricole. Il s'est ensuite attelé à installer des systèmes simples et peu coûteux d'approvisionnement en eau, dont la population locale pouvait assurer le maintien, avant d'améliorer la production des petits fermiers et de parfaire leurs qualifications. Pour l'UGT, le sens de l'organisation, prôné par le projet, joint à une direction locale énergique, a été un facteur important de succès. Il s'en est ensuivi

une baisse du taux de maladies transmises par l'eau et une implication croissante des communautés locales dans la recherche de solutions à leurs problèmes. Pour les auteurs du rapport d'ACTRAV, cette expérience «peut être vue comme une leçon utile pour d'autres communautés de la région, en même temps qu'elle donne aux populations locales et aux institutions une meilleure connaissance de la gestion des ressources naturelles».

Dépasser les frontières traditionnelles du syndicalisme, tel est l'objectif que s'est fixé la Fédération colombienne des travailleurs de l'alimentation et de l'agriculture (UNAC). Essentiellement présente dans l'industrie alimentaire, l'hôtellerie et le tourisme, elle a décidé d'être active auprès des travailleurs ruraux indépendants, des paysans pauvres, des communautés urbaines déshéritées, des femmes soutiens de famille, et des personnes déplacées du fait des violences qui agitent la Colombie. L'élargissement de son champ d'action impliquait, pour la fédération, d'œuvrer de concert avec les structures syndicales rurales existantes, comme la Sintrainagro, forte de 20 000 adhérents (travailleurs des plantations de bananes, fleurs et huile de palme), mais également avec des organes consultatifs, des coopératives et des groupements de petits fermiers. Dans ses relations avec les communautés indigènes, l'UNAC recherchait de nouvelles alliances plutôt que de nouveaux membres. Leurs principaux intérêts communs sont le lancement de projets stratégiques dans les zones en proie à des conflits et la défense des droits de l'homme, de la biodiversité et des ressources naturelles.

La démarche entreprise en 2001 vise à assurer l'autosuffisance alimentaire par le développement d'une agriculture durable et écologique, et à soutenir, dans le respect de l'environnement, les productions destinées à l'exportation, qu'il s'agisse de cultures novatrices, comme le champignon d'Asie *shitaké* ou de fruits locaux, comme l'*uchava* (*physalis*). Diverses coopératives ont été créées, notamment pour les pêcheurs et les planteurs de bananes, autrefois employés par la multinationale Dole.

Protéger les enfants et les adolescents de la guerre, de la drogue et de l'exploitation par le travail est aussi un des objectifs premiers du projet, qui a, en outre, permis le lancement de programmes d'assistance médicale en faveur des pauvres dans les campagnes.

Un fonds de prêts renouvelables destiné aux femmes de la campagne a été institué dans une région du Pérou, en coopération entre l'UGT espagnole et l'Association des travailleuses rurales locales (AMHBA). Fondée en 1993, alors que des violences politiques secouaient la région, l'association s'est affiliée, trois ans plus tard, à la centrale syndicale nationale, la CUT. Elle est aujourd'hui forte de 7 000 membres, la plupart d'entre elles étant le chef de famille et son gagne-pain. Les prêts qu'elle octroie financent des petites unités de production, groupant chacune près de 150 femmes. Leurs revenus proviennent de l'élevage de lapins, de cochons d'Inde et de truites. Mais l'initiative n'est pas exempte d'éléments sociaux (fourniture de services, formation, campagnes contre la violence domestique et protection de la maternité). D'autres activités indépendantes génératrices de revenus sont imaginées, et des accords ont été passés avec les autorités nationales et locales pour l'octroi de services de base. L'AMHBA s'est également lancée dans une modeste opération de meunerie, et envisage de développer la production agricole et la commercialisation: les femmes trouveraient ainsi des emplois dans l'unité de traitement et les hommes dans les champs, et il y aurait là une source d'aliments frais et nutritifs pour leurs enfants. L'AMHBA a aussi créé un centre permanent de formation et un refuge pour les femmes maltraitées. Son comité de défense de l'environnement a fait campagne contre une société minière dont les activités représentaient une menace pour l'écosystème local. Selon le rapport d'ACTRAV, l'association a réussi à mettre sur pied «un collectif de centaines de femmes, dirigeantes et militantes, qui ont retrouvé l'estime d'elles-mêmes, pris conscience de leurs droits et devoirs de citoyennes et qui entendent protéger leur

santé, au triple plan de la maternité, de la sexualité et du mental».

Un centre pour enfants au travail a également vu le jour au Pérou et offre éducation et nourriture aux jeunes qui peinent comme porteurs, vendeurs d'eau, laveurs de voitures ou cireurs. A l'origine, le Centre Christ-Roi de l'enfant travailleur (CCRNT) assistait directement 30 enfants et apportait une aide indirecte à 1000 autres en participant à un programme de formation d'inspiration gouvernementale, le SENATI. Mais, en 2004, on comptait 470 enfants et adolescents inscrits au centre. Une vingtaine y vivent en permanence, et 250 autres viennent régulièrement se doucher. Le CCRNT est géré par la Fédération des métallurgistes péruviens (FETIMAP), en coopération avec l'organisation régionale de la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM) et le Syndicat finlandais des métallurgistes (SASK). Des jeunes ont été formés à la mécanique automobile et à la soudure, tandis que, parallèlement, des cours sont dispensés et des discussions de groupe organisées sur les questions de santé et de sécurité au travail, la législation du travail et le droit constitutionnel, le syndicalisme et sa contribution au développement social. Des contacts ont été noués avec les employeurs qui financent le SENATI et qui ont manifesté un intérêt pour la formation syndicale de leurs salariés.

La Fédération argentine des travailleurs de l'industrie (FETIA), de concert avec la Centrale syndicale nationale (CTA), offre une assistance technique aux travailleurs des entreprises autogérées. Elle dispose d'un réseau basé sur le mouvement des «entreprises récupérées» (*empresas recuperadas*). En effet, depuis 2001 et la crise économique profonde qui a frappé le pays, des travailleurs ont décidé de prendre possession des sociétés qui fermaient leurs portes. Ces entreprises «récupérées» par les travailleurs ont fleuri dans plusieurs régions du pays. Le réseau se charge de suivre et de consolider ces expériences d'autogestion. L'organisation, dans son ensemble, s'articule sur trois niveaux: les entreprises autogérées elles-mêmes, l'association des

travailleurs autogérés et le réseau d'assistance technique. L'association fait office de syndicat des travailleurs concernés, et son rôle est de formuler des revendications sociales et de coordonner la stratégie des salariés du secteur avec celle des autres syndicats qui y sont présents. Quant à l'action menée au sein des entreprises autogérées et des coopératives, elle s'oriente dans quatre directions: faire valoir la démocratie interne, améliorer les conditions de travail, résoudre les conflits internes et préserver l'éthique du travail».

Le réseau d'assistance technique est constitué d'unités professionnelles qui prêtent leur concours en matière d'autogestion, de développement et d'amélioration des qualifications, et de transfert et d'échange d'équipements et de connaissances. Selon le rapport, la CTA considère les «entreprises récupérées» comme faisant partie intégrante de l'économie sociale, dans la mesure où elles sont un moyen de répondre à des besoins fondamentaux hors des structures du marché traditionnel. Il n'existe cependant aucun cadre légal pour assurer à ces expériences un caractère durable. La CTA estime que l'autogestion «est préférable à d'autres approches socio-économiques, comme les microentreprises qui tendent à revêtir un caractère d'assistance sociale et qui, en général, sont d'une qualité médiocre».

Aider les chômeurs et les salariés occasionnels à s'auto-assister est la raison d'être d'un autre projet lancé en Argentine par les Organisations libres du peuple (OLP) et la Commission de coordination de l'action syndicale (CCAS). Ce projet se concentre sur Buenos Aires et sa banlieue. Nées du krach économique de 1991, les OLP réunissent diverses organisations sociales, spécialisées dans les actions de solidarité avec pour objectif de coordonner les efforts. Leur nom reflète les traditions péronistes du pouvoir populaire. La moitié des membres bénéficient du plan d'aide aux chefs de famille qui leur accorde 50 dollars par mois en rétribution de tâches accomplies pour la municipalité. Les OLP ont deux principales activités: des programmes alimentaires et



la promotion de l'autogestion. Quelque 50 cantines, ouvertes dans les quartiers les plus pauvres, distribuent des repas gratuits aux enfants (et parfois aux adultes) au rythme de 4 500 par semaine.

La principale activité de production autogérée porte sur les textiles. Les femmes, habituées à coudre chez elles, sont groupées dans de petits ateliers de 15 à 20 personnes. Elles sont 60 au total. Au menu des autres activités: la menuiserie, le travail du cuir, la boulangerie et la culture des champignons, ainsi que l'exploitation familiale de jardins potagers, dont la production est destinée à leur consommation et aux cantines. Celles-ci sont par ailleurs approvisionnées par des dons de commerçants locaux et des échanges avec d'autres producteurs. Il est prévu de faire de ces jardins potagers des unités plus larges et d'en diversifier la production. Pour l'instant et pour l'ensemble de ces activités, la production et la vente sont restreintes au niveau local, mais des autorisations ont été demandées pour explorer d'autres débouchés publics, dans des échoppes ou des domiciles privés. Les points de vente d'autres organisations sociales leur ont été ouverts, et les articles de cuir sont déjà en vente dans des galeries marchandes.

Les OLP s'apprentent à lancer leur gamme de produits sous la marque Flor de Ceibo, la fleur typique d'Argentine. Toutes les marchandises indiqueront sur l'étiquette qu'elles proviennent de «la production nationale de l'économie de solidarité». A en croire le rapport, cette approche «a l'avantage de remplacer la politique sociale gérée par des assistants sociaux par une véritable politique économique». De fait, les OLP sont très critiques des dispositions sociales actuelles de l'Etat. Elles considèrent, par exemple, que le programme en cours pour les chefs de famille (les fameux 50 dollars pour services rendus à la municipalité) a des relents de clientélisme et qu'il revient, dans tous les cas, à remplacer les employés municipaux par des travailleurs moins payés. Les OLP estiment que la poursuite du développement de l'économie sociale requiert une présence marquée de l'Etat dans différen-

tes sphères: formation professionnelle, crédits pour la recherche de marchés dans le pays et à l'étranger, et achats ou échanges de biens et de services au niveau provincial et municipal.

Un recensement des travailleurs et employeurs ruraux pourrait aider à intégrer les salariés ruraux de 21 provinces argentines dans l'économie formelle et les associer au dispositif de couverture sociale. Avec les services domestiques, les emplois dans le monde rural sont ceux qui ont la plus forte proportion de salariés non déclarés (plus de 60 pour cent). Introduit en 2004, le nouveau recensement est le résultat de longues années de pressions exercées par le Syndicat argentin des travailleurs ruraux et des dockers (UATRE), affilié à la Confédération générale du travail de la République argentine (CGTRA). Obligatoire pour les salariés et les patrons, le recensement permet aux travailleurs ruraux d'obtenir une carte de travail, qui donne le détail de leurs employeurs successifs, et cette procédure les aide à obtenir ce qu'ils sont en droit d'attendre: la protection des dispositions nationales du travail dans le monde agricole et du système d'allocations chômage. Jusque-là, les deux parties cotisaient à l'assurance chômage sans bénéficier, en retour, d'une couverture.

Le nouveau registre ainsi dressé est géré par un conseil d'administration, composé de représentants des syndicats, des patrons et de deux délégués du ministère du travail, et placé sous la présidence de l'UATRE. L'objectif est de faciliter l'intégration des travailleurs et employeurs ruraux dans le secteur formel de l'économie, stimuler la production et l'emploi en milieu rural, définir les politiques de production au plan national et/ou régional, mettre fin à la concurrence déloyale entre déclarés et non-déclarés et offrir des chances égales à tous les salariés en les intégrant dans un système de couverture sociale financé de manière appropriée. Outre la délivrance gratuite des cartes de travail et le contrôle de leur authenticité, l'opération permet de coordonner les démarches propres à faciliter l'embauche, de tenir à jour les statistiques sur le travail non déclaré, d'assurer

l'octroi des bénéfices sociaux et de gérer le bon fonctionnement de l'assurance chômage. Il est envisagé d'instituer un service de conciliation pour le secteur rural. A ce jour, 300 000 travailleurs et 70 000 producteurs se sont portés sur les listes. Selon l'UATRE, cette procédure est une première mondiale: sa mise en application est à l'étude en Espagne et dans divers pays d'Amérique latine.

Autre exemple, brésilien celui-là: deux projets fondus en un seul et réalisés par des mouvements affiliés à la Fédération Força Sindical, en coopération avec la Fédération syndicale italienne UIL.

Un centre éducatif pour enfants et adolescents installé dans une favela (bidonville) de Sao Paulo est animé par le syndicat des employés de commerce de Sao Paulo (SECSP), avec le soutien des syndicats et associations de retraités d'Italie et de banques italiennes et brésiliennes. Créé dans une favela de la banlieue de Sao Paulo, il a pour principe d'action que le combat contre la pauvreté ne doit pas être limité à la seule question du revenu, mais qu'il doit aussi prendre en compte les besoins sociaux: emploi, éducation, transport, santé, logement, hygiène et alimentation. De ce fait, son objectif est de changer tout l'environnement de ces enfants et de leurs familles. Des locaux spacieux ont été acquis pour abriter l'ensemble de ses activités. Lancé en 1992, le centre ne groupait à l'origine que 25 enfants et adolescents; il en compte aujourd'hui 300 et dispense des cours de perfectionnement en portugais et en mathématiques, une formation de base sur les technologies de la communication, l'artisanat, la broderie et la peinture sur textile et papier, des leçons d'anglais et d'italien et une initiation à la musique classique sur divers instruments.

Une approche sociale pour répondre aux besoins des familles déshéritées a été entreprise par le Syndicat des métallurgistes d'Osasco et de la région. Celui-ci vient en aide aux familles du district miséreux de Rochdale, où est situé le club de sports du syndicat. Un financement complémentaire est parvenu de diverses sources, dont la centrale syndicale américaine AFL-CIO.

Dès le lancement du projet, une enquête a été menée dans plus de 250 foyers pour identifier les principaux problèmes qui se posaient et a mis en évidence un niveau scolaire très bas, un taux d'absentéisme scolaire très élevé parmi les enfants, un haut degré d'analphabétisme et une faible présence en classe des adolescents (43 pour cent des adultes n'ont pas terminé l'école primaire). Près de la moitié des jeunes et des adultes ne sont pas sur le marché du travail, et les revenus des familles sont particulièrement bas. Aussi le syndicat a-t-il décidé de donner à son club de sports un caractère plus démocratique, mettant en avant la notion de citoyenneté et le sens critique, et marquant un intérêt particulier pour l'éducation.

Les préoccupations sont triples: favoriser l'acquisition de certaines facultés, comme l'expression orale, la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la solution pratique des problèmes, et ce, de manière utile, personnalisée et adaptée au tempérament des participants; développer les qualifications spécifiques pour entrer sur le marché du travail et y rester; et promouvoir la revitalisation sociale et économique des familles concernées. Un programme de soutien scolaire aide quelque 200 enfants et adolescents à améliorer leurs résultats en classe, et un autre, basé sur le principe de l'éducation par le travail, forme 30 jeunes gens, ainsi que des animateurs socioculturels et des communicateurs sociaux. C'est là une double démarche censée inculquer aux jeunes les qualifications et les attitudes requises pour obtenir un emploi permanent et servir la communauté. Le programme d'aide sociale à la famille a le mérite de promouvoir une interaction entre les familles elles-mêmes, avec le souci d'améliorer les niveaux d'éducation – par le biais de projets consacrés aux adultes –, et les sources de revenu – par le canal d'une coopérative artisanale. Des groupes consacrés au théâtre, à la danse, à la musique et à la communication (radios, journaux et Internet) complètent l'ensemble. Le projet permet à 600 personnes, représentant 130 familles, dont la plupart ont des femmes à leur tête, de vivre en autarcie.

Tournée vers l'avenir, la légalisation de la propriété des terres indigènes fait l'objet d'une initiative prise par la Confédération centrale des travailleurs ruraux et urbains du Guatemala (CTC), en coopération avec l'UGT espagnole. Quelque 500 familles indigènes de la campagne bénéficieront de la mesure, dont le but est de consolider le processus de légalisation lancé par les accords de paix dans le pays et soutenu par le gouvernement. La réalisation du projet devrait avoir pour effet d'élever le niveau de vie et de favoriser une agriculture de caractère durable. Le syndicat entend œuvrer avec l'organisme officiel Fondo de tierras (Fonds des terres). Une équipe de 24 «promoteurs légaux», avec à sa tête un avocat spécialiste des questions foncières, aidera les intéressés à faire enregistrer leurs titres de propriété. Une enquête sera menée sur le statut légal de leurs biens fonciers, tandis que des agronomes et des topographes tireront au clair

le tracé des limites. Parallèlement, les fermiers indigènes pourront être conseillés sur les possibilités de se lancer dans de nouvelles cultures et de tirer le meilleur profit de leurs terres, dans le respect de l'environnement. Une formation sera également donnée en matière de gestion (administration et ressources), et un fonds de garantie, soutenu par une banque, pourra octroyer des prêts de démarrage. Il est enfin prévu la construction d'écoles et la fourniture d'eau potable.

#### Note

<sup>1</sup> Hilda Sanchez: *Panorama de l'action syndicale contre la pauvreté et l'exclusion sociale: meilleurs moyens d'action. La situation en Amérique latine et aux Caraïbes*. Rapport préparé pour le Colloque international des travailleurs sur «Le rôle des syndicats dans une économie mondialisée et dans la lutte contre la pauvreté» organisé par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) du BIT et qui s'est tenu à Genève du 17 au 21 octobre 2005.



## Asie: une croissance éclair et plus de 900 millions de pauvres

*L'économie d'Asie connaît une croissance très rapide. Les syndicats y ont favorisé cette tendance, mais ils se battent pour un partage plus équitable sur un continent où vivent les deux tiers des pauvres du monde en développement.*

«L'Asie en développement a clos le XX<sup>e</sup> siècle sur un bilan dont elle peut être fière», proclamait la Banque asiatique de développement (BAD)<sup>1</sup>. Dans les premières années de la décennie soixante-dix, plus de la moitié du continent était pauvre, deux personnes sur cinq savaient lire et écrire et l'Asiatique moyen avait une espérance de vie de 48 ans. Aujourd'hui, les pauvres ne représentent que près du quart de la population, 70 pour cent des adultes lisent et écrivent et l'espérance de vie a grimpé à 65 ans.

De toute évidence, la région a fait un énorme bond en avant. Ses deux géants, la Chine et l'Inde, connaissent une croissance économique rapide. En Asie du Sud et du Sud-Est, des centaines de millions de personnes ont été arrachées à l'extrême pauvreté en quatre décennies de développement.

Et pourtant, «deux tiers des pauvres du monde en développement vivent en Asie», souligne un rapport préparé pour le Bureau des activités pour les travailleurs du BIT (ACTRAV)<sup>2</sup>. «Même si le problème de la pauvreté est moins aigu en Asie qu'en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, c'est le nombre de pauvres – plus de 900 millions vivant avec moins d'un dollar par jour – qui constitue, en Asie, le défi social le plus énorme et le plus grave. Le problème ne doit pas seulement être vu sous l'angle du revenu en dollars, mais aussi en termes de qualité de vie et de privations de tout ce à quoi l'être humain peut aspirer.»

Le XXI<sup>e</sup> siècle «pourrait bien être celui de l'Asie», concède le rapport. Plusieurs économies d'Asie affichent, en effet, des

taux de croissance supérieurs à ceux de toutes les nations industrialisées. Mais les inégalités se creusent. Une augmentation du chômage et du sous-emploi et une pauvreté galopante s'installent dans les pays. Croissance ou absence de croissance? Si telle est encore la question pour nombre de pays, ceux qui ont connu une croissance soutenue au cours de la dernière décennie vivent ce que le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) appelait, il y a près de dix ans, une croissance sans emploi, sans racine, stérile et impitoyable. Les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Ceux qui montrent des compétences recherchées ne sont pas seulement assurés de garder leur emploi. Ils peuvent aussi prétendre à des augmentations de salaires et à de meilleures conditions de travail. Les autres, sans qualifications, tendent à perdre leur emploi, et, même s'ils arrivent à le garder, sont dans l'incapacité de maintenir leur niveau de vie en raison d'un revenu qui s'effrite, de droits et d'une protection sociale qui s'amenuisent.

Redoutable perspective sur un continent où les files d'attente pour un travail décent ne sont certainement pas sur le point de tarir. A en croire les projections disponibles sur la population en âge de travailler, la masse de main-d'œuvre asiatique est appelée, selon la BAD<sup>3</sup>, à croître de 14 pour cent au cours des dix prochaines années et de 24 pour cent d'ici à 2030. Et, si le taux d'activité venait à augmenter, avec, par exemple, une participation plus importante des femmes, cette masse de main-d'œuvre pourrait, dans l'avenir, être encore plus nombreuse. S'assurer

d'une utilisation productive d'un tel potentiel ne sera pas chose aisée, et si, ici et là, d'excellents résultats ont été obtenus en ce domaine, il subsiste ailleurs dans la région un vaste réservoir de main-d'œuvre sous-utilisée. Cela est particulièrement vrai dans le sud de l'Asie où, dans sa majorité, la main-d'œuvre est employée dans l'agriculture et où le faible produit du travail met la pauvreté à un niveau difficilement acceptable.

Soustraire simplement la main-d'œuvre à la terre et la placer dans l'industrie et les services ne résout pas le problème. Car, comme le rappelle la BAD, «le travail non agricole en Asie présente des caractéristiques alarmantes». A titre d'exemple, des millions de travailleurs, hors de l'agriculture, se retrouvent dans le secteur informel. Les récentes tendances montrent, au mieux, une stabilité du nombre de travailleurs de l'économie informelle. En bien des endroits le nombre de «salariés» de ce secteur est en augmentation. Et, compte tenu des bas salaires et de la faible productivité qui y prévalent, ces tendances témoignent de l'énormité de la tâche qui attend les responsables politiques d'Asie. Et leurs syndicats...

Car tout aussi inquiétant est le constat de la BAD qui note qu'un nombre croissant de salariés du secteur formel voient leurs conditions de travail se détériorer et les avantages dont ils disposaient remis en cause. En clair, vous resterez probablement pauvre dans le travail informel, mais vous aurez de moins en moins de chances de voir votre situation s'améliorer dans un emploi formel.

Comme le souligne la Banque, réduire la pauvreté suppose d'aider hommes et femmes dans l'exercice de leurs professions. C'est ce que font les syndicats, même si l'étude d'ACTRAV comporte quelques critiques sur ce point. Nombre de syndicats de la région, dit-elle, «ont négocié de meilleurs salaires pour les travailleurs permanents dans le secteur formel aux dépens de la main-d'œuvre temporaire ou occasionnelle. Cela a souvent débouché sur l'avènement d'une aristocratie du travail et, à qualifications égales, l'écart salarial entre

travailleurs permanents et temporaires est désormais plus grand que celui entre les bas salaires et les cadres moyens.

Quelle que puisse être la tendance actuelle à la flexibilisation généralisée du travail, celle-ci ne constitue pas une réponse adéquate à la situation du marché de l'emploi. C'est en tout cas ce que pense la BAD. Selon elle, «un examen détaillé des politiques du marché de l'emploi en Asie et les données comparatives des règles de fonctionnement de ce marché dans quatre pays – Inde, Indonésie, Philippines et Viet Nam – permettent de conclure que, d'une manière générale, les dispositions qui régissent l'embauche, le licenciement et les dispositions sur le salaire minimum ne sont pas des contraintes susceptibles d'affecter la création d'emplois». Elle ajoute: «Il peut exister dans certains cas des règles de fonctionnement du marché du travail qui par divers aspects peuvent influencer la croissance de l'emploi, et il faut s'y intéresser. Dans quelques cas, par exemple, il pourrait être nécessaire de modifier les règles qui compliquent la réaffectation des travailleurs». En clair, les dispositions destinées à protéger les travailleurs dans les législations du travail ne sont pas des «rigidités» et la Banque n'est dès lors pas du tout convaincue, de manière générale, de la nécessité de «réformer globalement les marchés du travail»<sup>4</sup>.

Pour ACTRAV, le travail a un rôle clé dans la réduction de la pauvreté. Le chômage est le pire ennemi des syndicats. Face à un chômage et à un sous-emploi croissant, les syndicats livrent une difficile bataille pour obtenir des salaires minima, de meilleures rémunérations, des conditions de travail dignes et des emplois décents, améliorant la qualité de la vie au travail et l'équilibre travail-vie privée. Et la croissance est le sésame à la création d'emplois, estime l'étude publiée par ACTRAV. «Il peut y avoir croissance sans création d'emplois, mais il ne peut y avoir création d'emplois sans croissance», souligne-t-elle. Il importe donc de veiller au contenu de la croissance et pas seulement à son taux, si l'on veut que le développement économique se traduise par de nouveaux emplois.

Le mouvement syndical se doit dès lors d'être impliqué dans l'élaboration des politiques, qu'elles soient microéconomiques ou macroéconomiques, préconise l'étude d'ACTRAV. Les pays asiatiques qui ont le plus prospéré et réduit rapidement la pauvreté tendent à être ceux où les syndicats ont été au-delà des négociations sur les salaires et joué un rôle actif dans l'essor de l'économie. Les syndicats, affirme-t-elle, «doivent donner la priorité à leur participation à toute initiative favorable à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois, et inciter leurs adhérents à œuvrer dans ce sens». Il leur appartient aussi de demander la création de structures appropriées pour les discussions en cours avec, d'une part, le gouvernement et, d'autre part, le BIT, le mouvement syndical international et les agences multilatérales et bilatérales.

Tout cela est bien. Mais, dans les pays soumis à la tutelle économique du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, les syndicats ont-ils leur mot à dire dans la politique nationale? En Asie comme ailleurs, cela nous amène à la question controversée des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

### DSRP: quel rôle pour les syndicats?

Depuis 1999, les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ont remplacé les politiques – discréditées – d'ajustement structurel imposées aux pays en développement par le FMI et la Banque mondiale comme une condition à leur assistance financière («conditionnalité»). Comme le note le rapport publié par ACTRAV, les syndicats d'Asie ont accueilli avec faveur le changement d'attitude de la Banque mondiale et du FMI, qui ont décidé, en 1999, que la réduction de la pauvreté serait l'objectif premier de leur engagement auprès des pays à revenus moyens ou faibles. D'autant que les deux institutions ont insisté sur l'engagement actif des composantes de la société civile dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

Chacun des pays intéressés étant invité à élaborer lui-même son DSRP, c'était l'occasion pour les syndicats, avec les ONG et la société civile, de s'engager auprès de leurs gouvernements et de réclamer un rôle dans l'élaboration des politiques.

Mais il y a un inconvénient. Les syndicats ont très vite constaté l'insistance de la Banque mondiale et du FMI à faire valoir le principe de la «conditionnalité» du «modèle unique» qui doit s'appliquer partout. Dans certains pays, les syndicats ont commencé à réaliser que rien n'avait vraiment changé et que l'approche proposée sur les stratégies de réduction de la pauvreté reprenait finalement celle des ajustements structurels avec, certes, un nouvel habillage<sup>5</sup>.

L'étude d'ACTRAV passe en revue le rôle joué par les syndicats dans l'élaboration des DSRP ou propositions similaires au Bangladesh, au Bhoutan, au Cambodge, en Inde, en Indonésie, au Laos, en Mongolie, au Népal, au Pakistan, au Sri Lanka et au Viet Nam. Ses conclusions sont sans appel. Si tous les syndicats consultés indiquent que les documents ont été préparés après consultation avec les ONG et les institutions de la société civile, seuls le Bangladesh, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, le Népal, le Pakistan et le Sri Lanka mentionnent précisément que les syndicats ont été consultés. Les autres ne font pas la moindre allusion à des contacts avec les représentants syndicaux.

Les expériences, généralement négatives, vécues par les syndicats d'Asie et du Pacifique sur les stratégies de réduction de la pauvreté sont résumées dans le tableau 1. L'étude voit pourtant dans les DSRP une occasion pour les syndicats de faire valoir certains points concrets. Plutôt que de s'opposer simplement aux propositions des autres partenaires sociaux, c'est-à-dire les gouvernements et les employeurs, les syndicats doivent dire clairement et avec fermeté ce qu'ils souhaitent de manière acceptable pour les autres parties prenantes. Il leur faut mettre l'accent sur l'intérêt bien compris de chacun afin que les autres parties et leurs partenaires sociaux y voient un avantage réciproque ou partagé.

**Tableau 1. L'implication des syndicats d'Asie-Pacifique dans les DSRP**

Aspect du processus des DSRP	Implication des syndicats dans la région
Divergences fondamentales sur les objectifs.	Les syndicats portent leur attention sur l'emploi, le salaire minimum et les droits du travailleur, qui intéressent au premier chef leurs adhérents. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), fixés par les Nations Unies, sont centrés sur les indicateurs de l'évolution de l'être humain, comme la proportion de pauvres, le degré d'alphabétisation, la nutrition, etc. Les institutions financières, elles, s'attachent aux besoins fondamentaux et aux infrastructures qui suscitent l'intérêt du grand public.
Interactions avec la Banque mondiale, le FMI et la Banque asiatique de développement.	Interactions au sommet des centrales syndicales internationales et de leurs représentants au niveau national. En raison même de la multiplicité des syndicats dans plusieurs pays d'Asie, la plupart d'entre eux n'ont guère cette possibilité. Au niveau national, aucun dialogue n'est généralement amorcé entre les institutions financières et les syndicats.
Participation syndicale aux DSRP.	Dans quelques pays de la région, qui ont leurs DSRP – Sri Lanka et Cambodge par exemple –, leur engagement s'exprime traditionnellement sous la forme d'un échange d'informations. A notre connaissance, les institutions financières et les gouvernements n'adressent pas d'invitation formelle à tous les syndicats. Ces invitations sont personnelles et envoyées aux syndicats reconnus par la majorité ou à ceux qui ont la faveur du gouvernement concerné, notamment lorsqu'il est difficile de déterminer quel est le syndicat de la majorité.
Interventions des syndicats sur les DSRP/programmes de réduction de la pauvreté, qu'ils soient invités ou pas.	Les congrès tenus périodiquement par les syndicats font généralement référence à la réduction de la pauvreté. Mais ils portent leur attention première à l'emploi et aux conditions de travail dans le secteur syndicalisé, témoignant occasionnellement d'une solidarité avec celui qui ne l'est pas. Il est encore rare que les syndicats interviennent spécifiquement sur les problèmes liés à la réduction de la pauvreté dans le cadre, disons, des OMD.
Rôle des syndicats dans les débats sur les DSRP/programmes de réduction de la pauvreté.	Les syndicats n'ont jamais joué un rôle dans ces débats, comme, par exemple, présider des séances, etc. Bien entendu, ils se manifestent par des réunions publiques, hors du processus de consultations organisé par le FMI et la Banque mondiale – si toutefois celui-ci existe.
Les syndicats sont-ils placés sous l'étiquette «ONG/ institutions de la société civile»?	Oui, généralement.
Les syndicats soumettent-ils des rapports écrits?	Oui, sur la protection de l'emploi et la création d'emplois, le salaire minimum et le strict respect des normes du travail. Egalement sur leur hostilité à la libéralisation, la privatisation et la mondialisation qui, pour la plupart des organisations syndicales de la région, précipitent les classes laborieuses dans la pauvreté. S'y ajoutent, traditionnellement, des protestations contre la politique du FMI et de la Banque mondiale. Il en résulte que les représentants de ces deux institutions et de la BAD évitent généralement de rencontrer les dirigeants syndicaux, exception faite de la CISL et d'autres centrales internationales quand elles insistent pour être consultées. Ainsi, en septembre 2005, l'Internationale des services publics (ISP) a conduit une délégation des syndicats des employés de l'électricité d'Asie et du Pacifique à des entretiens avec des représentants de la BAD à Manille.

Aspect du processus des DSRP	Implication des syndicats dans la région
Les DSRP prennent-ils en compte les préoccupations syndicales?	Les rapports écrits soumis par les syndicats portent principalement sur les préoccupations de leurs adhérents, dont on ne retrouve pas trace dans les DSRP. Ceux-ci sont surtout orientés dans le sens des OMD, ce qui n'est pas le cas des sollicitations syndicales. Une différence fondamentale apparaît donc dans les perspectives et les approches des syndicats. Il est nécessaire pour eux de préciser où se situent leurs propres intérêts et de porter, dans le même temps, une plus grande attention à tous les problèmes de la pauvreté.
Le travail décent est-il un des objectifs des DSRP?	En général non. Les DSRP s'intéressent à ceux qui se trouvent sous le seuil de pauvreté. Ils traitent des besoins fondamentaux et non des droits des travailleurs ou du niveau de vie, sauf en termes d'alimentation minimale, d'alphabétisation, etc. Cependant, quand des représentants du BIT participent à l'élaboration des DSRP dans certains pays du continent, une référence est faite au travail décent. Mais elle est purement symbolique: les DSRP ne comportent qu'une simple déclaration d'intention, sans entrer dans le détail des mesures à prendre à cette fin.
Implication du BIT et des ministères du Travail dans les DSRP.	Il est intéressant de noter que, dans pratiquement tous les pays de la région qui ont élaboré des DSRP, le BIT et le ministère du Travail sont présents. Mais le projet de stratégie définitive est généralement formulé sous l'égide du ministère des Finances. A ce stade, le BIT est mis à l'écart et, même si le ministère du Travail est impliqué, il n'a pratiquement plus voix au chapitre.
Les frustrations syndicales.	Le chômage s'accroît. Même là où les réformes de la législation du travail sont stoppées par l'opposition syndicale, l'attitude de l'exécutif et du judiciaire vont dans le sens d'une politique économique libérale. Aussi les syndicats sont-ils impuissants à freiner la détérioration des salaires et des conditions de travail. Ainsi le nombre de travailleurs pauvres augmente et le dénuement n'est plus l'apanage des seuls chômeurs. Les DSRP ne traitent pas des problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs du fait de la libéralisation, de la privatisation et de la mondialisation prônées par le FMI et la Banque mondiale. Ils ne sont pas en mesure, de ce fait, de décider s'il faut ou non leur accorder leur confiance.
Participation syndicale à la préparation/ formulation.	Elle est au mieux partielle. Des consultations ont lieu, mais leurs résultats ne sont pas pris en compte dans les stratégies. Ils le sont parfois dans les manifestes et programmes électoraux, mais bien sûr rien n'est dit alors des implications budgétaires.
Participation à la mise en application.	Aucune.
Participation au suivi.	Aucune.
Participation à l'évaluation.	Aucune.

Source: *Stratégie de réduction de la pauvreté: rôle des syndicats*, par C.S. Venkata Ratnam.

## Des DSRP de rechange

Mais les intérêts respectifs des différents partenaires, bien compris ou pas, coïncident-ils vraiment? Les réponses varient. Certains syndicats, souvent de concert avec les organisations de la société civile, ont choisi d'élaborer leurs propres DSRP, et c'est là une approche approuvée par l'étude. Les stratégies alternatives d'inspiration syndicale devraient aider, dit-elle, à identifier et à faire passer en priorité les besoins minimaux des plus démunis, puis à en estimer le coût et déterminer si et comment les prix imposés à l'usager dans des domaines comme l'eau par exemple n'interdisent pas aux plus pauvres l'accès aux services publics et aux équipements collectifs. «A partir de là, indique l'étude, il leur faudra chercher des sources de financement alternatives, sans taxer les déshérités dans l'impossibilité d'assumer cette charge. Cibler correctement l'usage qui sera fait des subventions devient la question pertinente.»

Cela est d'une importance capitale dans la mesure où l'essentiel de l'aide étrangère n'est pas destiné à répondre aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais plutôt à assurer le service de la dette et à d'autres fins, dont les pauvres ne tirent aucun profit. «Les pays riches, rappelle l'étude, n'ont pas tenu leurs engagements sur l'octroi des fonds nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Il importe de ce fait de veiller attentivement à ce que le reste de l'assistance étrangère soit utilisé le plus efficacement possible. L'accent devra être également mis sur la nécessaire révision des conditions assortissant les prêts d'ajustement structurel.»

Au nombre des centrales syndicales qui ont décidé de dresser leurs propres DSRP figure la Fédération du Bangladesh Sanjukta Sramik (BSSF).

«Sur les DSRP, le gouvernement du Bangladesh a consulté un certain nombre d'organisations de la société civile et les ONG, mais pas les syndicats,» précise le secrétaire général de la BSSF, Mukkadem Hossain, qui participait au Colloque international des travailleurs sur «Le rôle des

syndicats dans une économie mondialisée et dans la lutte contre la pauvreté» qui s'est tenu à Genève du 17 au 21 octobre 2005. «Aussi notre Fédération a-t-elle élaboré ses contre-propositions qu'elle a soumises au gouvernement.»

Le Bangladesh connaît à la fois une extrême pauvreté et un déclin rapide, dû à la mondialisation, de son petit secteur formel. «Cinquante millions de personnes travaillent dans le secteur informel et seulement 5 millions dans le formel. Ce dernier tend à se réduire, entraînant par contre-coup un élargissement du premier. Plus de 80 pour cent de nos filatures de jute ont fermé, laissant 400 000 personnes au chômage; 1 200 fabriques de vêtements ont cessé leur activité, mettant 6 000 personnes à la rue et, sur les 5 000 usines du secteur du tissage, 3 000 ont mis la clé sous le paillason: 50 000 ouvriers se retrouvent sans emploi. Environ 40 pour cent de la population du Bangladesh vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, et il n'y a pas de nouveaux investissements.»

M. Hossain a deux principales critiques à formuler sur les propositions du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté. «Elles ne mentionnent ni les droits des syndicats ni l'existence d'un salaire minimum. Sans l'un et l'autre, comment sera-t-il possible de réduire la pauvreté? Aussi nos contre-propositions avancent-elles comme obligations: le salaire minimum, le travail décent, les droits des syndicats dans le secteur informel et la création d'emplois. Nous demandons aussi des subventions pour les secteurs de l'agriculture et du tissage. Vous ne pouvez réduire la pauvreté sans accroître les revenus, c'est là notre point de vue.»

Au Népal, les syndicats ont été consultés sur les DSRP, «mais seulement dans la procédure de formulation», explique Umesh Upadhyaya, secrétaire général adjoint de la Fédération générale des syndicats népalais (GEFONT). «C'est le BIT qui a obtenu du gouvernement qu'il nous invite. Le projet final reprend un ou deux des points que nous avons soulevés mais de manière très générale, sans rien de très concret. Nous ne sommes donc pas satis-



faits du résultat, même si la participation syndicale, fût-ce à l'étape de la formulation, est importante. Jusque-là, la Commission nationale de la planification n'avait pas réagi aux appels des syndicats. Cette fois, du moins, elle nous consulte.»

Le secteur informel occupe 92 pour cent de la main-d'œuvre principalement dans l'agriculture. «Avant toute chose, nous avons donc lancé une grande campagne en faveur de l'introduction d'un salaire minimum dans ce secteur et nous avons obtenu du gouvernement qu'il en décrète un pour les ouvriers agricoles.» Ce minimum est aujourd'hui fixé à 60 roupies népalaises par jour (environ 86 cents de dollar).

Par ailleurs, «pour contrer l'appel des employeurs en faveur de la flexibilité du travail, nous avons particulièrement insisté sur une nécessaire protection sociale pour les travailleurs du secteur formel comme pour ceux de l'informel. Et, pour que cette protection soit étendue à ces derniers, nous avons cherché à y impliquer les structures locales, les comités de développement des villages et districts». Les programmes d'éducation et de sensibilisation menés par les syndicats auprès des travailleurs informels sont également essen-

tiels dans la lutte contre la pauvreté parce qu'ils les aident à se mobiliser pour le respect de leurs droits. En 2005, d'importantes manifestations contre la pauvreté ont été organisées par les trois confédérations syndicales du Népal.

### Les salaires restent une priorité

Pour le mouvement syndical de la région, se pose une triple question: quelle part accorder à son action face aux politiques gouvernementales, quelle part donner à la négociation collective – une de ses raisons d'être – et quelle part consacrer à des projets générateurs de revenus, à la création de coopératives et à d'autres initiatives pour lutter contre la pauvreté?

Les négociations salariales sont et resteront la première priorité du Congrès des syndicats de Malaisie (MTUC). Son président, Syed Shahir bin Syed Mohamud, est clair sur ce point: «nous sommes en passe d'organiser les travailleurs en syndicats afin de pouvoir engager des négociations collectives. Je ne démords pas de l'idée que le problème de la pauvreté, concernant les travailleurs, reste lié aux salaires qu'ils

### *Un cochon pour deux ou l'art du mi-chemin*

#### **Indonésie: des coopératives spécialisées dans les prêts à taux faible et le troc**

«Nous avons lancé il y a six ans des coopératives octroyant de petits prêts à des personnes employées dans le secteur informel. Aujourd'hui, elles se portent bien.» C'est le président du syndicat indonésien Prosperity Trade Union (SBSI), Rekson Silaban, qui parle et explique que ces prêts, gérés par le syndicat, doivent leur succès à leur faible taux d'intérêt: 2 pour cent, contre 7 à 9 pour cent exigé par les banques. Ce sont souvent des vendeurs ambulants qui en bénéficient, utilisant cet argent pour acheter des stocks de fruits ou de riz.

De petits éleveurs de cochons ont aussi accès à ces prêts mais, pour eux, le prêt et le remboursement se font en nature. «Nous leur fournissons des porcelets, à charge pour eux de les élever et d'assurer la reproduction. La moitié des petits cochons qui naissent sont pour eux, l'autre moitié pour nous. Ces porcelets sont remis à d'autres candidats, et ainsi de suite.»

Espèces ou cochons, le système requiert à l'évidence un capital initial. Dans le cas de l'Indonésie, il est venu de la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique, la CSC, et le SBSI y a apporté un complément tiré de ses propres ressources.

La demande de petits prêts ne fait qu'augmenter en Indonésie, précise Silaban. «Les pêcheurs, par exemple, manquent d'argent pour acheter des moteurs pour leurs bateaux.»

Pareils types de prêts sont-ils un bon moyen pour combattre la pauvreté? «A tout le moins, estime-t-il, cela l'est pour éviter que plus de gens n'y sombrent.» C'est aussi un outil efficace de syndicalisation. «D'abord, ils rejoignent le syndicat, ensuite les coopératives.»

perçoivent, et, à ce jour, ils sont, à l'évidence, insuffisants pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est obtenir un salaire minimum, un salaire décent, pour qu'ils s'en sortent». Cela dit, le dirigeant syndical est d'accord pour dire que les coopératives d'inspiration syndicale – il en existe pas mal en Malaisie – peuvent aussi générer des revenus pour ceux qui en ont le plus besoin.

Pour l'heure, il n'existe pas de salaire minimum légal en Malaisie. Le MTUC souhaite qu'il soit fixé à 900 ringgit par mois dans tout le pays (environ 201 euros ou 238 dollars des Etats-Unis). La Malaisie est un des pays les mieux lotis de la région et le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté y est relativement bas. Mais les salaires de misère ne sont pas un phénomène du passé. «Certains travailleurs gagnent moins de 400 ringgit par mois», indique le président du MTUC. «C'est bien dur de vivre avec ce salaire. Des études menées récemment montrent que les salariés ont besoin de 14 ringgit par jour pour leur nourriture et leur transport. Aussi certains sont-ils contraints d'avoir deux emplois par jour pour subvenir aux besoins de leurs familles.»

### Accroître les revenus, réduire la vulnérabilité

Quand on en vient à traiter de la pauvreté, les activistes du mouvement syndical asiatique favorisent fréquemment une combinaison de diverses approches. L'éradiquer, c'est s'atteler à la fois à accroître les revenus et à réduire la vulnérabilité, souligne Ela Bhatt, fondatrice de l'Association indienne des femmes salariées indépendantes (SEWA)<sup>6</sup>. «La question des revenus incite à se pencher essentiellement sur les activités susceptibles d'en générer, alors que celle de la vulnérabilité appelle surtout une action de caractère social, portant, entre autres, sur l'éducation et la santé», explique-t-elle. L'expérience de la SEWA, «tirée d'années de travail sur le terrain et des contacts avec les décideurs, à tous les

niveaux», montre que s'attaquer à la pauvreté requiert «une combinaison des deux approches, tout en ayant une idée précise de la place qu'occupent les pauvres dans les structures de la société.»

Dans les régions rurales particulièrement sèches, par exemple, «la fourniture d'eau potable est étroitement liée à l'aptitude des femmes à entrer sur le marché du travail, tant il est vrai que, quand nous tentons d'intervenir pour mettre les brodeuses en contact avec le marché, nous découvrons qu'il nous faut d'abord traiter avec la compagnie des eaux du Gujarat pour qu'elles soient mieux approvisionnées en eau potable».

De même, «alors que nous aidions les femmes à s'organiser pour obtenir de meilleurs salaires dans les manufactures de tabac, nous avons dû faire face à la nécessité de trouver une garderie pour leurs enfants qui auraient sans cela passé leurs journées à patauger dans des monceaux de tabac».

Et, bien que la banque SEWA soit une des pionnières en matière de microcrédit (voir notre encadré) «nous nous sommes vite rendu compte que, si nous n'aidions pas les petits entrepreneurs à faire face à des marchés et à des politiques changeantes, nous ne pouvions espérer voir les prêts octroyés jouer un rôle utile dans la réduction de la pauvreté».

De toute évidence, l'emploi permanent des travailleurs informels contribue grandement à faire reculer la pauvreté. Mais, comme le fait remarquer Ela Bhatt, «dans le secteur informel, il n'y a pas, à proprement parler, de postes fixes et définis. L'emploi résulte d'un amalgame de diverses versions du travail: indépendant, permanent, occasionnel, partiel ou tout autre type de relation. A tout moment, une personne dans le besoin peut occuper divers types d'emploi».

Ainsi, réaliser le «plein emploi» dans l'économie informelle relève moins de «la création de postes de travail» que de l'assistance à apporter à ces travailleurs et producteurs pour surmonter les rigidités structurelles et pénétrer les marchés sur lesquels ils sont compétitifs.



## *Parier sur le changement*

### **SEWA: Une banque de femmes à l'étonnante prospérité**

«Nous avons beau être pauvres, nous sommes si nombreuses. Pourquoi ne lançons-nous pas une banque à notre compte? Une banque de femmes où nous serons traitées avec le respect et l'esprit de service que nous méritons», s'était demandé Chandaben.

Et c'est ce qu'elle a fait en 1974 avec un groupe de femmes travaillant à leur compte et vivant d'un maigre revenu. Elles ont été 4000 à investir 10 roupies chacune dans le capital initial pour fonder la banque SEWA. En 2002-2003, son rapport annuel révélait que le montant de ses dépôts s'élevait à 623,9 millions de roupies et celui de ses prêts à 133,5 millions de roupies.

Cette banque coopérative, notoirement prospère, est un produit de l'Association des femmes salariées indépendantes (SEWA). Son effort de syndicalisation lui vaut aujourd'hui de compter plus de 687000 adhérentes, parmi lesquelles des couturières et des ouvrières produisant des bâtonnets d'encens ou autres articles, toutes travaillant à domicile, des vendeuses ambulantes, des gardiennes et d'autres employées dans la construction et l'agriculture. Comme l'association, la banque concentre ses activités sur la ville d'Ahmedabad et sa périphérie rurale.

Plus de 200000 femmes épargnent aujourd'hui auprès de la SEWA, qui les aide à sortir de la pauvreté en leur permettant de réaliser un certain capital.

Le premier pas consiste souvent à les dégager de l'emprise de prêteurs sur gages, en leur avançant l'argent nécessaire au remboursement de leurs dettes souvent assorties d'intérêts exorbitants. Mais, à l'inverse des entités de crédit gérées par les syndicats, la SEWA applique des taux d'intérêt commerciaux normaux. «Quand les gens dans le besoin empruntent auprès d'officines privées, ils versent des taux d'intérêt nettement supérieurs à ceux qui ont normalement cours dans le pays», souligne Ela Bhatt. «Ils sont, bien entendu, disposés à payer les taux courants.»

Une fois sorties des griffes de l'usurier, les femmes sont encouragées à l'épargne. Là, la banque n'a, souvent, qu'à enfoncer des portes ouvertes. «Les femmes les plus humbles ont un sens inné de l'économie», affirme Bhatt. Plus atterayante qu'une banque traditionnelle aux yeux de femmes pauvres et souvent analphabètes, la banque SEWA les persuade de sortir leurs économies de dessous les matelas et de les déposer sur un compte épargne. Même avec quelques roupies par jour, elles finissent par amasser un pécule. Et disposer d'un livret de banque leur redonne confiance et conforte leur place au sein de la famille.

Puis viennent les prêts de nature commerciale. Une vendeuse, par exemple, peut vouloir accroître son capital de travail pour disposer de stocks plus importants et améliorer ses bénéfices. Dans la menuiserie et la couture, un emprunt sert à mécaniser certaines tâches et, partant, à accroître la productivité. La plupart des femmes adhérant à la SEWA remboursent consciencieusement leurs dettes parce que, sans nul doute, elles considèrent que la banque est un peu leur propriété. Le taux de remboursement intégral des prêts est de 94 pour cent. «La majorité des pauvres, particulièrement les femmes, sont économiquement actifs», souligne Bhatt. «On les retrouve dans de multiples activités, dans des emplois de courte durée avec un fort taux de réembauche. Ce qui leur permet de rembourser leurs dettes, pour autant qu'on ait apprécié correctement leur capacité à s'en acquitter. Le revenu moyen des clients de la banque tourne autour de 1000 roupies par mois, et le prêt maximum est de 25000 roupies par personne. Aucun nantissement n'est demandé, mais tout prêt exige un garant (officiellement salarié et en possession de bulletins de paie).

Quand, enfin, l'aspect travail est réglé, l'attention se porte sur les conditions de vie, et les clientes de la banque empruntent pour améliorer leur intérieur, souvent rudimentaire. Pour celles qui travaillent à domicile, la démarche a également des avantages professionnels si elle permet, par exemple, d'installer l'eau et l'électricité.

Certaines des femmes employées dans le secteur informel n'ont pas toujours le temps ni les moyens de se rendre dans une des succursales de la banque. Aussi la SEWA va-t-elle chez le client. Depuis 1978, ses véhicules sillonnent la ville de part en part, donnant une réalité au concept du porte-à-porte bancaire. Les «démarcheurs» sont une autre innovation: ils vont sur le terrain, donnent des conseils aux femmes pour planifier leur avenir et les informent des services et produits de la SEWA. Ces démarcheurs collectent également l'épargne et les remboursements de prêts. Ils sont aidés par les «Bansaathis» («compagnons de la banque»), une équipe de responsables de la communauté dans chaque localité. Le démarchage va au-delà de la finance. Les femmes sont mises au courant des autres activités de la SEWA et encouragées à y adhérer. Par le biais de ce travail d'information, la branche bancaire de la SEWA favorise, du même coup, la syndicalisation.

La banque souhaite que d'autres profitent de son expérience. Elle est cofondatrice de l'Institut indien de microfinance pour les femmes (Indian School of Microfinance for Women), qui a récemment lancé un cycle de formation internationale.

Pour plus de détails sur la banque SEWA, voir le site [www.sewabank.org](http://www.sewabank.org).

Quatre conditions doivent être remplies, estime-t-elle, pour assurer aux classes pauvres ce type de «plein emploi»:

- Elles doivent constituer un capital au sein du foyer familial par l'accès à divers services financiers (épargne, crédit, assurance) leur permettant l'acquisition de biens (terre, logement, atelier, équipement, bétail, compte bancaire). Être propriétaire de ses biens est sans nul doute la meilleure arme pour être moins vulnérable.
- Elles doivent renforcer leur propre potentiel pour tenir bon dans un environnement compétitif, c'est-à-dire accéder à l'infrastructure du marché, à la technologie, à l'information, à l'éducation, à la connaissance et acquérir certaines compétences en matière de comptabilité, de gestion, de planning et de création, par exemple.
- Elles doivent se voir assurer une couverture sociale – à tout le moins des soins, une assistance à l'enfance, un toit et des secours en cas de besoin – pour être à l'abri des risques chroniques encourus.
- Elles doivent se renforcer, en s'unissant et en s'organisant pour être en mesure de participer activement, et à divers niveaux, à l'élaboration, à la mise en application et au suivi des programmes décidés à leur intention, mais également à toutes les autres affaires du pays.

Les syndicats népalais sont également partisans d'actions combinées. La GEFONT anime diverses micro-coopératives, générant des revenus pour les travailleurs les plus démunis. L'élevage de cochons et de chèvres est l'une des activités lancées par le syndicat, qui fournit par ailleurs des machines à coudre aux femmes désireuses de gagner leur vie comme couturières. Il dispense également des cours de formation dans certaines spécialités, allant de la peinture à la plomberie et à la mécanique automobile.

La couverture santé des travailleurs agricoles et l'animation de campagnes

contre le travail des enfants figurent au programme d'action de la GEFONT contre la pauvreté. Depuis 2001, la servitude (une forme d'esclavage pour dettes) est illégale au Népal, en grande partie à la suite de pressions exercées par les syndicats et les ONG. Même si la pratique persiste, nombre de ceux qui y ont été contraints ont recouvré leur liberté et ont rejoint ceux qui bénéficient des activités rémunérées lancées par ces syndicats. Le BIT a assisté la GEFONT dans nombre de ces projets, a souligné Umesh Upadhyaya.

### Un état positif du combat syndical

L'étude d'ACTRAV relève, dans le détail, la contribution positive des syndicats à la lutte contre la pauvreté et cet examen souligne le caractère primordial de la négociation et de la syndicalisation des travailleurs, parallèlement au lancement de projets et aux campagnes en faveur de meilleures politiques gouvernementales.

- Dans certains pays, les syndicats militent pour que le travail soit reconnu comme un droit fondamental. En Inde, «Ils ont réussi en 2005, par des pressions collectives et le concours d'autres organisations de la société civile et de partis politiques, à obtenir la promulgation d'une loi offrant des garanties aux travailleurs ruraux»<sup>7</sup>.
- Dans plusieurs autres, le mouvement syndical «s'est battu avec succès pour arracher des augmentations périodiques du salaire minimum», assorties, par exemple, d'une indexation au coût de la vie.
- En de nombreux cas, «les organisations syndicales ont introduit une clause de non-discrimination dans les accords salariaux, en vertu de laquelle travailleurs temporaires ou occasionnels perçoivent un salaire égal à celui du personnel régulier».
- Six syndicats de l'Etat indien d'Andhra Pradesh se sont unis pour œuvrer en

faveur de l'élimination du travail des enfants. «Ils ont lancé de vigoureuses campagnes pour bannir l'emploi d'enfants dans les travaux dangereux et libérer ceux contraints au travail forcé. Ils ont négocié et signé des accords comportant l'interdiction d'engagement d'enfants.»

- Dans nombre de pays, les syndicats «ont lancé des programmes d'éducation et de formation à même de donner aux travailleurs et à leurs familles les moyens de gagner leur vie,» et dans plusieurs cas ils ont ouvert des centres consacrés à la fois à la production et à la formation sur le tas.
- Les syndicats de certains pays «gèrent une série de sociétés coopératives tournées vers l'épargne, le crédit, la fourniture de biens de consommation à des prix avantageux et une variété d'autres activités». Celles-ci offrent «des possibilités d'accroître le revenu familial» et procurent du travail aux proches des travailleurs et à d'autres personnes dans la communauté.
- «Les centrales syndicales ont dans de nombreux cas organisé les travailleurs du secteur informel et se sont efforcées d'améliorer le salaire minimum, d'obtenir de meilleures conditions de travail et une sorte de protection sociale.»

## Notes

<sup>1</sup> Panorama du développement en Asie, 2000, Banque asiatique de développement, Manille.

<sup>2</sup> *Stratégie de réduction de la pauvreté: Rôle des syndicats*, par C.S. Venkata Ratnam, Directeur, International Management Institute. Cet article est basé sur ce rapport, préparé pour le Colloque international des travailleurs sur «Le rôle des syndicats dans une économie mondialisée et dans la lutte contre la pauvreté» organisé par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) du BIT et qui s'est tenu à Genève du 17 au 21 octobre 2005, ainsi que sur des interviews réalisées pendant le colloque de plusieurs des participants.

<sup>3</sup> Indicateurs clés 2005, Banque asiatique de développement, Manille. [www.adb.org/Documents/Books/Key\\_Indicators/2005/default.asp](http://www.adb.org/Documents/Books/Key_Indicators/2005/default.asp).

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Ces doutes sont partagés par de nombreux syndicats africains. Voir notre article en page 1. Les réalités de l'implication des syndicats dans le monde dans les stratégies de réduction de la pauvreté sont analysées en détail dans *Education ouvrière 2004/1-2*, n° 134-135.

<sup>6</sup> *SEWA's approach to poverty removal*, Ela R.Bhatt, <http://sewa.org/sewa-approach.htm>.

<sup>7</sup> Promulguée par le parlement indien en août 2005, la loi nationale sur l'emploi rural garantit 100 jours de travail par an à tout foyer rural dans 200 districts. Le Premier ministre Manmohan Singh a indiqué que cette loi donnerait un pouvoir de négociation aux plus pauvres d'entre les pauvres. «Nous offrons un emploi modeste, rémunérateur, qui apportera à chaque famille 500 roupies par mois. Cela mettra ceux qui ne possèdent pas de terre dans le filet de sécurité sociale.» Il a dit son espoir d'étendre la mesure à tous les districts ruraux dans quatre ou cinq ans. [Information tirée du texte de E.C. Thomas, *Job Guarantee for the Rural Poor*, Bureau de presse et d'information du gouvernement indien, 6 sept. 2005. <http://pib.nic.in/release/release.asp?relid=11820>].



# Europe: la pauvreté au cœur de l'abondance

*Si vous pensez à un continent qui s'appauvrit, ce n'est pas l'Europe qui vous viendra immédiatement à l'esprit. Pourtant, un nombre important et croissant d'Européens ont du mal à trouver réponse à leurs difficultés. Les syndicats sont au nombre de ceux qui s'attaquent à un fléau souvent caché.*

Officiellement, 72 millions de personnes sont menacées de pauvreté dans l'Union européenne<sup>1</sup>.

Et l'on est au cœur de l'Europe prospère. Certains des pays les plus pauvres sont hors de l'Union et frappent à sa porte. En tous points du continent, les syndicats font alliance contre la pauvreté.

L'Europe a longtemps été divisée par le rideau de fer, et des différences persistent, en particulier dans les niveaux de vie. En Europe centrale et orientale, les anciens régimes communistes n'ont que très rarement admis l'existence d'une classe pauvre. Mais, comme le relève un rapport de la Confédération européenne des syndicats (CES), l'ère nouvelle a engendré d'autres menaces: «la transition démocratique s'est accompagnée de mutations économiques inspirées par le néolibéralisme (emplois à statuts précaires, réformes des systèmes de sécurité sociale à fortes connotations de privatisations, etc.)». Elles ont entraîné un accroissement considérable de la pauvreté et des précarités<sup>2</sup>, entre autres: bas salaires pour les actifs et prestations sociales minimales pour les malades et les retraités.

## Exclusion sociale et action syndicale

L'Europe occidentale a également ses problèmes et ils ne sont pas en voie d'être résolus. Selon le rapport de la CES, la pauvreté augmente dans l'Union européenne. Le nombre croissant de travailleurs pauvres, dans presque tous les pays européens, est un indice de cette dégradation. Les politiques nationales et européennes de lutte

contre la pauvreté sont sans véritables effets positifs, sauf à maintenir, dans certaines régions, le taux de pauvreté. Par contre les bas salaires, l'effritement progressif des revenus de sécurité sociale (maladie, retraite, chômage), les précarités accrues de l'emploi, l'affaiblissement des relations collectives et des accords contractuels, européens ou nationaux, concourent tous à créer un environnement favorable à une accentuation de la pauvreté.

Elle menace même là où on l'attendait le moins. En 2004 par exemple, le syndicat du personnel des chemins de fer autrichiens publiait le rapport d'un groupe de réflexion, indiquant que 876 000 personnes, soit 11 pour cent de la population autrichienne, vivaient dans la pauvreté ou risquaient de la connaître. «Un risque de pauvreté, au-dessus de la moyenne, menace les populations rurales, les femmes, les travailleurs indépendants, les foyers uniparentaux, les familles nombreuses, les personnes peu qualifiées, les retraités, les chômeurs, les handicapés et les migrants. Ce qui signifie que les enfants sont aussi particulièrement touchés»<sup>3</sup>. Et la liste de ceux qui courent ce risque serait la même dans la plupart des pays d'Europe.

Au cours d'un séminaire de la CES, en octobre 2001, syndicats, chercheurs et organisations non gouvernementales ont dressé la liste des facteurs qui conduisent à l'exclusion sociale en Europe. Nous en donnons ci-dessous les principaux points. Puis, en italique, nous précisons l'action entreprise par les syndicats européens pour y remédier. Ces éléments sont tirés de documents de la CES ou puisés à d'autres sources.

Nous nous concentrons là sur l'action menée par le mouvement syndical contre la pauvreté en Europe. Mais les syndicats européens jouent également un rôle de premier plan dans les campagnes en faveur d'une meilleure et plus large assistance aux autres continents. Ils établissent un lien clair entre le combat pour la justice sociale dans le monde et l'action contre la pauvreté, qui les touche de plus près.

Au nombre des principales causes de pauvreté en Europe figurent, selon la CES, les éléments suivants.

### *Des emplois de faible qualité et de très courtes périodes d'activité*

Le fait d'avoir un emploi est une manière effective d'échapper au risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Ainsi en 1997, 7 pour cent de la population qui avait un emploi vivait au-dessous du seuil de pauvreté, contre 39 pour cent des chômeurs et 26 pour cent des inactifs. Toutefois le taux des «travailleurs pauvres» n'a pas diminué au cours de la période 1995-1997. Et en Grèce, en Espagne et au Portugal, ils représentent 11 pour cent des personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Quant aux très courtes périodes d'activité, elles sont identifiées comme un risque majeur de pauvreté et d'exclusion sociale chez les femmes, notamment lorsqu'elles s'ajoutent à des interruptions de carrière pour raisons familiales. Elles représentent également un risque important pour les femmes seules et âgées, notamment dans les pays où le montant de la retraite dépend principalement des périodes de temps travaillées.

*Le rôle premier des syndicats – organiser et négocier collectivement – est, à l'évidence, leur plus haute contribution à l'amorce d'une solution de ce problème. La proportion croissante de «travailleurs pauvres» montre bien qu'un salaire décent est encore un rêve pour nombre de personnes. Outre la négociation collective, les pressions syndicales pour obtenir un salaire minimum ou le voir augmenter ont leur rôle à jouer, comme l'ont les campagnes en faveur d'une amélioration – ou à tout le moins*

*du maintien – des allocations de l'Etat et des prestations sociales.*

*L'action syndicale en faveur de l'égalité des sexes est aussi d'une grande importance. Les syndicats ne se limitent pas à intégrer les préoccupations des femmes dans leurs revendications; ils lancent des projets pour venir en aide à celles qui sont le plus démunies. En Espagne, par exemple, la centrale syndicale Commissions ouvrières (Comisiones Obreras – CC.OO) a ouvert un centre de formation réservé aux femmes sans travail pour servir dans la restauration. S'y ajoutent une assistance sociale et une aide aux enfants en butte à des difficultés scolaires. Parallèlement, le centre initie les déléguées syndicales aux problèmes sociaux, y compris l'addiction à la drogue.*

### *Le chômage de longue durée*

Il y a un lien évident entre le chômage de longue durée et la faiblesse des revenus. Pour les pays qui ont un taux de chômage de longue durée particulièrement élevé (c'est-à-dire supérieur de 4 points au taux moyen européen), à savoir pour l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Belgique ou la France, ce risque est considéré comme un facteur majeur conduisant à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

*Les réactions syndicales au chômage sont «contrastées», relève l'étude de la CES. Au niveau politique, existe toujours la stratégie de prévention et de «réparation» des politiques actives de l'emploi par le biais des institutions nationales et internationales (OIT, Union européenne, Conseil de l'Europe). Mais, dans des luttes concrètes, les engagements collectifs des syndicats sont très contrastés: cela va du refus (ce n'est pas un thème syndical) à des engagements forts et suivis, intégrés le plus possible aux actions collectives, locales, régionales et nationales.*

*De fait, se posent là deux questions: comment les syndicats peuvent-ils contribuer à réduire le chômage et comment peuvent-ils garder le contact avec les chômeurs de longue durée, et, si possible, les organiser?*

*Les réponses au chômage s'inscrivent généralement dans les pressions macroéconomiques*



exercées aux niveaux national et européen. Voir ci-dessous «Faire pression sur le gouvernement». En règle générale, les syndicats insistent sur l'adoption de politiques encourageant les investissements productifs, plutôt que la spéculation et la «croissance sans emploi». Ils sont aussi partisans de mesures énergiques en faveur de la main-d'œuvre, comme la formation et le recyclage professionnels.

Dans nombre de pays européens, les gouvernements ont freiné l'attribution des allocations de chômage de longue durée et pris de sévères mesures pour assurer la «réinsertion» ou la «réactivation» des chômeurs déclarés. Sans toujours s'opposer à ces mesures en elles-mêmes, les syndicats mettent en garde contre l'attitude qui consiste à jeter le blâme du chômage sur les chômeurs eux-mêmes. Ils sont par ailleurs hostiles à ce que l'on contraigne des chômeurs à accepter des emplois de pacotille, simplement pour faire baisser les chiffres du chômage. Les postes vacants offerts aux chômeurs doivent être de qualité et équitablement rémunérés, insistent les syndicats.

Ce qui est sûr, c'est que l'option de la modulation salariale n'a pas contribué à l'emploi. Elle a eu, au contraire, selon la CES, des effets pervers:

- Les profits des entreprises, sans parler des rémunérations de leurs dirigeants, apparaissent déraisonnables et la répartition des gains de productivité injuste.
- La croissance des bas salaires maintient de faibles pouvoirs d'achat; elle atteint donc la demande intérieure et affecte, en conséquence, les activités des entreprises, y compris pour ce qui est de la création d'emplois.

Sur les contacts syndicaux avec les chômeurs, plus de la moitié des syndicats interrogés indiquent que les adhérents qui ont perdu leur emploi maintiennent leur affiliation. La syndicalisation des chômeurs reste élevée quand il y a des raisons précises à cela, que les syndicats leur versent une allocation chômage ou qu'ils les aident à trouver un nouvel emploi. La plupart des centrales dispensent les adhérents au chômage de leur cotisation ou leur appliquent un tarif préférentiel, gé-

néralement de 30 à 50 pour cent de la cotisation normale.

Les bureaux ouverts par les syndicats à l'intention des chômeurs ont témoigné de leur efficacité dans un certain nombre de pays européens. Ils remplissent en général une double fonction: ils offrent conseils et services aux chômeurs et jouent le rôle d'un organe représentatif, coordonnant leurs revendications en matière de création d'emplois, de sécurité sociale, de services de loisirs, de gratuité des transports publics ou de tarifs de faveur, etc. Dans certains pays, ces bureaux ont été ouverts en coopération avec les agences de l'emploi, locales ou nationales.

### *La vie dans une famille «vulnérable»*

Il ressort de statistiques européennes que les ménages composés de deux adultes et de trois enfants ou plus et les ménages composés d'un seul parent avec, au moins, un enfant à charge, ont un risque plus élevé d'exclusion sociale et de pauvreté que les autres types de ménage. Les jeunes entre 16 et 24 ans sont également plus vulnérables au risque de pauvreté: 25 pour cent d'entre eux vivent au-dessous de son seuil. Il est enfin évident que les enfants qui vivent dans un milieu connaissant la pauvreté ont tendance à avoir de moins bonnes conditions d'éducation, une santé plus fragile et moins d'opportunités de participer à la vie sociale et culturelle. En un mot, ils présentent un risque majeur de se trouver dans des situations de marginalité sociale et donc d'exclusion. Souvent, leur faible niveau d'alphabétisation aggrave ces problèmes.

Là encore, les pressions syndicales sur les gouvernements en matière sociale sont décisives, particulièrement pour l'octroi d'allocations familiales décentes, l'aide au revenu et à l'éducation. Et nombre de syndicats ont lancé des programmes spéciaux d'information pour les jeunes. Il y va là de leur propre intérêt: l'âge moyen de leurs affiliés a fortement grimpé en Europe au cours des dernières décennies.

## Bulgarie: des salaires de misère dans l'UE?

La Bulgarie est l'un des pays les plus pauvres d'Europe. Elle espère entrer dans l'Union européenne, mais le salaire moyen y est plus bas que dans tous les pays membres de l'UE. Elle fait même moins bien que la Roumanie.

Les chiffres sur la pauvreté, puisés à diverses sources officielles, varient sensiblement mais, si l'on s'en tient à l'évaluation faite par le syndicat bulgare CITUB/KNSB à partir de ses propres indices<sup>1</sup>, on constate que la situation est dramatique, y compris pour celles et ceux qui ont un emploi. Selon les calculs effectués par l'institut de recherches du syndicat, 18 à 20 pour cent des travailleurs bulgares – quelque 550 000 personnes – vivent sous le seuil de pauvreté.

Depuis le début de la « transition » (autrement dit, depuis le début des années quatre-vingt-dix), les travailleurs bulgares ont perdu 57,3 pour cent des revenus de leur travail. Cet appauvrissement croissant est le résultat de plusieurs facteurs combinés: la chute importante du PIB, la crise du système bancaire et financier, les privatisations et les nombreuses faillites d'entreprises. Mais aussi et surtout l'inflation galopante qu'a connue le pays (1997: 1058,4 pour cent. Avec la mise en place en 1997 du Conseil monétaire, le taux annuel d'inflation s'est stabilisé et a été ramené progressivement à quelques pour-cent par... mois.)

Par ailleurs, les salaires ne sont plus compatibles avec le coût de la vie. Ainsi, en 2000, le salaire mensuel moyen était de 238 leva bulgares (environ 125 euros ou 110 dollars des Etats-Unis) alors que le coût de la vie était estimé à 258 leva par mois.

D'énormes arriérés de salaires sont également à l'origine du dénuement qui frappe la classe ouvrière en Bulgarie, comme dans un certain nombre d'autres pays de l'Est européen. Selon des données statistiques nationales, à la fin de juin 2001, le montant des salaires dus aux travailleurs du secteur public bulgare pour les périodes passées s'élevait à 43 millions de leva (environ 22 millions d'euros ou 28 millions de dollars en novembre 2005).

La pression exercée par les institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale) pour modérer les revenus a également été décisive. Mais la thèse néolibérale affirmant que la modération salariale serait favorable à la croissance de l'emploi a été totalement démentie, dans les faits, en Bulgarie. En effet, la modération du salaire réel durant les deux dernières années, loin de mener à une baisse du chômage, l'a, au contraire, fait grimper, puisque le chômage « officiel », c'est-à-dire enregistré – et donc inférieur au chômage « réel » – est passé de 14 à 18-19 pour cent.

Enfin, la pauvreté parmi les travailleurs bulgares est aussi alimentée par les réformes en cours, qui se traduisent par un recours accru à la privatisation, dans les domaines de la santé, des retraites, de l'éducation et dans d'autres services publics.

## Le handicap

Ce risque d'exclusion sociale est identifié par pratiquement tous les Etats membres et 97 pour cent des citoyens européens estiment qu'il faudrait faire plus pour mieux intégrer dans la société les personnes qui souffrent d'un handicap. Toutefois à l'exception de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, du Royaume-Uni et de la France, peu de pays ont prévu des mesures spécifiques allant dans ce sens.

*Dans plusieurs pays européens, les syndicats mènent une action particulière contre la discrimination à l'égard des travailleurs handicapés. Le Danemark a pris la décision, pour réduire la pauvreté, de faciliter l'accès à l'emploi des personnes handicapées. Employeurs publics et privés ont été invités à prendre leur*

*part de responsabilité en acceptant des quotas d'embauche. Parallèlement à cela, les syndicats prônent la négociation entre partenaires sociaux afin de favoriser l'embauche de ces personnes, tout en préservant la compétitivité des entreprises (ce qui implique notamment que la personne soit embauchée pour un emploi et se voie confier une tâche qui correspond à ses aptitudes).*

*Les syndicats italiens ont donné leur soutien à des initiatives locales, préparant les délégués syndicaux à mieux comprendre les besoins des handicapés, à défendre leurs droits – et en particulier le droit au travail – et à leur obtenir des facilités d'accès sur les lieux de travail.*

La priorité de l'action syndicale, qu'il s'agisse des négociations avec l'Etat ou avec les employeurs privés, est évidemment donnée à la politique salariale et au niveau des prestations sociales. Tous les printemps, les syndicats lancent des actions contre la pauvreté et le chômage et formulent des propositions à l'intention du parlement et du gouvernement. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation et de syndicalisation sont menées dans les entreprises du secteur informel.

Si la Bulgarie souhaite rejoindre l'Union européenne, force est de constater que les travailleurs du pays, eux, ne voient jusqu'ici que peu de signes de ce «modèle social européen» tant vanté.

«Comment pouvons-nous être encore fiers d'un pays où le salaire moyen est de 150 euros?», s'indigne Konstantin Trenchev, président de la Fédération syndicale PODKREPA. «Les progrès réalisés en matière de législation sociale sont évidents mais, dans la pratique, cela ne marche pas», indique Ekaterina Ribarova, chargée des affaires d'intégration européenne au CITUB. La dernière évaluation de la Commission de Bruxelles confirme: «La Bulgarie doit à présent porter ses efforts sur la mise en place de structures d'application requises en matière d'emploi, de discrimination, d'égalité des chances et de santé publique. Elle devra aussi conforter le dialogue social et accroître ses ressources financières».

Les syndicats insistent par ailleurs sur la nécessité d'être plus étroitement associés aux décisions quant à l'utilisation des fonds alloués par l'UE. Depuis 2004, sur l'insistance des partenaires sociaux et de Bruxelles, des représentants syndicaux et du patronat participent aux travaux de la plupart des sous-commissions chargées de décider de l'utilisation de l'aide financière consentie, en prélude à l'accession de la Bulgarie à l'UE. «Mais nous ne sommes jamais en mesure de nous préparer convenablement pour les réunions de commissions, parce que les documents idoines ne nous parviennent jamais à temps», explique Ribarova. «Qui plus est, nous manquons cruellement des moyens et des ressources humaines nécessaires.»

Après l'admonestation de Bruxelles à la Bulgarie sur l'utilisation des fonds, un «expert» a suggéré un partenariat entre les administrations compétentes et les milieux d'affaires «réputés pour leur flexibilité et leur créativité». Les représentants de la société civile ont été, de fait, mis à l'écart.

<sup>1</sup> L'évolution du coût de la vie est évaluée à partir de l'évolution d'un «panier de la ménagère» comprenant 593 biens et services de consommation nécessaires pour une existence normale. Et, pour définir le seuil de pauvreté, il est fait référence à un «panier» réduit de 77 biens et services de première nécessité garantissant 2400 kcal, c'est-à-dire la survie physique d'une personne.

Sources: Document de la CES pour un colloque du BIT; CISL: *Trade Union World Briefing* n° 12, octobre 2005, [www.icftu.org/www/PDF/LMSDossier12-05BulgariaEN.pdf](http://www.icftu.org/www/PDF/LMSDossier12-05BulgariaEN.pdf).

## Les problèmes de santé

Des pays comme la Finlande, la Suède, l'Espagne, la Grèce, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Irlande insistent sur la forte corrélation qui existe entre une mauvaise santé et le risque de pauvreté et d'exclusion.

*Les syndicats européens continuent de faire campagne pour obtenir une couverture santé de qualité pour tous, gratuite ou, à tout le moins, financièrement accessible.*

*Le lieu de travail est naturellement un foyer important de problèmes de santé et d'accidents. L'action des syndicats au plan de la santé et de la sécurité au travail et leurs campagnes contre le laxisme en matière de règlements et d'inspections font aussi partie de leur combat contre la pauvreté.*

## Personnes âgées et retraités

Les taux de pauvreté sont particulièrement élevés chez les personnes âgées et les retraités. Ainsi les travailleurs, qui ont consacré leur vie à bâtir la puissance industrielle du continent, n'en récoltent-ils guère les fruits. C'est notamment le cas là où le cercle familial n'englobe plus la troisième génération. Dans de nombreux pays européens, le financement des retraites est menacé alors que les montants de celles-ci ne sont déjà bien souvent plus adaptés au coût de la vie.

*Les retraités se sont unis au sein d'associations ou de syndicats, souvent dirigés par des syndicalistes eux-mêmes à la retraite. Au niveau européen, ils se sont regroupés au sein de la FERPA (Fédération européenne des retraités et personnes âgées), affiliée à la CES.*

«Pour la FERPA, il y a urgence à mettre en place un revenu minimum qui fasse sortir les gens de la spirale de la pauvreté,» indique le rapport de la CES, citant le cas des retraités grecs de l'agriculture «qui, à cause de leur système de retraite défaillant, entrent dans les systèmes d'assistance: 700 000 retraités sont ainsi concernés.» Aussi la FERPA a-t-elle lancé une pétition pour réclamer le droit à un revenu minimum décent, inscrit dans la Charte européenne des droits sociaux fondamentaux. La pétition a recueilli plus d'un million de signatures.

La FERPA estime que le minimum européen adéquat devrait, pour chaque pays concerné, correspondre:

- pour les pensions, à 50 pour cent de son PIB par habitant;
- pour les salaires, à 60 pour cent du PIB par habitant;
- pour le revenu minimum garanti, à 40 pour cent du PIB par habitant.

### *Les conditions de vie précaires et les sans-abri*

L'accès à des logements décents est vital pour vaincre l'isolement et l'exclusion sociale. Il est perçu par les Etats Membres comme un problème majeur. Des pays comme l'Autriche, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Finlande insistent sur l'importance du problème des sans-abri.

L'étude de la CES cite divers exemples de syndicats ou de dirigeants syndicaux œuvrant en partenariat, ponctuel ou permanent, avec des associations spécialisées pour venir en aide aux sans-abri. Les bureaux ouverts par les syndicats à l'intention des chômeurs les aident à trouver un logement à un prix abordable et s'activent pour leur faire obtenir, entre autres, la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité. Dans certains pays, les syndicats contribuent à la création d'associations de locataires et de coopératives de logement.

### *L'immigration, les minorités ethniques, le racisme et la discrimination*

La majorité des Etats Membres ont clairement identifié la question de la situation des minorités ethniques et des immigrants comme présentant un risque majeur d'exclusion et de pauvreté. Le Danemark et l'Irlande, par exemple, doivent faire face à un flux croissant d'immigrés et multiplier les efforts pour leur offrir les services et aides adéquats. La France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et les Pays-Bas ont pris des mesures spécifiques pour tenter de résoudre ces problèmes.

L'immigration n'est pas un phénomène nouveau en Europe. Les syndicats ont, en la matière, une riche expérience acquise au fil de nombreuses années, fait remarquer la CES. Même si le processus d'intégration est souvent difficile, hérissé de tensions et de contradictions internes, les syndicats ont toujours été à l'avant-garde du combat pour aider les travailleurs migrants à améliorer leurs conditions de vie et de travail et à être reconnus dans leur activité professionnelle; et ce, en obtenant le droit – souvent durement acquis – de voter et d'être candidat aux organes représentatifs dans les entreprises et dans les industries (conseils industriels mixtes) ainsi que dans les instances politiques des syndicats. Combattre le racisme et faire campagne contre les partis politiques racistes fait partie intégrante de l'activité syndicale.

Et ils animent localement des projets pour aider les immigrants. Ainsi, à Mantoue, les trois fédérations syndicales italiennes, CGIL, CISL et UIL, se sont associées aux autorités régionales de Lombardie pour mener à bien un programme d'assistance aux immigrants, leur trouver logement et travail, réunir les familles et leur prêter d'autres services. Dans un quartier ouvrier de Paris, la confédération syndicale Force Ouvrière a ouvert un bureau d'accueil et de services avec un personnel spécialisé dans les affaires d'immigration – droit de résidence, légalisation, emploi, etc.

## Les risques politiques

La pauvreté, les bas salaires et le chômage n'ont pas pour seul effet de marginaliser les personnes touchées et leurs familles: ils menacent également le niveau de vie des autres travailleurs, et engendrent, selon la CES, des risques politiques. Depuis plusieurs années, les chômeurs de longue durée, les salariés pauvres, les précarisés, émettent des votes de protestation en donnant leurs voix à des formations xénophobes d'extrême droite<sup>4</sup>. C'est le cas en France, au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas, dans l'ex-Allemagne de l'Est. Ces personnes de milieu populaire votaient autrefois pour les partis communistes et socialistes. Aujourd'hui, elles se plaignent de ne plus être entendues des formations politiques, des syndicats et des associations qui ont pourtant accompagné, à une époque, leurs luttes d'émancipation.

«Là résident de très graves dangers pour la démocratie dans de nombreux Etats européens», avertit la CES.

## Faire pression sur le gouvernement

Comme sur d'autres continents, le syndicalisme européen réagit à la pauvreté en s'efforçant, entre autres, d'obtenir de meilleures politiques macroéconomiques. Ces pressions doivent s'exercer au moins à deux niveaux. Dans l'Union européenne, les syndicats n'ont sans doute pas à se battre pour des DSRP (Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté), mais ils opèrent dans une région où les gouvernements ont la fâcheuse tendance de se renvoyer les responsabilités. Quand des mesures sociales impopulaires sont prises, ils en font porter le chapeau aux pays voisins ou à Bruxelles (siège de la Commission européenne). Aussi les initiatives syndicales sur l'action à mener contre la pauvreté doivent-elles se porter sur le double plan national et européen.

Les pressions au niveau national visent soit à obtenir une amélioration des dispositions sociales pour les pauvres (allocations de l'Etat, assurance chômage, cou-

verture santé, formation professionnelle et recyclage), soit, ce qui est plus fréquent de nos jours, à s'opposer à une réduction des mesures existantes. Le même écho résonne dans la plupart des pays européens: le combat pour la justice sociale n'est pas plus aisé aujourd'hui, dans la mesure où la tendance est au resserrement des avantages sociaux, une tendance que les gouvernements imputent à la mondialisation et au vieillissement de la population en Europe. A ce propos, la CES déplore que les mécanismes de redistribution de la richesse, notamment par le biais de la protection sociale (sécurité sociale) et de la fiscalité, n'aient plus suffisamment de place dans les politiques mises en œuvre pour lutter contre la pauvreté.

La statisticienne Anne-Catherine Guio<sup>5</sup> laisse entendre que les syndicats ont raison de s'opposer à toute réduction de la couverture sociale. «Etablir un parallèle entre le seuil moyen du risque de pauvreté et la situation hypothétique où les transferts sociaux sont inexistant conduit à penser que ces transferts ont un important effet redistributif, contribuant à réduire le nombre de personnes exposées à ce risque», note-t-elle. En l'absence de transferts sociaux, le risque de pauvreté au sein de la population de l'Europe communautaire pourrait doubler!

Le rapport du groupe de réflexion autrichien partage cette analyse: «Les transferts sociaux sont très importants: ils réduisent de plus de la moitié le nombre de pauvres en Autriche»<sup>6</sup>.

En Europe centrale et orientale, les syndicats ont eu la tâche supplémentaire d'obtenir l'introduction de régimes de retraite et de sécurité sociale, offrant le type de protection nécessaire dans un système d'économie de marché. La CES a soutenu leurs efforts. De 1999 à 2003, elle a déployé une activité de formation et d'information pour démontrer ce qu'étaient de véritables systèmes de sécurité sociale basés sur la répartition et la solidarité et critiquer les réformes imposées par la Banque mondiale. Cela s'est fait sur la base des normes de l'OIT et du Conseil de l'Europe.

La mise en place d'un filet de sécurité sociale dans les nouvelles économies de



## Royaume-Uni: la pauvreté frappe une personne sur cinq

«J'ai peur de vieillir et d'avoir besoin d'aide dans ce pays, aujourd'hui. Mon mari a eu de la chance, il est mort. Et, même dans la mort, il n'a pas retrouvé de dignité. Je n'avais pas d'argent. Aussi est-il allé dans une fosse commune, et je l'y suivrai.»

«Ils ont la misère pour tout horizon: sans répit et à tour de rôle aller vendre le peu qui leur reste, mettre des choses au clou, obtenir du crédit. Leurs enfants ne connaissent que la pauvreté, avec pour consigne de se taire quand les huissiers frappent à la porte ou de crier et pleurer s'ils entrent.»

Deux témoignages de pauvres dans un des pays les plus riches du monde, le Royaume-Uni.

Ils sont extraits d'une brochure lancée en octobre 2005<sup>1</sup> *Making UK poverty history* (Faire de la pauvreté au Royaume-Uni un lointain souvenir), et parrainée par le Trades Union Congress (TUC) britannique et diverses organisations humanitaires, internationalement connues, comme OXFAM. Le TUC est très actif dans la lutte contre la pauvreté, notamment par le biais de son réseau de centres pour les chômeurs.

«En Grande-Bretagne, une personne sur cinq vit dans la pauvreté», indique la brochure. Nombre d'entre eux n'ont pas le minimum nécessaire, comme un pardessus et des chaussures décentes. Les enfants de pauvres «sont désavantagés avant même leur naissance. Un bébé conçu dans un milieu pauvre va probablement peser moins à la naissance et court deux fois plus de risques de mourir avant son premier anniversaire ou de quitter l'école sans qualification qu'un enfant élevé dans une famille aisée.»

Un parallèle est fait avec ce qui se passe ailleurs. «Si le dénuement matériel est plus dur dans les pays en développement, les causes sous-jacentes et la manière dont les personnes sont affectées et traitées sont très semblables. En Grande-Bretagne, comme dans nombre d'autres pays, le pouvoir et la richesse sont inégalement répartis et l'on ne sent guère la volonté politique de mettre la pauvreté en tête des priorités.»

Mais il y a aussi certaines différences. «Deux animateurs socioculturels, venus d'Inde, ont observé, après avoir visité des régions déshéritées du Royaume-Uni dans les années quatre-vingt-dix, que, si les gens y semblaient plus aisés qu'en Inde, les pauvres y avaient l'air bien plus marqué et démoralisé, avec, souvent, un sentiment de 'désespoir'. Il y a certes 'ce filet de sécurité qui vous assure de ne pas mourir de faim', mais cela aussi crée 'l'illusion que les choses ne vont pas si mal'.»

Au Royaume-Uni, un enfant sur quatre, un adulte en âge de travailler sur cinq et près d'une personne âgée sur cinq vivent dans la pauvreté, précise la brochure. Le chômage en est l'une des raisons. «Plus des trois quarts des personnes vivant dans un foyer où le chef de famille ou son épouse ne travaille pas vivent dans la pauvreté.» Mais «ceux qui ont un emploi sont souvent mal payés. La moitié des enfants pauvres ont un parent qui travaille.»

Il y a bien certains signes d'amélioration. «Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a commencé à baisser ces dernières années, à la suite de mesures prises par le gouvernement pour aider, en particulier, les jeunes enfants et les familles.»

Mais «il paraît de plus en plus probable que le gouvernement n'atteindra pas l'objectif qu'il s'est fixé de sortir un million d'enfants de la pauvreté en 2005, et il lui sera plus difficile d'y parvenir à l'échéance 2010 sans un partage plus équitable des revenus. Le rapport mondial des Nations Unies sur le développement humain reconnaît, dans sa version 2005, les efforts faits par le gouvernement depuis 1997 en faveur des enfants déshérités, mais souligne qu'il devra envisager d'augmenter les taxes s'il veut voir ces progrès se poursuivre.»

Pour les auteurs de la brochure, c'est tout un chacun qui doit faire campagne contre la pauvreté. Mais les alliances entre syndicats et autres organisations apportent-elles vraiment au travailleur pauvre ce qu'il lui faut? Le fascicule rapporte un conte d'espoir. Telco est une association londonienne qui groupe, outre des syndicats locaux, des églises, des mosquées, des écoles et autres institutions de la société civile. En 2003, des membres de Telco ont assisté aux assemblées annuelles de deux banques importantes, la HSBC (Hong Kong and Shanghai Bank) et la Barclays, et demandé qu'un «salaire décent» soit accordé au personnel engagé en sous-traitance pour le nettoyage et la sécurité. La requête avait été initialement rejetée, en dépit de l'intérêt suscité par l'affaire dans la presse, en particulier quand Abdul Durrant, nettoyeur à la HSBC, a fait le récit poignant de la vie d'un salarié mal payé dans la capitale britannique. Entre autres arguments, les banques ont justifié leur refus en indiquant qu'elles avaient engagé des sommes importantes à des œuvres de charité dans l'est de Londres. «Nous demandons la justice, pas la charité», a rétorqué un évêque local. Résultat d'une campagne persistante, le personnel employé par les sous-traitants dans les deux banques a finalement obtenu un salaire supérieur de 50 pour cent au minimum légal.

<sup>1</sup> En ligne à [www.tuc.org.uk/welfare/tuc-10763-f0.pdf](http://www.tuc.org.uk/welfare/tuc-10763-f0.pdf).



marché d'Europe a largement retenu l'attention du BIT. Il ressort d'une étude qu'il a menée en Hongrie à la mi-2001<sup>7</sup> que «la pauvreté est lourdement concentrée dans les foyers des personnes au chômage, qui veulent travailler et n'y arrivent pas, qu'elles soient ou non officiellement enregistrées comme chômeurs». Cela montre bien que ce n'est pas en remettant en cause le système de couverture sociale, mais bien en créant des emplois et en formant des spécialistes que l'on pourra vaincre la pauvreté. Il n'en reste pas moins que les efforts de création d'emplois, pour vigoureux qu'ils soient, ne pourront avoir un impact significatif à court terme. Aussi devons-nous nous attendre à voir la couverture sociale continuer à jouer un rôle clé pour alléger la pauvreté dans les toutes prochaines années. L'étude du BIT montre aussi que l'assurance sociale et universelle est plus efficace que les allocations sélectives d'assistance pour atténuer la pauvreté. Ainsi, les experts du BIT recommandent «une nouvelle approche pour décider des avantages à octroyer et déterminer les ayant droits». Cela suppose, selon eux, de fixer d'abord un minimum social adéquat, suffisant pour mettre les familles à l'abri de la pauvreté, quelle que soit leur taille. Jusque-là, les critères d'éligibilité et les montants alloués à l'assistance sociale étaient entièrement fonction de considérations budgétaires et non des besoins réels.

De 1995 à 2000, la CES et la plate-forme des ONG sociales européennes ont contribué à l'élaboration de la Charte des droits sociaux fondamentaux de l'UE, en s'inspirant particulièrement des systèmes normatifs de l'OIT et du Conseil de l'Europe.

La CES s'est également efforcée de donner un contenu et des issues contractuelles au dialogue social européen transfrontalier. Et, depuis 1990, elle s'est employée à apporter un appui concret et continu au renforcement des capacités des syndicats des pays d'Europe centrale et orientale pour l'ensemble des politiques sociales (emploi décent, sécurité sociale, culture contractuelle et participative, ratification et mise en œuvre des instruments normatifs de l'OIT et du Conseil de l'Europe, par-

ticipation aux comités d'entreprises européens, informations, formations aux droits sociaux).

L'expérience a montré que des politiques sociales, appuyées sur le droit législatif et contractuel, sont indispensables pour l'exercice des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et constituent les critères de toute politique de lutte contre les précarités et les pauvretés, en combinant des interventions de prévention et de contrôle d'acquis législatifs et contractuels.

Au niveau de l'Union européenne, la CES n'a cessé d'exercer des pressions pour que soient adoptées des mesures contre la pauvreté. Depuis janvier 1974, elle a soutenu les mesures prises par l'Union pour lutter contre la pauvreté avec des projets pilotes. Il existait alors un certain consensus sur la définition de la pauvreté. Plus récemment, la confédération a exprimé un certain scepticisme sur les efforts anti-pauvreté déployés par l'UE.

Le Traité d'Amsterdam (1999) rappelle que, dans les objectifs de l'Union, figure «la lutte contre l'exclusion, alliant des actions nationales et européennes et adoptant des mesures destinées à promouvoir des approches novatrices».

En mai 2000, le Conseil européen de Lisbonne, constatant la situation et le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté, a trouvé ces réalités inadmissibles.

«D'où la décision de fixer une série d'objectifs et de mesures (dites stratégie de Lisbonne pour l'emploi) destinées à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. La promotion de l'inclusion sociale, et donc celle des actions pour éradiquer la pauvreté, sont des axes essentiels de cette stratégie.

Pourtant, regrette la CES, «cette stratégie, adoptée en mars 2000, se terminera par un fiasco».

Dès décembre 2000, l'Union européenne lancera les programmes nationaux

d'inclusion sociale afin de cerner les causes et les conséquences de l'exclusion sociale et de la pauvreté et y remédier par une coopération étroite entre pouvoirs publics, partenaires sociaux et ONG.

## Notes

<sup>1</sup> En moyenne, 16 pour cent de la population de l'UE (avec ses 25 membres) risquait de sombrer dans la pauvreté en 2003, dernière année où des données complètes étaient disponibles. Ce qui signifie que ces personnes disposaient dans leurs foyers d'un «revenu normalisé» inférieur de 60 pour cent au revenu normalisé moyen dans leur pays. «Ces chiffres, pris comme une moyenne pondérée des résultats nationaux (chaque pays a une pondération en fonction de sa population totale), masquent les variations considérables qui existent entre les Etats membres», note la statisticienne Anne-Catherine Guio. «A un extrême, les pays qui ont le taux de pauvreté le plus élevé sont la Slovaquie, l'Irlande, la Grèce (21 pour cent), suivies du Portugal, de l'Italie et de l'Espagne (19 pour cent), du Royaume-Uni et de l'Estonie (18 pour cent). A l'autre extrême, la part de la population qui risque de connaître la pauvreté est proche de 10 pour cent en République tchèque (8 pour cent), au Luxembourg, en Hongrie et en Slovaquie (10 pour cent), en Finlande et en Suède (11 pour cent), au Danemark, en France et aux Pays-Bas (12 pour cent) et en Autriche (13 pour cent). Les autres pays affichent des taux intermédiaires, proches de la moyenne de l'Union européenne.» – *Statistics in Focus* 13/2005, Eurostat. [http://epp.eurostat.ec.eu.int/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-NK-05-013/EN/KS-NK-05-013-EN.PDF](http://epp.eurostat.ec.eu.int/cache/ITY_OFFPUB/KS-NK-05-013/EN/KS-NK-05-013-EN.PDF).

<sup>2</sup> Pauvretés et précarités en Europe et actions syndicales, un document de référence préparé par la Confédération européenne des syndicats (CES) pour le colloque d'ACTRAV en octobre 2005. Tout au long de cet article, l'étude de la CES se réfère à ce document.

<sup>3</sup> *Armut- und Reichtumsbericht für Österreich*. Österreichische Gesellschaft für Politikberatung und

Politikentwicklung, Vienne, juillet 2004. Publié par le syndicat du personnel des chemins de fer autrichiens sur son site Web: [www.eisenbahner.at/servelet/BlobServer?blobcol=urldokument&blobheader=application pour cent20pdf&blobkey=id&blobtable=Dokument&blobwhere=1091532922631](http://www.eisenbahner.at/servelet/BlobServer?blobcol=urldokument&blobheader=application%20pdf&blobkey=id&blobtable=Dokument&blobwhere=1091532922631).

<sup>4</sup> De toute évidence, les partis européens d'extrême droite ont réalisé leur plus importante percée électorale en combinant leur rhétorique anti-immigrants avec des appels à la classe ouvrière «nationale». Quand le dirigeant d'extrême droite Jean-Marie Le Pen s'est placé en deuxième position au premier tour de l'élection présidentielle française de 2002, un journal français écrivait en manchette *La précarité de l'emploi a favorisé le vote Le Pen*. Le syndicat Force Ouvrière acquiesçait, déclarant: «En février dernier, un rapport de l'Observatoire national de lutte contre l'exclusion montrait que 4,2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté (560 euros par mois en 2001)». Ce chiffre est stable depuis cinq ans alors que le PIB, l'indicateur de richesse du pays, a augmenté de 3,1 pour cent en moyenne annuelle entre 1997 et 2000. Ce rapport soulignait également que les salariés précaires ou à temps partiel représentent un tiers de cette population, sans compter les retraités qui ne vivent qu'avec leur minimum vieillesse (460 euros). Force Ouvrière en concluait que sa tâche était double: «combattre l'extrême droite» et «affirmer clairement les revendications». [www.force-ouvriere.fr/index.asp?lk=s&id=139&theme\\_choisi=Org.pourcent20-pourcent20conventionspourcent20collec](http://www.force-ouvriere.fr/index.asp?lk=s&id=139&theme_choisi=Org.pourcent20-pourcent20conventionspourcent20collec).

<sup>5</sup> *Op. cit.* – voir note 1.

<sup>6</sup> *Op. cit.* – voir note 3.

<sup>7</sup> *Combattre la pauvreté et l'exclusion sociale – Volume I – Etude du cas de la Hongrie*. Zsuzsa Ferge, Katalin Tausz, Agnes Darvas, BIT SRO-Budapest, 2002. <http://www.ilo.org/public/english/region/eurpro/budapest/download/combating-poverty-vo11-eng.pdf>. C'est là une des séries d'études détaillées sur la réforme de la sécurité sociale et des retraites en Europe centrale et orientale, publiées par le bureau du BIT à Budapest. Voir [www.ilo.org/public/english/region/eurpro/budapest/publ/social/socsec.htm](http://www.ilo.org/public/english/region/eurpro/budapest/publ/social/socsec.htm).

# Colloque international des travailleurs sur «Le rôle des syndicats dans une économie mondialisée et dans la lutte contre la pauvreté»

Genève, 17-21 octobre 2005

## «*Combattez la pauvreté – Syndiquez-vous*»

### Résumé des débats et conclusions

Réuni à Genève du 17 au 20 octobre 2005, le Colloque international des travailleurs sur le rôle des syndicats dans une économie mondialisée et dans la lutte contre la pauvreté a adopté les conclusions suivantes.

### *Considérations générales*

1. Selon les estimations du BIT, 1,39 milliard de travailleurs et travailleuses, soit près de la moitié du total mondial et près de 60 pour cent des travailleurs et travailleuses des pays en développement, ne gagnent pas assez pour pouvoir franchir, eux et leurs familles, le seuil de pauvreté de 2 dollars des Etats-Unis par jour. Des millions de travailleurs et travailleuses sont privés de représentation directe et de protection sociale et sont engagés dans des activités de survie. Les inégalités se creusent entre les nations et à l'intérieur de chacune d'entre elles. En réalité, la grande majorité des gens ne tirent aucun profit de la mondialisation et n'ont aucune prise sur son orientation.

2. Le syndicalisme constitue un moyen pour les travailleurs et travailleuses de se libérer de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les travailleurs et travailleuses rejoignent les organisations syndicales pour revendiquer leurs droits et améliorer leurs conditions de vie et de travail. Les syndicats ont vu le jour en réaction aux mécanismes de paupérisation (bas salaires, lon-

gues journées de travail, exploitation des enfants, conditions de travail globalement déplorables). Ainsi le syndicalisme a-t-il toujours été axé sur la lutte contre la pauvreté. Ce rôle historique est toujours actuel: le mouvement syndical continue à se battre contre la pauvreté et à promouvoir la justice sociale dans l'économie mondialisée.

3. «*Combattez la pauvreté – Syndiquez-vous*»: tel est le message clé du colloque. Cela signifie que le syndicalisme est aujourd'hui, pour les travailleurs et les travailleuses, un moyen encore plus efficace d'échapper à la pauvreté, à l'exploitation et au déni de leur dignité d'êtres humains. Cela signifie aussi qu'il faut organiser la négociation collective et d'autres formes innovantes de négociation, d'engagement et de dialogue social. Cela signifie aussi qu'il faut assurer la participation effective des syndicats à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques basées sur les priorités de leurs membres et sur les conventions de l'OIT. Enfin, cela implique un engagement dans le combat pour une gouvernance démocratique, pour l'emploi décent et pour des services publics de qualité en faveur des chômeurs, des personnes souffrant du sous-emploi et des travailleurs et travailleuses pauvres.

4. Le colloque a observé la Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté, qui coïncidait avec son ouverture le 17 octobre, et les participants ont réaffirmé leur soutien à la coalition pour l'Action mondiale contre la pauvreté (AMCP). Les principales revendications de l'AMCP

ont été appuyées, à savoir l'augmentation et l'amélioration de l'aide au développement, l'annulation de la dette, le commerce équitable, les actions au niveau national, le respect des droits des travailleurs et travailleuses et la création d'emplois décents pour tous.

## *Résumé des débats*

### *L'état de l'économie mondiale et le combat contre la pauvreté*

5. Les participants ont examiné l'état de l'économie mondiale et les défis que représente l'éradication de la pauvreté, les progrès et les possibilités en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les questions relatives à la gouvernance mondiale et à la cohérence, à l'annulation de la dette et au financement du développement.

6. Les délégués ont observé une minute de silence à la mémoire des milliers de victimes des catastrophes naturelles qui ont récemment frappé plusieurs régions du monde. Ce sont souvent les pauvres qui souffrent le plus de ces catastrophes. Les effets de ces catastrophes et les réactions qu'elles suscitent témoignent de l'incapacité humaine à assurer la justice sociale et une distribution équitable des richesses et des ressources. Des témoignages et rapports ont été présentés à la réunion montrant que 800 millions de personnes se couchent chaque jour avec la faim au ventre et que plusieurs millions de travailleurs ne gagnent pas de quoi sortir leur famille de la pauvreté.

7. L'incohérence des politiques mondiales va souvent de pair avec des incohérences au niveau national. Cela tient notamment aux approches contradictoires des institutions internationales. Les gouvernements abdiquent parfois aussi leurs responsabilités face à la mondialisation de l'économie, et la volonté de mettre en pratique les engagements internationaux auxquels ils ont adhéré, comme les OMD, fait trop souvent défaut. Ces facteurs, s'ajoutant aux règles injustes du commerce international et de l'investissement, font partie

des causes sous-jacentes de la persistance de la pauvreté, ont estimé les participants au colloque. Soulignant le rôle unique que peut jouer le mouvement syndical pour assurer une répartition équitable des bénéfices de la croissance économique et des gains de productivité ainsi qu'une répartition elle aussi équitable du poids des difficultés en temps de crise, ils ont déploré que, dans bien des pays, les syndicats fassent encore l'objet d'attaques de la part des gouvernements et des employeurs.

8. L'annulation de la dette, le commerce équitable, la mise en œuvre complète des OMD et autres recommandations et programmes de lutte contre la pauvreté élaborés par des institutions comme l'Organisation mondiale de la santé, le G8 et la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, établie à l'initiative de l'OIT, figurent parmi les revendications principales qui ont été exprimées par les délégués lorsqu'ils ont fait le point de la situation. Le travail décent, une bonne gouvernance et le respect des normes internationales du travail font partie de la solution de la crise de la pauvreté.

9. Les délégués ont fait remarquer que, en règle générale, c'est là où les syndicats sont les plus forts que la pauvreté et les inégalités ont été le mieux endiguées. Les normes internationales du travail ne sont pas le résultat ou un effet secondaire du progrès économique: elles sont un moteur du développement durable. La liberté syndicale, le droit à la négociation collective et l'action collective sont des outils indispensables pour donner une voix aux pauvres dans le combat contre la pauvreté et occupent une place essentielle dans les efforts que fait l'OIT pour promouvoir la justice sociale.

### *Les institutions financières internationales (IFI) et la réduction de la pauvreté*

10. Les participants au colloque se sont dits préoccupés que, du fait des «conseils» prodigués par les institutions financières internationales à beaucoup de pays à re-

venus faibles ou intermédiaires, la mondialisation continue de bénéficier à une minorité, laissant à la traîne la grande masse de la population. Malgré la croissance observée dans certains pays et les profits exceptionnels des entreprises, chômage, pauvreté, inégalités et bas salaires restent de mise. De plus, les inégalités de revenus n'ont nullement diminué, que ce soit entre le Nord et le Sud ou à l'intérieur des régions ou des pays du Nord comme du Sud.

11. Les mesures d'ajustement structurel préconisées par les institutions financières internationales vont à l'encontre des besoins sociaux des travailleurs et de leurs familles et de ceux de la population dans son ensemble. Il devient de plus en plus clair que l'orthodoxie macroéconomique néolibérale ne peut, à elle seule, conduire à un développement durable dans le monde en développement. Il a été remarqué que beaucoup des programmes d'ajustement FMI/Banque mondiale ont inclus des réformes défavorables aux pauvres et aux travailleurs (notamment privatisation d'entités publiques, participation aux coûts de l'éducation et de la santé, gel des salaires, compressions d'effectifs, liberté des prix, baisse des salaires réels, retards considérables dans le règlement des salaires, non-paiement des indemnités de licenciement, suppression de divers avantages sociaux et de mesures d'aide sociale et de protection des travailleurs). Sauf changement dans l'attitude des IFI, la pauvreté ne pourra pas être éliminée de la surface de la terre.

12. Le FMI et la Banque mondiale, à la suite d'une auto-évaluation, ont commencé à reconnaître leurs faiblesses et particulièrement les effets néfastes de certaines politiques sur le développement social ainsi que la nécessité de faire de la place aux stratégies de développement social. Il semble qu'il y ait du progrès, grâce au dialogue entre les IFI et les syndicats au cours des dernières années. Par exemple, le cadre de développement intégré mis en place dans le processus des DSRP insiste sur les synergies entre développement économique et développement social. Cela dit, même

si la haute direction des IFI a pris des engagements sur le papier, il reste très rare que, sur le terrain, ces principes soient pris en compte.

13. La «rationalisation» des conditionalités et la réduction de leur nombre ont le plus souvent pris la forme d'une simple «consolidation». Par exemple, en ce qui concerne l'initiative PPTE, les conditions à remplir pour atteindre le «point d'achèvement» demeurent liées à l'adoption par l'Etat de mesures d'austérité renforcées, au détriment principalement du secteur social qui se voit ainsi privé de ressources dont il aurait tant besoin. D'un autre côté, on ne peut que se féliciter de l'allègement de la dette des pays les plus pauvres.

14. Les questions qui se posent dans le monde du travail devraient être prises sérieusement en compte par les IFI. Les efforts s'inscrivant dans le cadre des dialogues de cohérence politique entre les IFI, les syndicats et le BIT devraient se poursuivre. De même, il convient de mettre en relief les engagements de la Société financière internationale vis-à-vis des normes fondamentales du travail, les activités conjointes des IFI et des syndicats visant à renforcer les capacités, et les possibilités de détachement de syndicalistes auprès de ces institutions à des fins de recherche.

15. Des contradictions persistent au sein des IFI. Ainsi, dans son dernier Rapport sur le développement dans le monde, intitulé *Équité et développement*, la Banque mondiale souligne l'importance des organisations syndicales dans la promotion de l'équité mais, dans sa publication phare sur la «pratique des affaires», ses louanges vont généralement aux pays où les pratiques d'embauche et de licenciement sont «flexibles». En ce qui concerne les politiques du marché du travail, l'accent est placé sur la flexibilité, le démantèlement des régimes de retraite, etc. Les IFI ne font pas suffisamment de cas des institutions du marché du travail et en particulier du rôle des organisations syndicales dans le développement national.



16. Au total, 49 pays à faible revenu ont élaboré des Stratégies de réduction de la pauvreté. Les participants se sont félicités de l'attention croissante que les IFI attachent à la réduction de la pauvreté dans leurs relations avec ces pays et ont adopté les conclusions suivantes.

17. Le principe de **l'appropriation par chaque pays** de sa stratégie de réduction de la pauvreté ainsi que la participation pleine et entière des syndicats à ce processus sont des éléments importants. Cela dit, ce processus d'appropriation est limité par les conditions auxquelles la Banque mondiale et le FMI continuent de subordonner l'octroi de fonds. De plus, les gouvernements ont tendance à produire des DSRP qui, de leur point de vue, sont de nature à séduire les IFI, lesquelles seront dès lors plus promptes à débloquer des ressources. L'absence de priorités dans les DSRP favorise également les ingérences externes dans les politiques supposées émaner du pays.

18. La qualité de la **participation** aux DSRP reste une préoccupation importante. L'absence de liberté syndicale et la tendance des gouvernements à préférer la consultation à une véritable participation vident de son sens le processus participatif dans beaucoup de pays. La participation des syndicats à l'élaboration des DSRP s'est dans une certaine mesure accrue et améliorée mais il reste à renforcer le rôle des syndicats dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des DSRP. Parmi les défis auxquels est confronté le mouvement syndical, il y a la nécessité d'améliorer ses capacités en matière de politique socioéconomique afin de pouvoir participer pleinement au processus. A cet égard, les analyses AIPS (impact sur la pauvreté et le social) constituent un instrument important à la disposition des organisations syndicales.

19. Plusieurs **orientations** ont été jugées importantes pour que le processus des DSRP conduise à un véritable recul de la pauvreté dans les pays à faible re-

venu. Tout d'abord, il faut laisser à ces pays une marge de manœuvre suffisante, notamment en matière macroéconomique, afin qu'ils puissent élaborer une politique de développement propre sans être totalement ligotés par les contraintes du Consensus de Washington. Par ailleurs, il faut aligner les DSRP sur les Cadres de dépenses à moyen terme et les processus budgétaires. Enfin, les participants ont insisté sur l'importance capitale de faire de la création d'emplois décents une préoccupation centrale des DSRP.

20. Le manque de **cohérence** entre les DSRP et d'autres politiques, notamment les politiques commerciales, constitue aussi une grande préoccupation. A cet égard, la nécessaire cohérence des politiques mondiales et des politiques nationales a été soulignée, y compris la nécessité que les politiques des pays donateurs se conforment aux DSRP.

21. L'importance de **l'engagement des syndicats** dans les stratégies de réduction de la pauvreté et la nécessité d'institutionnaliser le dialogue social pour ce qui touche à la politique socio-économique ont été soulignées. En outre, les organisations syndicales doivent jouer un rôle actif pour garantir une bonne gouvernance et une utilisation transparente des ressources provenant de l'annulation de la dette et de l'accroissement de l'aide.

*La liberté syndicale est essentielle pour le progrès social*

22. Les participants ont souligné que les normes du travail, en particulier celles qui traitent de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, sont essentielles pour garantir des conditions de travail décentes et promouvoir le progrès social. Certaines catégories de travailleurs et surtout de travailleuses sont particulièrement exposées au risque que leurs droits fondamentaux soient bafoués. Il s'agit notamment des travailleurs et travailleuses des zones franches d'exportation, de l'économie informelle et du secteur rural ainsi que des travailleurs et travailleuses migrants



ou domestiques. Il est particulièrement important de mobiliser ces travailleurs et travailleuses pour qu'ils s'associent au combat syndical contre la pauvreté.

23. Les campagnes syndicales menées en Afrique du Sud et en République dominicaine sont des exemples qui montrent l'intensité du combat à mener et les défis auxquels sont confrontés les syndicats, notamment la répression antisyndicale, les licenciements abusifs, les mauvaises conditions de travail, l'absence de protection sociale et de protection de la santé et de la sécurité, les bas salaires, etc.

24. Organiser les travailleurs et défendre leurs droits reste un métier dangereux. Le rapport annuel de la CISL (Confédération internationale des syndicats libres), publié lors de l'ouverture du colloque, indique que 145 personnes ont été tuées en 2004 en raison de leurs activités syndicales, 16 de plus que l'année précédente. Le rapport répertorie plus de 700 actes de violence contre des syndicalistes et près de 500 menaces de mort. Il indique que, dans beaucoup de pays, «des syndicalistes continuent d'être incarcérés, licenciés et discriminés, tandis qu'un arsenal juridique est utilisé pour spolier des millions de travailleurs de leurs droits à la liberté syndicale et à la négociation collective».

25. Les restrictions à la liberté syndicale vont de celles qui sont prévues par la législation du travail (en particulier celles qui excluent les travailleurs et travailleuses du secteur rural et de l'économie informelle) aux obstacles administratifs et à des attaques et abus purs et simples de la part de gouvernements et d'employeurs sans scrupules. Les restrictions apportées au droit de négociation collective sapent aussi le mécanisme fondamental qui permet d'assurer une distribution juste des revenus ainsi que l'égalité.

26. Les organismes de contrôle de l'OIT jouent un rôle important en se saisissant des cas de violation des droits, mais les participants ont jugé que les procédures sont souvent trop longues et permettent à certains gouvernements de s'en tirer finalement à bon compte. Les participants ont souligné que la liberté syndicale est essen-

tielle pour la défense et la promotion des intérêts des pauvres. Ils ont estimé que les syndicats devraient trouver des moyens novateurs d'inciter les travailleurs et travailleuses non organisés à se joindre au mouvement syndical, y compris par le biais de réseaux avec des organisations actives dans l'économie informelle qui partagent les valeurs du mouvement syndical. Une attention particulière devrait être accordée aux travailleurs et travailleuses avec lesquels l'employeur ne peut être lié par une relation de travail en présentant par exemple cette relation comme une relation de sous-traitance.

### *Le tripartisme et le dialogue social pour la réduction de la pauvreté*

27. La liberté syndicale et le droit de négociation collective sont les piliers sur lesquels repose le dialogue social. Il ne saurait y avoir de dialogue social en l'absence de liberté d'association et d'organisations indépendantes de travailleurs et d'employeurs. Le dialogue social est à la fois un moyen et un processus pour trouver des solutions aux conflits et problèmes qui peuvent surgir dans le monde du travail. Pour un dialogue social digne de ce nom, quatre conditions doivent être remplies. Premièrement, les travailleurs et employeurs doivent pleinement jouir de la liberté d'association. Deuxièmement, il doit y avoir des organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et représentatives. Troisièmement, les droits et responsabilités des employeurs et des travailleurs doivent être reconnus. Quatrièmement, des mécanismes de négociation et des procédures de plainte doivent être en place.

28. Il faut bien faire la distinction entre dialogue social et dialogue civil. Le dialogue social implique les organisations qui s'occupent des questions qui se posent dans le monde du travail, c'est-à-dire les partenaires sociaux. Le dialogue civil fait intervenir un éventail plus large d'organisations et associations et il porte sur des questions plus vastes. Les participants ont à cet égard fait référence à la résolution sur

le tripartisme et le dialogue social adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2002, qui réaffirme que le tripartisme constitue un pilier essentiel de l'OIT.

29. Récemment, la CISL et l'Organisation internationale des employeurs (OIE) se sont engagées dans un certain nombre d'activités, notamment la lutte contre le VIH/SIDA. Le dialogue social peut bénéficier de l'expérience pratique des syndicats pour améliorer la vie des gens sur le plan national. Les mécanismes bipartite et tripartite mis en place au niveau international et les exemples de succès au niveau national peuvent servir à promouvoir le tripartisme dans les pays où il n'est guère pratiqué. Plusieurs exemples ont été donnés montrant que le dialogue social, au travers de la négociation, a produit des résultats, notamment dans le secteur de la construction et de la foresterie (certification forestière, santé au travail, VIH/SIDA, travail des enfants). Dans ces domaines comme dans d'autres, il importe d'associer action mondiale et action nationale.

30. Le dialogue social est important dans le combat contre la pauvreté. Dans les pays où il n'existe pas de culture du dialogue, il n'y a pas de paix sociale ou de paix tout court et les conflits civils détruisent des vies et des emplois. Il ne saurait y avoir de dialogue social sans démocratie, bonne gouvernance et volonté politique. La solidarité et une juste redistribution des richesses sont essentielles. Au niveau national, les structures de dialogue social doivent être renforcées et les décisions qui en découlent devraient être contraignantes. Tous les pays devraient ratifier et appliquer les conventions n<sup>os</sup> 87, 98 et 144 de l'OIT. L'accord conclu au Niger entre gouvernement et partenaires sociaux est un exemple qui confirme que la négociation collective est la forme la plus élevée de dialogue social. Dans la lutte contre la pauvreté, il faut aussi tenir compte de l'environnement et du développement durable.

31. Les efforts faits par les syndicats pour se rassembler afin de former des centrales nationales puissantes ont été approuvés. Les gouvernements devraient offrir un cadre législatif équilibré permet-

tant de promouvoir le tripartisme, la négociation collective et le dialogue social. Le rôle important du Comité de la liberté syndicale, dont la composition est tripartite, a été souligné et reconnu à la fois par les organisations de travailleurs et par les organisations d'employeurs.

*Des emplois meilleurs et en plus grand nombre pour réduire la pauvreté*

32. Les débats se sont concentrés sur différents aspects de l'aggravation des inégalités. Les inégalités fondées sur le sexe sont largement répandues et multidimensionnelles, comme en témoignent les faits suivants:

- a) Il y a proportionnellement plus de femmes que d'hommes au chômage.
- b) Beaucoup de femmes exercent une activité non rémunérée, qui n'est pas reconnue comme une activité économique (travail à domicile, soins aux personnes, etc.).
- c) Beaucoup de femmes gagnent moins que le salaire minimum; dans l'économie formelle, l'emploi des femmes tend à se concentrer dans les professions et secteurs qui paient mal et où les conditions de travail sont mauvaises (textile, par exemple).
- d) Un nombre disproportionné de femmes sont obligées, pour survivre, de travailler dans l'économie informelle, où les salaires sont bas et les conditions de travail très mauvaises.
- e) Dans beaucoup de pays, les femmes sont en butte à une discrimination et perdent souvent leur emploi lorsqu'elles sont enceintes.
- f) Un nombre disproportionné de travailleuses n'ont pas accès à la sécurité sociale.

33. Les inégalités entre hommes et femmes ont été exacerbées dans beaucoup de pays par les effets des privatisations et les coupes dans les dépenses publi-

ques de santé, d'éducation et autres services sociaux. Il faut réformer les politiques publiques pour réduire ces inégalités et favoriser l'accès des travailleuses au crédit, à la terre et aux autres ressources. La promotion de l'indépendance financière des femmes est essentielle. L'accès à l'éducation gratuite et universelle pourrait puissamment contribuer à réduire les inégalités fondées sur le sexe.

34. Les organisations syndicales ont un rôle important à jouer dans la réduction des inégalités fondées sur le sexe. La plupart des syndicats doivent adapter leurs politiques et programmes afin qu'ils correspondent mieux aux besoins spécifiques des travailleuses. L'élection d'un plus grand nombre de femmes à des postes de décision au sein des syndicats devrait être une priorité.

35. Le lien entre croissance, emploi et réduction de la pauvreté a également été examiné. La croissance économique est une condition nécessaire mais non suffisante de la réduction de la pauvreté. Les pays qui ont réussi à faire reculer sensiblement la pauvreté ont su combiner croissance et changement structurel. En particulier, ce sont les pays en développement qui ont élargi leur secteur manufacturier et réduit leur dépendance vis-à-vis du secteur agricole qui ont enregistré les meilleurs résultats. Dans les meilleurs cas, ce changement structurel a conduit à une amélioration des revenus des travailleurs et travailleuses. Cela a eu un effet bénéfique sur le niveau d'instruction et de formation, d'où hausse de la productivité. De cette façon, un cercle vertueux s'est mis en place.

36. Le troisième point examiné a été l'inégalité de revenus. Les participants ont estimé que le BIT devrait consacrer une attention beaucoup plus grande à l'aggravation des inégalités de revenus et proposer des politiques susceptibles d'inverser cette tendance. Des exemples ont été cités qui montrent que la redistribution des revenus est tout à fait compatible avec une accélération de la croissance économique. Parmi les mesures suggérées, il faudrait notamment améliorer l'accès à la sécurité sociale et au salaire minimum, rendre plus pro-

gressive la fiscalité, entreprendre une réforme agraire, subventionner les bas salaires et prévoir des aides permettant à chacun de subvenir à ses besoins essentiels. Il faudra, lors de la formulation et de la mise en œuvre de ces politiques, adopter une approche qui tienne compte des problèmes d'inégalité entre hommes et femmes.

#### *Extension de la protection sociale aux pauvres et aux exclus*

37. La pauvreté est la forme la plus cruelle d'insécurité sociale. Aujourd'hui, 20 pour cent de la population mondiale vit dans l'extrême pauvreté. Seulement 20 pour cent de la population mondiale a accès à une protection sociale adéquate et on estime que, du fait de la pauvreté, 4 millions d'enfants meurent chaque année avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans. Il suffirait de 2 pour cent du PIB mondial pour permettre à tous et toutes d'avoir accès à une sécurité sociale de base. La plupart des pays pourraient financer cette protection sur leurs ressources propres. Certains devront pouvoir compter sur des transferts internationaux.

38. Trois voies existent pour étendre la sécurité sociale:

- a) Étendre les régimes d'assurance sociale déjà en place.
- b) Mettre en place des systèmes du type associatif.
- c) Étendre les systèmes publics financés par l'impôt.

39. L'extension des régimes d'assurance sociale existants pourrait s'avérer difficile, particulièrement pour les plus pauvres qui auraient du mal à payer des cotisations. Les systèmes de type associatif ont leurs limites car, souvent, ils ne peuvent pas couvrir totalement le coût des soins de santé et il y a peu d'exemples d'extension réussie de ces systèmes. Il convient donc de compléter ces deux options par des systèmes publics redistributifs financés par l'impôt.

40. Les participants ont identifié les défis politiques suivants :

- a) **Etablir l'espace budgétaire nécessaire.** La sécurité sociale est un instrument de cohésion, et donc de paix sociale. Elle doit donc être considérée autant comme un facteur productif que comme un coût. La prétendue absence d'espace budgétaire pour la sécurité sociale est un mythe. L'investissement dans la sécurité sociale pour le développement de la société peut facilement se justifier.
- b) **Définir des priorités.** Les ressources étant limitées, la société doit définir les priorités de l'action à mener pour combattre le plus efficacement possible la pauvreté. Les gens qui meurent de faim aujourd'hui ne peuvent pas attendre les retombées promises d'une éventuelle croissance économique. Dans ces circonstances, placer la sécurité sociale dans un fonds de prévoyance pour éviter la pauvreté dans une vingtaine d'années, durant la vieillesse, peut également être moins efficace qu'investir aujourd'hui dans les soins de santé. Il faut faire des choix.
- c) **Gérer égalité, inégalité et solidarité.** Les catégories les plus aisées s'assurent toujours une protection sociale complémentaire. La grande question est de trouver un équilibre entre inégalité de revenus, solidarité de groupe et solidarité universelle. C'est le degré d'inégalité qui doit être géré par les politiques publiques.

41. La protection sociale est autant affaire de mise en œuvre qu'affaire de vision et de volonté politique. La manière de soumettre, en fait, l'économie informelle à l'impôt et d'assurer des services aux gens qui y travaillent est une décision qui exige une bonne gouvernance des affaires publiques et des approches nouvelles et flexibles qui tiennent compte des réalités spécifiques de l'emploi des travailleurs de l'économie informelle et de leurs familles.

42. La discussion a montré que les syndicats peuvent jouer un rôle clé dans les trois domaines mentionnés. Dans beaucoup de pays, la société civile dans son ensemble et les syndicats en particulier ne

sont pas suffisamment forts aujourd'hui pour promouvoir un élargissement de l'espace budgétaire au profit des politiques sociales. Cela exige non seulement une mobilisation accrue mais aussi l'expertise technique nécessaire pour élaborer des politiques adéquates et pour analyser les budgets publics et suivre leur évolution.

43. Les décisions relatives aux priorités des politiques sociales ne peuvent être justes que si elles impliquent tous les groupes de la société et qu'un débat équitable s'instaure entre eux. Dans la plupart des cas, les organisations syndicales sont des organisations représentatives.

44. Cela dit, il arrive que les syndicats soient partagés entre la solidarité de groupe – la solidarité entre leurs membres – et une solidarité plus large avec l'ensemble de la société, et même une solidarité qui ne s'arrête pas aux frontières du pays.

45. Le débat a montré qu'une couverture universelle est possible mais que, pour créer l'espace budgétaire requis, il faut une volonté politique, la capacité nécessaire et la participation de groupes désavantagés. Les syndicats, en tant que représentants des travailleurs, auront un impact sur les politiques nationales surtout s'ils sont capables d'organiser et de représenter une part importante de la population active.

46. Le BIT devrait mettre son expertise à la disposition des syndicats pour les aider à acquérir les capacités techniques nécessaires pour participer aux débats sur les politiques propres à assurer à chacun une protection sociale durable. Le BIT devrait contribuer au renforcement de la capacité des syndicats d'analyser, de comparer et de suivre le potentiel et les performances des différents systèmes de sécurité sociale.

#### *Les syndicats, le BIT et la coopération technique*

47. Les participants ont engagé un dialogue avec le BIT (Département du partenariat et de la coopération au développement – PARDEV) et avec les représentants gouvernementaux de pays donateurs (Pays-Bas et Suède) sur les questions clés

concernant les priorités du mouvement syndical et leur compatibilité avec les priorités et objectifs des donateurs et du BIT. Il en est ressorti une convergence entre les trois partenaires sur ce que sont les défis que doivent relever les programmes de coopération technique du BIT:

- a) Il faut renforcer les capacités institutionnelles et éducatives des syndicats dans les domaines suivants: liberté syndicale et négociation collective, organisation des travailleurs et travailleuses, travail des enfants, égalité entre hommes et femmes, sécurité et santé au travail, VIH/SIDA, économie informelle et travail décent pour les jeunes, impact des politiques des IFI sur la pauvreté, travailleuses et travailleurs migrants, externalisation, dimension sociale de la mondialisation, réformes des législations du travail (y compris régimes de retraite), recherches et analyses.
- b) Il faut accroître la participation des syndicats aux programmes de promotion du travail décent pays par pays et aux stratégies de réduction de la pauvreté.
- c) Il faut mobiliser des ressources avec la participation des syndicats dans les pays donateurs et dans les pays bénéficiaires, avec le soutien du BIT.

48. Pour que la coopération technique du BIT bénéficie aux travailleurs et à leurs organisations, il faut élaborer et mettre en œuvre de bonnes stratégies incluant des mises en réseaux aux niveaux national, régional et mondial ainsi que des consultations et des échanges d'informations à tous les niveaux permettant d'évaluer et d'analyser les problèmes et d'élaborer et développer des programmes axés sur les résultats et basés sur une planification stratégique.

49. Les participants ont recommandé la poursuite du dialogue entre le BIT, les donateurs et les syndicats au travers d'ACTRAV ainsi que dans les pays donateurs et pays bénéficiaires afin de s'assurer que les priorités syndicales et tripartites sont au cœur des programmes de coopération technique financés par les fonds extrabudgétaires et par le budget ordinaire. Des

mécanismes institutionnels propres à faciliter ce dialogue devraient être établis au sein du BIT, dans les pays bénéficiaires et, si possible, dans les pays donateurs.

## Recommandations

50. Les participants invitent les **gouvernements** à:

- a) Respecter pleinement et promouvoir les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses à la liberté syndicale et à la négociation collective en tant que moyen d'assurer une juste répartition de la croissance économique et des revenus.
- b) Assurer la pleine mise en œuvre au plan national les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui exige notamment d'accroître les dépenses dans le secteur social.
- c) Examiner les moyens de mobiliser davantage de ressources pour l'aide au développement, y compris par le biais de taxes internationales.
- d) En réformant les politiques publiques, améliorer l'accès des travailleuses au crédit, à la terre et aux autres ressources. Il faut réformer les politiques du marché du travail et les politiques salariales pour réduire les inégalités fondées sur le sexe.
- e) Veiller à ce que l'objectif d'une croissance à forte intensité d'emplois et profitable aux pauvres soit poursuivi et faire en sorte que travail décent occupe une place centrale dans tous les programmes financés par les IFI.
- f) Mettre en place des systèmes de taxation progressive permettant une juste contribution des différents acteurs à l'économie de leur pays.
- g) Lancer des activités aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial afin de mettre en œuvre les recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, notamment en ce qui concerne les politiques mondiales.



51. Les participants invitent les **institutions financières internationales** à:

- a) Veiller à ce que leurs politiques et programmes promeuvent le travail décent et l'application des normes internationales du travail.
- b) S'engager dans des initiatives de cohérence des politiques avec le BIT, en étroite collaboration avec les organisations syndicales, les organisations d'employeurs et les ministères responsables des questions relatives au travail, et reconnaître l'importance des normes internationales du travail qui doivent faire partie intégrante des conseils qu'elles prodiguent aux Etats.
- c) Garantir l'application des engagements pris par les dirigeants du G8 en ce qui concerne l'annulation totale de la dette, l'augmentation de l'aide au développement et l'élimination des conditionnalités associées aux prêts.
- d) Adopter comme objectif central le travail décent et la création d'emplois pour réduire la pauvreté.
- e) Elargir les critères de l'indice de performance des pays pour y inclure des références aux droits humains et syndicaux.

52. Les participants invitent le **Bureau international du Travail** à:

- a) Renforcer ses activités consultatives et son assistance technique concernant les réformes des politiques industrielles et commerciales qui sont nécessaires pour promouvoir l'expansion du secteur manufacturier dans les pays en développement.
- b) Renforcer sensiblement ses activités de recherche sur les causes et conséquences de l'aggravation des inégalités de revenus et renforcer aussi ses activités consultatives et son assistance technique à propos des politiques visant à redistribuer les revenus et inverser l'actuelle tendance à une aggravation des inégalités de revenus induite par la mondialisation.

- c) Contribuer au renforcement du dialogue social au niveau international par une meilleure reconnaissance et une meilleure évaluation du potentiel de la responsabilité sociale des entreprises, conformément à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.
- d) Intensifier son travail dans le domaine de la pauvreté et donner priorité au renforcement des capacités des partenaires sociaux pour assurer que le travail décent sera au cœur des stratégies de réduction de la pauvreté.
- e) Promouvoir le respect des salaires minima et leur révision régulière par des mécanismes tripartites afin d'assurer la défense du pouvoir d'achat des travailleurs.
- f) Soutenir les activités des organisations syndicales au niveau sectoriel et les efforts qu'elles font pour promouvoir la négociation collective au niveau des diverses branches.

53. Les participants invitent le **Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV)** à:

- a) Intensifier ses activités de conseil aux syndicats en matière économique, en particulier son programme DSRP, notamment pour renforcer les capacités institutionnelles des syndicats dans les pays concernés et dans un certain nombre de domaines.
- b) Promouvoir une meilleure coordination et complémentarité de la coopération syndicale Nord-Sud.
- c) Elaborer un programme de travail sur la syndicalisation afin de soutenir les stratégies d'organisation et de négociation des syndicats et leurs capacités institutionnelles à différents niveaux.
- d) Réviser et renforcer son programme d'éducation ouvrière.
- e) Coopérer étroitement avec les départements de recherche, d'éducation et de relations internationales des organisations syndicales pour analyser:



- les différences entre l'action de la Banque mondiale et la coopération technique du BIT;
- la mesure dans laquelle les politiques des institutions financières internationales et de l'OMC coïncident avec celles de l'OIT ou les contredisent.

54. Les participants engagent les **syndicats** à:

- a) Améliorer leurs politiques et programmes afin qu'ils attachent plus d'attention aux questions et services qui sont une priorité pour les travailleuses.
- b) Organiser un événement au niveau mondial pour attirer l'attention sur les revendications syndicales en faveur du travail décent en tant que partie intégrante de la lutte du mouvement syndical contre la pauvreté.
- c) Veiller à ce qu'un bien plus grand nombre de postes de direction soient occupés par des femmes.
- d) Maintenir la pression sur les IFI pour veiller, en collaboration avec le BIT, à ce que la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes reposent sur une approche basée sur les droits.
- e) Faire campagne au niveau national pour exiger leur participation pleine et entière au processus des DSRP.
- f) Continuer de promouvoir le rôle des syndicats pour ce qui concerne leur contribution active et directe à la défense des droits de tous les travailleurs et travailleuses, en particulier des plus pauvres et des plus vulnérables.
- g) Faire activement campagne pour que l'objectif de l'OIT – le travail décent – soit poursuivi au niveau national.
- h) Elaborer des programmes de formation destinés à renforcer les capacités afin de bien faire ressortir le lien entre l'action syndicale collective et la lutte contre la pauvreté.
- i) Elaborer des activités et programmes spécifiques à l'intention des travailleurs non organisés, en particulier des fem-

mes. A cet égard, une attention particulière devrait être accordée à des questions affectant directement les travailleuses telles que le harcèlement sexuel, la protection de la maternité et l'égalité de rémunération. Des mesures devraient également être prises pour que les femmes aient accès aux postes de décision dans les structures syndicales.

- j) Promouvoir une bonne gouvernance démocratique et combattre de manière efficace la corruption.
- k) Mettre en place des programmes répondant aux préoccupations spécifiques des travailleurs et travailleuses du secteur rural et des zones franches d'exportation ainsi que des travailleurs et travailleuses migrants afin de les encourager à s'organiser.
- l) Elaborer des programmes de micro-crédit et micro-assurance en faveur des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle, sans renoncer à l'objectif d'un système complet et universel de protection sociale.
- m) Coopérer sur une base tripartite et avec d'autres organisations actives dans l'économie informelle qui partagent des valeurs démocratiques indépendantes.
- n) Contribuer aux efforts visant à mettre sur pied des coopératives comme source d'emplois pour les groupes de travailleurs et travailleuses vulnérables afin de les aider à sortir de la pauvreté et de promouvoir leurs droits.
- o) Mettre la lutte contre la pauvreté à l'ordre du jour du dialogue social (tripartite et bipartite) dans les différents pays.
- p) Développer des méthodes nouvelles et novatrices afin d'aider les travailleurs et travailleuses à s'organiser et à rejoindre les syndicats.
- q) Diffuser le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et mobiliser des appuis pour la pleine mise en œuvre de ses recommandations.
- r) Encourager activement les jeunes travailleurs et travailleuses à se syndiquer.





